



# Groupe EXEL Industries

## Document d'Enregistrement Universel 2019

(Nouvelle version du Document de Référence)

Incluant le Rapport d'Activité,  
la Déclaration de Performance Extra-Financière  
et le Rapport Financier Annuel

Exercice du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019

# Sommaire

1	Information sur le Document d'Enregistrement Universel .....	4
1.1	Responsable du Document d'Enregistrement Universel.....	4
1.2	Attestation du Responsable .....	4
1.3	Responsables du contrôle des Comptes .....	5
1.4	Responsable de l'information .....	5
2	Présentation du Groupe .....	6
2.1	Historique du Groupe .....	6
2.2	Organigramme simplifié du groupe EXEL Industries .....	8
2.3	L'activité du groupe EXEL Industries .....	8
2.3.1	Les activités et les produits du Groupe .....	8
2.3.2	La clientèle – les fournisseurs .....	14
2.3.3	Les moyens de production .....	15
2.3.4	Les investissements .....	20
3	Rapport de gestion .....	21
3.1	Principaux faits marquants de l'exercice .....	21
3.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir .....	21
3.3	Recherche et Développement.....	22
3.3.1	Une culture de l'innovation .....	22
3.3.2	Marques et brevets .....	25
3.4	Déclaration de Performance Extra-Financière .....	25
3.4.1	Méthodologie.....	25
3.4.2	Notre modèle d'affaires.....	26
3.4.3	Nos risques extra-financiers .....	27
3.4.4	Actions mises en œuvre .....	29
3.4.5	Résultats et Indicateurs de Performance, pilotés mensuellement .....	39
3.4.6	Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe .....	40
3.5	Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux .....	42
3.5.1	Comptes consolidés – Principales données consolidées .....	42
3.5.2	Comptes sociaux .....	44
3.5.3	Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients .....	44
3.6	Facteurs de risques .....	44
3.6.1	Risques liés au secteur d'activité .....	44
3.6.2	Risques opérationnels .....	46
3.6.3	Risques financiers.....	46
3.6.4	Autres risques .....	48
3.7	Assurances .....	48
3.8	Faits exceptionnels et litiges .....	49
3.9	Informations concernant les mandataires sociaux .....	49
3.9.1	Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux du Groupe .....	49
3.9.2	Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux au 30 septembre 2019 .....	50
3.10	Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2018/2019 .....	50
3.10.1	Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune.....	50
3.10.2	Contrats de prêt .....	50
3.10.3	Conventions de gestion de trésorerie .....	50
3.10.4	Autres conventions courantes .....	51
3.11	Conventions réglementées.....	51
3.12	Changement de méthode comptable.....	51
3.13	Récapitulatif des honoraires de CAC & d'audit .....	51
3.14	Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	52
4	Comptes consolidés .....	53
4.1	Bilan consolidé au 30 septembre 2019.....	53
4.2	Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2019.....	55
4.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés .....	56
4.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé .....	57
4.5	Annexe aux comptes consolidés.....	58
Note 1	Règles et méthodes comptables et de consolidation .....	58
Note 2	Périmètre de consolidation .....	67
Note 3	Écarts d'acquisition .....	69
Note 4	Immobilisations incorporelles .....	70
Note 5	Immobilisations corporelles .....	71
Note 6	Participations dans des entreprises associées .....	72
Note 7	Actifs financiers non courants.....	72
Note 8	Stocks et en-cours .....	72
Note 9	Créances clients.....	73
Note 10	Autres créances .....	73
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	74
Note 12	Capital social .....	74
Note 13	Provisions pour risques et charges .....	74
Note 14	Détail des dettes financières par nature .....	78
Note 15	Échéancier des dettes financières au 30 septembre 2019 .....	80
Note 16	Détail des autres dettes courantes .....	80
Note 17	Chiffre d'affaires net.....	80

Note 18	Charges de personnel et effectifs employés.....	81
Note 19	Dotations nettes aux provisions et dépréciations .....	82
Note 20	Charges et produits non récurrents.....	83
Note 21	Produits et (charges) financiers.....	83
Note 22	Impôts sur les bénéfices .....	83
Note 23	Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) .....	86
Note 24	Transactions avec les parties liées .....	86
Note 25	Engagements hors bilan & passifs éventuels .....	86
Note 26	Risque de liquidité.....	87
Note 27	Risque fiscal.....	87
Note 28	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice .....	87
Note 29	Récapitulatif des honoraires de CAC & d'audit.....	88
4.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	89
5	Comptes sociaux .....	92
5.1	Bilan au 30 septembre 2019 .....	92
5.2	Compte de résultat .....	93
5.3	Annexe aux comptes sociaux .....	93
5.4	Projet d'affectation du résultat.....	103
5.5	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels .....	103
5.6	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	106
6	Rapport sur le gouvernement d'entreprise .....	108
6.1	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2018/2019 .....	108
6.2	Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.....	111
6.3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital .....	111
6.4	Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries.....	111
6.5	Comités.....	112
6.5.1	Comité d'Audit.....	112
6.5.2	Comité de Rémunération et de Nomination.....	113
6.6	Conseil d'Administration .....	113
6.7	Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux .....	114
6.7.1	Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants .....	115
6.7.2	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux.....	116
6.8	Informations susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.....	120
6.9	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....	120
7	Informations sur la Société et son capital .....	123
7.1	Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries .....	123
7.2	Capital et Actionnariat .....	125
7.2.1	Données boursières.....	125
7.2.2	Relation avec la communauté financière .....	126
7.2.3	Dividendes distribués.....	128
7.2.4	Actionnariat .....	128
7.2.5	Programme de rachat d'actions .....	129
7.2.6	Informations complémentaires concernant le capital .....	130
	Table de concordance.....	131



---

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

(Nouvelle version du Document de Référence)

Incluant le Rapport d'Activité, la Déclaration de Performance  
Extra-Financière et le Rapport Financier Annuel

---

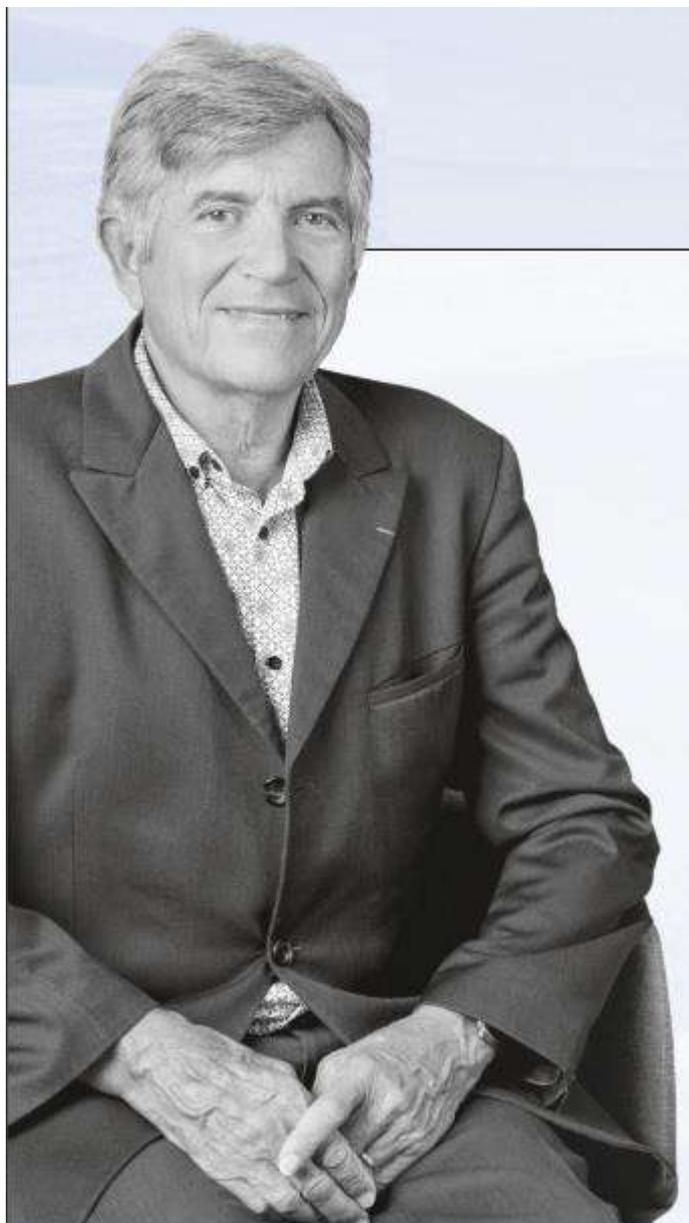
Exercice du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 au 30 septembre 2019

Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 16 janvier 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de Référence concernant certaines informations :

- les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 janvier 2019 ;
- les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 janvier 2018.

# Message du Président du Conseil d'Administration



“ Notre santé financière, très robuste, nous permet de continuer à investir, à nous organiser grâce aux nouvelles technologies et à nous développer de nouveau, y compris par croissance externe. ”

## **Quelles sont les raisons de la baisse de vos résultats cette année ?**

Notre chiffre d'affaires de l'exercice 2018-2019 est en baisse de 7 % pour deux raisons principales. La crise de l'industrie sucrière européenne impacte beaucoup notre activité d'Arrachage de Betteraves. Notre activité de Pulvérisation Agricole fait face aux pressions réglementaires, environnementales et sociétales en Europe de l'Ouest, ce qui a rendu ce marché hésitant.

Par une gestion rigoureuse, nos frais fixes ont été maintenus au même niveau que l'année dernière, tout en compensant l'inflation. Mais leur moindre absorption explique l'essentiel de la dégradation du Résultat Opérationnel Courant.

Enfin, nous avons provisionné plus de 20 M€ de coûts de réorganisation de ces deux activités.

C'est pourquoi notre Résultat Net s'établit à 4,1 M€ contre 39,2 M€ l'exercice précédent.

## **En quoi consistent les réorganisations de vos activités agricoles ?**

L'industrie sucrière traverse une crise majeure. Le prix du sucre ne se redresse que lentement et huit sucreries ont été fermées en Europe à la fin de la campagne 2019. Par conséquent les surfaces de betteraves seront à nouveau réduites en 2020. Comme nous projetons pour notre activité d'Arracheuses de Betteraves ce contexte temporairement difficile, durant au moins deux ans, nous avons ajusté nos capacités de production et nos effectifs en conséquence.

Par ailleurs, sur les marchés de l'Europe de l'Ouest et notamment en France, les décisions politiques visent à réduire drastiquement l'utilisation des produits

phytopharmaceutiques dans l'agriculture. Pour autant, grâce aux nouvelles technologies, la précision de pulvérisation permet de réduire significativement les quantités de produits appliqués et l'agriculture biologique a également besoin d'appliquer des médicaments pour les plantes). C'est pourquoi nous renforçons nos capacités d'innovation et nos expertises au service des agriculteurs, dans des centres de compétence qui seront mis en place progressivement en 2020, ainsi qu'au travers de notre filiale EXXACT Robotics.

## **Comment projetez-vous le groupe EXEL Industries à moyen terme ?**

Les mesures d'économies, engagées l'été 2019 dans notre activité d'Arracheuses de Betteraves, seront visibles dès l'exercice en cours. Parallèlement nous continuons à développer les ventes du Terra Variant, notre gros-porteur dédié à la logistique en plein champ, et à conquérir de nouvelles zones géographiques telles que la Chine.

Les effets de la réorganisation en cours de l'activité Pulvérisation Agricole seront pleinement visibles en 2021. Nos centres de compétence permettront de réduire nos coûts de production, d'améliorer la qualité, de dynamiser l'innovation et de développer de nouvelles gammes de pulvérisateurs répondant aux attentes et aux futurs besoins de nos clients agriculteurs et de la santé des citoyens.

L'activité Pulvérisation Industrielle poursuit sa stratégie de partenariat avec les intégrateurs et de développement des ventes de matériels standards *via* nos filiales et nos réseaux de distribution présents sur les 5 continents. Les deux années à venir seront marquées par de nombreuses rénovations de gammes produits.

Concernant l'activité Arrosage et Pulvérisateurs de Jardin, les leviers de croissance restent le développement du réseau de distribution, de nouveaux marchés géographiques et l'innovation.

Nous sommes confiants en nos équipes, qui sont performantes et très motivées, pour relancer notre Groupe sur une dynamique vertueuse, profitable et durable, conforme à notre stratégie. Enfin, notre santé financière très robuste nous permet de continuer à investir, à nous organiser grâce aux nouvelles technologies et à nous développer de nouveau, y compris par croissance externe.

#### **Qui avez-vous choisi comme nouveau Directeur Général ?**

Pour remplacer mon fils Gueric, qui a terminé son mandat le 17 décembre 2019, le Conseil d'Administration d'EXEL Industries a nommé Yves BELEGAUD comme nouveau Directeur Général. Outre sa parfaite connaissance du monde agricole, Yves BELEGAUD apportera au groupe EXEL Industries un fort savoir-faire dans la maîtrise de la gestion opérationnelle, le management interculturel et la poursuite et l'intégration de nouvelles acquisitions. Au-delà de ses compétences professionnelles, ce sont ses qualités humaines et managériales qui ont prévalu à son choix, de même que sa capacité à épouser les valeurs de long terme ainsi que l'ADN de notre Groupe familial. C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour notre Groupe avec, pour la première fois, l'arrivée d'un Directeur Général extérieur à la famille, mais qui s'inscrit pleinement dans la continuité de la stratégie mise en œuvre par moi-même et mes enfants.

J'en profite pour remercier profondément et très sincèrement mon fils Gueric pour sa totale implication en tant que Directeur Général depuis 2011. Sous sa direction, le groupe EXEL Industries a quasiment doublé son chiffre d'affaires, en développant fortement sa part à l'international, tout en poursuivant la stratégie d'acquisitions que j'avais initiée depuis la création du Groupe en 1986.

**Patrick BALLU**

Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, reading "Patrick Ballu", written in a cursive style and underlined.

# 1 Information sur le Document d'Enregistrement Universel

## 1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Yves BELEGAUD

Directeur Général

## 1.2 Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que :

Les comptes sont établis, conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;

Et que le Rapport d'Activité présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes, auxquels elles sont confrontées.

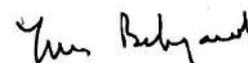
J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document d'Enregistrement Universel ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du Document d'Enregistrement Universel.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 86 à 88 pour l'exercice clos le 30 septembre 2019 et page 1 en inclusion par référence, pour l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Le 15 janvier 2020

**Yves BELEGAUD**

Directeur Général



## 1.3 Responsables du contrôle des Comptes

### Commissaires aux Comptes titulaires

Les comptes de l'exercice 2018/2019 ont été contrôlés par :

■ **SA DELOITTE & Associés**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

■ **SA MAZARS**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

### Commissaires aux Comptes suppléants

■ **SAS BEAS**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

■ **M. Alain CHAVANCE**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

## 1.4 Responsable de l'information

**Monsieur Yves BELEGAUD**

SA EXEL Industries

Siège social : 54, Rue Marcel Paul – 51200 Épernay

RCS REIMS 095 550 356

Établissement principal : 52, rue de la Victoire – 75009 Paris

RCS PARIS 095 550 356

Tél. : 01 71 70 49 50

# 2 Présentation du Groupe

## 2.1 Historique du Groupe

En 1946, Vincent BALLU, père de Patrick BALLU et grand-père de Gueric BALLU Directeur Général actuel, invente, met au point et construit lui-même le premier « tracteur enjambeur », destiné aux vignobles de Champagne de la célèbre maison Moët et Chandon. En 1947, cette réalisation lui vaudra le premier prix de « l'Association viticole champenoise » et sera à l'origine de la motorisation de la culture de la vigne en Champagne, puis dans tous les vignobles étroits.

### 1952

Vincent BALLU crée la société familiale TECNOMA pour commercialiser ses tracteurs enjambeurs.

### 1953

TECNOMA devient concessionnaire local des pulvérisateurs VERMOREL.

### 1960

TECNOMA commence à fabriquer elle-même ses nouveaux pulvérisateurs en résine de synthèse.

### 1966

Rachat de VERMOREL (ex-n° 1), d'Ulysse Fabre et de Lachazette.

### 1967

Premier oscar à l'exportation.

### 1975

Lancement des premiers pulvérisateurs de jardin injectés en résine de synthèse.

### 1980

Décès du fondateur : Vincent BALLU.

Patrick BALLU succède à son père, la Société réalise près de 12 M€ de chiffre d'affaires.

### 1986

La société familiale fait l'acquisition des sociétés de Pulvérisation Agricole CARUELLE près d'Orléans et NICOLAS à Agen.

### 1987

Acquisition du leader français des pulvérisateurs agricoles et de jardin BERTHOUD avec ses filiales SEGUIP, THOMAS et PERRAS. La société familiale se renomme EXEL pour devenir un groupe multimarques dans la Pulvérisation Agricole et grand public.

### 1989

Reprise de VITITRAC et de LOISEAU, entreprises concurrentes en tracteurs enjambeurs.

### 1990

Reprise de PRÉCICULTURE, leader français des automoteurs de pulvérisation et de tracteurs enjambeurs.

### 1993

Simplification des structures juridiques du Groupe, qui se renomme EXEL Industries, détenant les marques et les brevets.

### 1996

Après l'agriculture et le grand public, le groupe EXEL Industries se diversifie dans l'industrie avec le rachat de KREMLIN, société internationale de pulvérisation de peinture.

### 1997

Introduction à la bourse de Paris d'EXEL Industries, qui réalise alors 150 M€ de chiffre d'affaires dont 75 % en France et 25 % à l'étranger.

### 2000

Acquisition des entreprises FISCHER et REXSON.

### 2001

Acquisition de SAMES, leader de la Pulvérisation Industrielle électrostatique, et de MATROT, leader français d'automoteurs de pulvérisation et d'Arracheuses de Betteraves.

### 2003

Fusion de KREMLIN et REXSON.

Acquisition d'HERRIAU (Arracheuses de Betteraves).

### 2006

Acquisition de CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), spécialiste du tracteur enjambeur vigneron.

## **2007**

Acquisition du groupe danois HARDI fabricant mondial de pulvérisateurs agricoles.  
Acquisition de MOREAU, leader français des Arracheuses de Betteraves.

## **2011**

En avril, Patrick BALLU passe le relais à son fils Guerric BALLU à la Direction Générale du groupe EXEL Industries qui avait réalisé un chiffre d'affaires de 384 M€ sur le dernier exercice clos dont 50 % en France et 50 % à l'étranger.

## **2012**

Acquisition d'AGRIFAC, société néerlandaise spécialisée dans la Pulvérisation Agricole et les Arracheuses de Betteraves.  
Acquisition du groupe anglais HOZELOCK, l'un des principaux fabricants européens de matériels de jardinage avec une gamme de produits dans l'arrosage, la pulvérisation, les tuyaux techniques (marque TRICOFLEX) et l'aquatique.

## **2013**

Acquisition du groupe allemand HOLMER, leader historique sur le marché des Arracheuses de Betteraves, avec une présence mondiale. EXEL Industries devient leader mondial sur le marché des Arracheuses de Betteraves.

EXEL Industries s'organise alors en 4 activités : Pulvérisation Agricole, Arracheuse de Betteraves, Pulvérisation et Arrosage du Jardin et Pulvérisation Industrielle.

Fusion de toutes les marques d'Arracheuses de Betteraves sous la marque HOLMER.

## **2016**

Acquisition du groupe ET Works, société américaine spécialisée dans les automoteurs de Pulvérisation Agricole.

Vente de l'activité semoirs HERRIAU.

Fusion de KREMLIN REXSON et SAMES Technologies pour devenir SAMES KREMLIN.

## **2017**

Cession de RAM Environnement.

Fusion de MATROT Équipements et d'HARDI EVRARD pour former Groupe HARDI France.

EXEL Industries réalise 874 M€ de chiffre d'affaires dont 20 % en France et 80 % à l'étranger.

## **2019**

Création de EXXACT Robotics.

Remplacement de Guerric BALLU par Yves BELEGAUD, 1<sup>er</sup> Directeur Général externe à la famille BALLU

## 2.2 Organigramme simplifié du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2019



L'organigramme complet est présenté en note 2 des comptes consolidés « périmètre de consolidation ».

## 2.3 L'activité du groupe EXEL Industries

Le Groupe a 4 activités :



### 2.3.1 Les activités et les produits du Groupe

#### Profil du Groupe

EXEL Industries conçoit, fabrique et vend des pulvérisateurs pour l'agriculture et l'industrie. Une pulvérisation efficace permet de protéger et d'améliorer les rendements en optimisant les produits pulvérisés. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'Arrosage du Jardin et des Arracheuses de Betteraves.

Le Groupe a réalisé, en 2019, un chiffre d'affaires de 776,7 M€ et a consacré près de 4 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement. EXEL Industries emploie 3 354 collaborateurs en CDI dans 27 pays et 23 sites de production.

### 2.3.1.1 Pulvérisation Agricole

**Chiffre d'affaires de l'activité : 356,0 M€, soit 45,8 % du chiffre d'affaires du Groupe**

**Nombre de collaborateurs : 1 708 (en CDI)**

**Sites de production : 14**

#### Description

La Pulvérisation Agricole consiste à protéger et à permettre d'améliorer les rendements des cultures en apportant avec précision aux plantes la bonne dose de médicaplantes dont elles ont besoin. L'optimisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques appliqués, comprenant les herbicides (lutte contre les mauvaises herbes), les insecticides (lutte contre les insectes ravageurs), les fongicides (lutte contre les champignons et autres moisissures), les engrais liquides, etc., impose une application de plus en plus précise et efficace afin de ne protéger que la plante et d'éviter toute dispersion des produits pulvérisés.

Le pulvérisateur peut être motorisé (automoteur), porté ou bien traîné par un tracteur. Sa valeur est comprise entre 2 000 et 400 000 €, suivant sa taille, ses performances et sa sophistication. Les plus élaborés peuvent avoir un certain nombre d'options (dépliage, géométrie, hauteur...).

Il existe différentes techniques de pulvérisation d'engrais et de médicaplantes, par exemple :

- **le jet projeté** : des gouttelettes sont créées par la mise en pression (2 à 50 bars) du liquide ;
- **l'aéroconvection ou jet porté** : les gouttelettes générées par la pression du liquide sont transportées par un courant d'air créé par un ventilateur. Elle est souvent utilisée dans l'arboriculture, pour apporter les gouttelettes dans la profondeur du feuillage ;
- **le pneumatique** : cette pulvérisation est provoquée par la grande vitesse de l'air (plusieurs centaines de km/h), générée par un ventilateur centrifuge et qui pulvérise le liquide arrivant au centre du jet d'air. Cette technique est utilisée dans les vignes ou dans les cultures nécessitant une forte pénétration à un endroit très localisé ;
- **le centrifuge** : le liquide amené sans pression au centre d'un disque, entraîné à grande vitesse par un moteur électrique, est pulvérisé à sa périphérie. La taille des gouttes est directement fonction de la vitesse du disque, ce qui permet un spectre très homogène des gouttelettes. Cette technique est utilisée pour appliquer des produits beaucoup plus concentrés (avec 10 fois moins d'eau transportée), comme par exemple pour traiter le coton en Afrique, en utilisant la dérive du vent.

Une large gamme de pulvérisateurs est proposée par chacune des grandes marques du Groupe : AGRIFAC, APACHE, BERTHOUD, CARUELLE, EVRARD, HARDI, MATROT, NICOLAS, SEGUIP, THOMAS et TECNOMA, pour être en mesure de couvrir la totalité des besoins du marché.

#### Contraintes normatives

La conception d'un pulvérisateur implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permet de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

Ces contraintes normatives de sécurité et d'environnement sont nombreuses et exigeantes. Tout nouvel intervenant devrait donc les respecter, voire faire homologuer ses produits, avant de pouvoir les commercialiser.

Voici un extrait des principales normes et réglementations en vigueur :

- directive européenne 2006/42/EC dite directive machine révisée (entrée en application à partir du 29 décembre 2009) qui fixe au niveau européen les exigences essentielles de sécurité à respecter par les constructeurs de machines agricoles. Concernant les pulvérisateurs, cette directive s'appuie sur la norme EN ISO 4254 partie I et partie VI ;
- amendement à la directive machine (directive 2009/127/CE adoptée par le parlement européen le 22 avril 2009). Cet amendement, qui concerne uniquement les pulvérisateurs, complète les exigences de la directive machine sur la sécurité par un volet « Environnement ». Les pulvérisateurs neufs commercialisés dans l'UE doivent être conformes à ces nouvelles exigences environnementales depuis le 15 décembre 2011. D'autres spécifications sont précisées dans la norme EN ISO 16119 ;
- directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides (directive 2009/128/CE votée par le Parlement européen en janvier 2009) qui vise en particulier à harmoniser au niveau européen la mise en œuvre des médicaplantes avec l'instauration de mesures telles que la formation des utilisateurs, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs, la gestion des effluents phytopharmaceutiques, le respect de bonnes pratiques, etc. ; le contrôle des pulvérisateurs en service est défini dans la norme EN ISO 16122. Chaque État membre de l'UE a créé un Plan d'Actions Nationales spécifiques qui sont à la base de plusieurs réglementations nationales, comme le montre la réglementation française ;
- passage aux mines obligatoire pour les tracteurs enjambeurs, automoteurs et pulvérisateurs tractés, tant en France que dans d'autres pays européens ;
- arrêté du 7 mai 2007 sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui incite notamment les fabricants à proposer en France des pulvérisateurs répondant aux nouvelles exigences en matière de remplissage de la cuve (systèmes anti-débordements), de dilution des résidus de fond de cuve et de réduction de la dérive ;
- nouvelle « loi sur l'eau », votée le 20 décembre 2006, qui impose en France un contrôle technique périodique (tous les 5 ans) et obligatoire de tous les pulvérisateurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- la directive cadre sur l'eau (DCE) (2000/60/CE) a également eu un certain impact sur l'amélioration de la précision afin de réduire la dérive ;
- plan Ecophyto visant à réduire les quantités de médicaplantes appliquées et renforcer la prévention en matière de sécurité et de santé des utilisateurs ;
- loi d'orientation agricole loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, instaurant de nouvelles dispositions destinées à encadrer les traitements à proximité des lieux publics ;
- parution prochaine d'un décret instaurant la mise en place de zones non traitées à proximité des habitations et la possibilité de moduler la distance de sécurité en fonction de matériel de pulvérisation utilisé ;
- classification des pulvérisateurs viticoles selon leur performance agro-environnementale (LabelPulvé) ;

- l'homologation routière de l'UE et la nouvelle norme de freinage imposent également un surcroît de travail à tous les départements de conception. Règlement (UE) n° 167/2013 du Parlement européen et du Conseil du 5 février 2013 concernant l'homologation et la surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers.

En conséquence, toutes ces exigences imposent une très grande précision d'application des médicaplantes et de toujours appliquer « la bonne dose au bon endroit et au bon moment ». À titre d'exemple, le débit des buses ne doit pas s'écarter de plus de 5 % du débit nominal et la distribution transversale sous la rampe doit être parfaitement homogène (coefficient de variation < 7 %).

Le coût annuel du pulvérisateur représente souvent moins de 5 % du budget annuel de protection des plantes, alors que le pulvérisateur est en fait le pilote et joue un rôle essentiel dans l'obtention d'un bon résultat pour l'application. On comprend donc ainsi mieux l'importance de la qualité de son travail pour la maîtrise et l'optimisation des charges d'exploitation des agriculteurs, face aux nouveaux défis de la mondialisation et à l'évolution des politiques de subventions (en particulier, avec la Politique Agricole Commune de l'Union européenne).

## Tendances

L'agriculture fait face au défi de nourrir les habitants de la planète de manière saine et équilibrée, tout en préservant les ressources naturelles.

En 2050, la planète comptera 9,7 milliards d'habitants contre un peu plus de 7,6 milliards aujourd'hui. L'agriculture mondiale devra être en mesure de produire les aliments nécessaires pour nourrir cette population, dont les deux tiers résideront dans des villes. Mais il faudra aussi que cette alimentation soit saine et diversifiée (végétaux, protéines, etc.). Par ailleurs, l'agriculture de demain devra gérer les ressources naturelles indispensables à la vie (l'eau, les sols, l'air, la biodiversité, etc.) et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Aujourd'hui, la lutte contre les principaux fléaux (adventices, insectes, rongeurs, maladies) se fait principalement par l'utilisation de produits phytopharmaceutiques d'origine de synthèse ou naturels. Ces produits sont appliqués par nos pulvérisateurs agricoles. Or, en France et dans certains autres pays d'Europe de l'Ouest, ces produits de plus en plus controversés sont soumis à des réglementations strictes et sont, dans certains cas, voués à disparaître (ex. : loi Labbé et polémique sur le Glyphosate) et seront remplacés par des produits alternatifs.

La Pulvérisation Agricole doit participer à la transition agroécologique en innovant et maîtrisant de nouvelles technologies telles que l'agriculture de précision, l'électronique, la robotisation, la pulvérisation confinée et l'intelligence artificielle pour la détection des plantes à traiter, etc., qui permettent de réduire significativement les doses.

## Description des sociétés concernées

EXEL Industries a 10 filiales directes : AGRIFAC, TECNOMA, BERTHOUD, CARUELLE NICOLAS, HARDI, PRÉCICULTURE, CMC, VERMOREL, EMC et ETW :

**TECNOMA Technologies**, société basée à Épernay dans la Marne, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles sous sa marque TECNOMA. En outre, elle distribue des tracteurs enjambeurs vigneron, dont la principale utilisation est la pulvérisation, sous les marques TECNOMA, LOISEAU et VITI LABEL.

Elle fabrique et distribue également des composants pour d'autres sociétés et en particulier pour les sociétés du Groupe (cuves, pièces d'injection, etc.).

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 39,0 M€ pour le dernier exercice contre 37,8 M€ l'exercice précédent.

**BERTHOUD Agricole**, société installée à Belleville-sur-Saône, dans le Rhône, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes et les arbres fruitiers. La gamme de BERTHOUD couvre l'ensemble des besoins du marché, avec plus de 120 familles de produits différents. BERTHOUD, marque leader du marché français, a réalisé un chiffre d'affaires de 49,1 M€ pour le dernier exercice contre 54,7 M€ pour l'exercice précédent.

**CARUELLE NICOLAS**, société installée à Saint-Denis-de-l'Hôtel dans le Loiret, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs vendus sous ses quatre marques : CARUELLE et SEGUIP, pour les pulvérisateurs à rampes destinés aux grandes cultures, NICOLAS et THOMAS, pour les pulvérisateurs à turbine destinés au traitement des vignes et des arbres fruitiers.

La société a réalisé un CA de 8,6 M€ pour le dernier exercice contre 7,6 M€ l'exercice précédent.

Le **groupe HARDI**, dont le siège est situé à Nørre Alslev au Danemark, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes, les arbres fruitiers, les golfs, les parcs et les jardins.

Le groupe HARDI comprend 9 sociétés dans le monde, dont 2 en France avec Groupe HARDI France et HARDI Service et compte 6 sites de production (Danemark, France, Australie, USA et Espagne). Cela fait de HARDI une des marques leader de la Pulvérisation Agricole dans le monde.

Le groupe HARDI a réalisé un CA de 128,2 M€ pour le dernier exercice contre 133,2 M€ l'exercice précédent.

**PRÉCICULTURE**, société installée à Fère-Champenoise dans la Marne, conçoit et fabrique des châssis automoteurs aux couleurs de chacune des marques : BERTHOUD, CARUELLE, SEGUIP et TECNOMA. Chaque marque monte ensuite ses propres équipements de pulvérisation sur les châssis, afin de commercialiser un produit fini : l'automoteur de pulvérisation.

PRÉCICULTURE fabrique également des tracteurs enjambeurs commercialisés par CMC et TECNOMA, qui les équipent de leurs pulvérisateurs.

La société a réalisé un CA de 34,5 M€, contre 37,8 M€ sur l'exercice précédent.

**CMC (Constructions Mécaniques Champenoises)**, société installée à Épernay dans la Marne, a rejoint le groupe EXEL Industries en juillet 2006. Elle commercialise toute une gamme de tracteurs enjambeurs utilisés dans les vignes.

La société a réalisé un CA de 2,8 M€ pour le dernier exercice contre 2,0 M€ l'exercice précédent.

**VERMOREL**, société basée à Ploiesti en Roumanie, fabrique des sous-ensembles mécanosoudés pour le reste du Groupe.

La société a réalisé un CA de 3,6 M€ pour le dernier exercice contre 3,5 M€ l'exercice précédent.

**EMC**, société basée à Volgograd en Russie, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles destinés au marché russe qui vend sous différentes marques d'EXEL Industries.

La société a réalisé un CA de 5,8 M€ pour le dernier exercice contre 7,3 M€ l'exercice précédent.

Le **groupe AGRIFAC**, dont le siège est situé à Steenwijk en Hollande, a été acquis en juillet 2012. AGRIFAC fabrique et commercialise des pulvérisateurs automoteurs haut de gamme sous la marque Condor et des pulvérisateurs trainés haut de gamme sous la marque

Milan. AGRIFAC fabrique également des Arracheuses de Betteraves intégrales, commercialisées sous la marque HOLMER Exxact. Le Groupe comprend une filiale en Angleterre et une en Australie.

Consolidé dans les comptes d'EXEL Industries sur l'ensemble de l'exercice, le CA du groupe AGRIFAC au titre de l'exercice 2018/2019 s'est élevé à 77,5 M€ contre 73,2 M€ pour l'exercice précédent.

**Le groupe ET Works**, dont le siège est situé à Mooresville dans l'État de l'Indiana aux États-Unis, a été acquis en janvier 2016. ET Works fabrique et commercialise des pulvérisateurs automoteurs haut de gamme sous la marque Apache. Le groupe comprend 4 filiales commerciales aux USA et une au Canada.

Le CA du groupe ET Works au titre de l'exercice 2018/2019 s'est élevé à 69,3 M€ contre 73,1 M€ pour l'exercice précédent.

## Principaux concurrents

Les principaux concurrents du groupe EXEL Industries sur ce marché sont :

- John Deere (États-Unis) tractoriste, qui cherche à se constituer une *full-line* ;
- CASE (United States) tractoriste, qui cherche à se constituer une *full-line* ;
- Jacto (Brésil) en Grandes Cultures, Vignes et Arbres ;
- Amazone (Allemagne) en Grandes Cultures ;
- Horsch (Allemagne) en Grandes Cultures ;
- Kuhn, filiale du groupe Bucher (Suisse), qui cherche à se constituer une gamme longue en Grandes Cultures.

Cependant, aujourd'hui EXEL Industries est la seule entreprise de taille mondiale, spécialiste de ce métier, à pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des agriculteurs.

### 2.3.1.2 L'Arrachage de Betteraves

**Chiffre d'affaires de l'activité : 113,4 M€, soit 14,6 % du chiffre d'affaires du Groupe**

**Nombre de collaborateurs : 353 (en CDI)**

**Site de production : 1**

EXEL Industries développe, construit et commercialise 3 lignes de produits dans l'arrachage de betteraves.

#### Arracheuses de Betteraves

Une gamme complète d'Arracheuses de Betteraves répondant aux besoins les plus variés. L'arrachage de betteraves peut se faire selon différents procédés : une automotrice, avec une automotrice adossée à un tracteur, ou bien une intégrale uniquement.

- Le premier procédé nécessite le passage d'un tracteur auquel sont attachées une effeuilleuse à l'avant et une unité d'arrachage à l'arrière. Les betteraves sont laissées en andain sur le sol et doivent ensuite être ramassées par une débardeuse. Ce procédé est en voie d'extinction en Europe et reste encore très utilisé aux États-Unis.
- L'automotrice arrache les betteraves lesquelles sont directement transférées dans une benne de stockage qui roule à côté de l'automotrice. Une petite trémie de 5 à 7 m<sup>3</sup> permet de constituer un stock tampon durant le temps de remplacement d'une benne par la suivante. Ce type de matériel, uniquement utilisé en France, est de plus en plus remplacé par des intégrales, plus grosses et plus puissantes.
- Une intégrale dispose d'une capacité de stockage qui lui permet d'arracher les betteraves et de ne transférer sa récolte qu'une fois sa capacité de stockage pleine. Les capacités de stockage des intégrales varient de 12 à 40 m<sup>3</sup>. Elles permettent d'éliminer ou de réduire fortement le nombre de bennes nécessaires au stockage.

Les Arracheuses de Betteraves bénéficient d'une très importante technicité, car ce sont des machines qui doivent pénétrer dans le sol pour arracher les betteraves sans les abîmer, avec le moins de terre possible et ce, quelles que soient la météo, la qualité du terrain et la topologie des champs.

Les efforts de Recherche et Développement visent à améliorer encore le taux de disponibilité des machines (utilisation 7j/7 et 24 h/24 en saison), à augmenter la productivité d'arrachage de betteraves, à améliorer la qualité d'arrachage et le nettoyage des betteraves, à réduire les consommations de carburant et à limiter le tassement des sols.

La conception d'une arracheuse de betteraves implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permet de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

#### Déterreurs de silos

Des déterreurs de silos permettent le nettoyage et le chargement de betteraves avant leur transport dans les sucreries : en effet lorsqu'une machine intégrale a déversé sa récolte en bout de champ, un avaleur de tas vient ramasser les betteraves et les transfère dans une benne de transport jusqu'à la sucrerie.

#### Porteurs de grosse et moyenne capacités

Des porteurs de grosse et moyenne capacités sont utilisés pour la logistique dans les champs. Les porteurs de grosse et moyenne capacités TERRA Variant sont utilisés pour transporter des betteraves ou des céréales de l'outil de récolte (l'arracheuse ou la moissonneuse) vers le bord du champ ou directement dans le camion.

#### Description des sociétés concernées

Une très large gamme d'Arracheuses de Betteraves et de ramasseurs de tas est proposée sous la marque HOLMER Exxact fabriquée par les filiales suivantes du Groupe : HOLMER et AGRIFAC.

**CAPAGRI**, société installée à Noyelles-sur-Escaut dans le Nord, fabrique et commercialise des pièces pour les Arracheuses de Betteraves et de pommes de terre principalement. La société a réalisé un CA de 1,2 M€ pour le dernier exercice contre 1,4 M€ pour l'exercice précédent.

**Le groupe HOLMER**, situé à Eggmühl (Bavière) en Allemagne, fabrique et commercialise des Arracheuses de Betteraves intégrales, des avaleurs de tas et des véhicules systèmes de forte capacité. Le groupe possède 1 site de fabrication en Allemagne et 6 filiales commerciales, en France, Pologne, République tchèque, Ukraine, aux USA et en Turquie. Il dispose également d'un bureau de représentation en Chine, à Pékin.

Consolidé dans les comptes d'EXEL Industries sur l'ensemble de l'exercice, le CA du groupe HOLMER au titre de l'exercice 2018/2019 s'est élevé à 103,9 M€ pour le dernier exercice contre 145,0 M€ l'exercice précédent.

### Principaux concurrents

Les principaux concurrents du groupe EXEL Industries sur ce marché sont :

- Ropa (Allemagne), qui se diversifie avec une gamme d'arracheuses de pommes de terre ;
- Grimme (Allemagne) est le leader mondial des arracheuses de pommes de terre.

### 2.3.1.3 La Pulvérisation et l'Arrosage du Jardin

**Chiffre d'affaires de l'activité : 112,5 M€, soit 14,5 % du Chiffre d'affaires du Groupe**

**Nombre de collaborateurs : 386 (en CDI)**

**Sites de production : 2**

À travers ses marques HOZELOCK, BERTHOUD, TECNOMA, LASER et COOPER PEGLER, le groupe EXEL Industries, un des leaders sur le marché de l'arrosage et de la protection des végétaux, propose des produits innovants de haute qualité, qui représentent des solutions efficaces et satisfaisantes pour les jardiniers comme pour les professionnels.

#### Arrosage du Jardin

Les outils d'arrosage permettent d'irriguer le jardin, les fleurs, les légumes et autres plantes en terre ou en jardinières. La marque HOZELOCK offre une gamme de produits complète et variée dans chaque catégorie de l'arrosage non enterré : tuyaux, dévidoirs, raccords et terminaux, arroseurs, programmeurs et micro-irrigation.

Sur cet univers très météo dépendant, les catégories phares sont les dévidoirs/chariots et les tuyaux, où la marque HOZELOCK propose des produits leaders comme le dévidoir à ré-enroulement automatique Auto Reel, les tuyaux premium Super TRICOFLEX, et le tuyau extensible SuperhoZe lancé en 2017.

HOZELOCK est non seulement devenue le leader des marchés britannique et scandinave, mais elle est également présente dans toute l'Europe ainsi qu'en Australie.

#### Pulvérisateurs de jardin

Les pulvérisateurs de jardin permettent de soigner les plantes en les fertilisant et de les protéger en éliminant les mauvaises herbes et organismes qui leur sont nuisibles. Dans le cadre de cette activité maraîchère, EXEL Industries fabrique et distribue en France et en Europe une gamme d'appareils de pulvérisation pour les jardiniers comme pour les semi-professionnels sous la marque BERTHOUD, qui est reconnue dans le milieu de l'agriculture pour la qualité de ses produits. Les pulvérisateurs de jardin TECNOMA et HOZELOCK viennent compléter la marque BERTHOUD en France et à l'international. Le groupe EXEL Industries fabrique et distribue également une gamme de pulvérisateurs de jardin sous la marque COOPER PEGLER, reconnue pour sa robustesse et sa fiabilité sur les marchés agricoles de Grande-Bretagne, l'Amérique latine, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

Des alternatives au pulvérisateur sont proposées pour désherber avec une offre performante de désherbeurs thermiques. Cette offre est rendue indispensable afin de répondre aux attentes des consommateurs qui cherchent des alternatives au désherbage chimique. Elle répond aussi à l'évolution de la législation sur les produits phytopharmaceutiques pour les espaces publics et les jardins privés en France et à l'international.

Le groupe EXEL Industries fabrique et commercialise également une gamme de pulvérisateurs de jardin professionnels afin de répondre aux besoins plus spécifiques des marchés industriels (notamment pour le bâtiment). Ces produits sont commercialisés sous la marque LASER INDUSTRIE.

#### Description des sociétés concernées

**Le groupe HOZELOCK** est installé à Birmingham en Grande-Bretagne. Il assemble et commercialise du matériel de jardinage avec une gamme de produits dans l'arrosage, la protection des végétaux, les tuyaux techniques et l'aquatique. Le groupe comprend cinq filiales à travers l'Europe et le reste du monde.

Le chiffre d'affaires du groupe HOZELOCK au titre de l'exercice 2018/2019 s'est élevé à 83,8 M€ contre 89,2 M€ l'exercice précédent.

**HOZELOCK EXEL** est une société installée à Villefranche-sur-Saône dans le Rhône. Elle conçoit, assemble et commercialise des pulvérisateurs pour semi-professionnels et pour jardiniers ainsi que des pompes de puisage et d'arrosage et une offre de brumisation. Enfin, elle propose aussi des alternatives aux pulvérisateurs pour désherber avec des désherbeurs thermiques et électriques.

La société détient une forte part de marché en France à travers ses marques grand public, dont BERTHOUD et LASER. Ses produits sont également distribués dans toute l'Europe. HOZELOCK EXEL a réalisé un chiffre d'affaires de 41,0 M€ pour le dernier exercice, contre 41,5 M€ l'exercice précédent.

#### Principaux concurrents

Les principaux concurrents du groupe EXEL Industries sur ce marché sont pour l'arrosage :

- Gardena (Allemagne et Europe) ;
- Cellfast (Pologne et Europe de l'Est) ;
- Claber (Italie et Europe du Sud) ;
- Fitt (Italie et Europe) ;
- les marques distributeurs (pays divers) ;

et en ce qui concerne la protection des végétaux :

- Matabi (Espagne) ;
- Gloria, Mesto, Solo (Allemagne) ;
- les marques distributeurs (pays divers).

### 2.3.1.4 La Pulvérisation Industrielle

**Chiffre d'affaires de l'activité : 194,8 M€, soit 25,0 % du chiffre d'affaires du Groupe**

**Nombre de collaborateurs : 894**

**Sites de production : 5**

L'activité Pulvérisation Industrielle du groupe EXEL Industries se réalise à travers les sociétés SAMES KREMLIN et TRICOFLEX.

La Pulvérisation Industrielle couvre de nombreux domaines : le collage, la protection, et la finition.

Les produits développés par ces sociétés permettent de préparer, distribuer, doser, mixer et appliquer tous types de produits liquides, poudre ou épais, sur des matériaux divers comme le bois, le métal, le plastique, le verre ou encore le cuir.

#### Pulvérisation Industrielle

Avec deux sites de production en France, à Stains (93) et Meylan (38), la société SAMES KREMLIN et ses 16 filiales sont capables de répondre mondialement aux besoins de leurs clients, pour tous les process industriels d'assemblage (joints et colles), de protection des supports (anticorrosion, couches primaires techniques, autres protections diverses) et d'embellissement (teintes, bases, laques et vernis).

Pour rivaliser avec la concurrence toujours plus agressive, SAMES KREMLIN mise sur l'innovation, l'adéquation optimale de la réponse au besoin de chaque client et une *supply chain* efficiente.

En tant que concepteur de technologies différenciantes, SAMES KREMLIN développe des gammes complètes de pompes, de machines, de tuyaux techniques et d'applicateurs, manuels, automatiques ou robotiques. Ces produits permettent aux clients de réaliser des gains de productivité importants en apportant une pulvérisation toujours plus précise, en protégeant l'environnement et la santé de l'opérateur.

#### Description de la société

**SAMES KREMLIN** a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 162,0 M€ pour le dernier exercice contre 167,6 M€ pour l'exercice précédent, dont 145,5 M€ à l'international soit 89,8 %.

À l'origine des techniques de pulvérisation pneumatique (1925), poudrage électrostatique (1960), et pulvérisation Airmix® (1975), SAMES KREMLIN possède de nombreux brevets et consacre 8,9 % de ses effectifs à la R&D.

L'offre est segmentée en six gammes de produits, liées à des techniques spécifiques :

- **AIRSPRAY** : pulvérisation de produit par effet pneumatique, qui permet les meilleures qualités de finition ;
- **AIRLESS** : pulvérisation de produit par atomisation sous forte pression à travers un orifice calibré, qui permet des débits très élevés avec un bon rendement mais une qualité de finition relativement grossière ;
- **AIRMIX®** : pulvérisation Airless et Pneumatique combinées, permettant ainsi des hauts débits et rendements d'application avec une bonne qualité de finition ;
- **ELECTROSTATIQUE** : pulvérisation pneumatique ou par bol tournant (atomisation centrifuge sur une arête fine) de gouttelettes de produit chargé électriquement, qui permet une excellente qualité de finition avec un fort rendement de dépôt, ainsi qu'un effet de contournement qui permet de peindre les pièces simultanément sur toutes leurs faces ;
- **POUDRE** : pulvérisation dans un flux d'air maîtrisé, ou par bol tournant (distribution centrifuge sur une arête fine) de particules de poudre chargées électriquement, qui permet une dépose sur des supports conducteurs, avec un fort rendement et une bonne qualité de finition, ainsi qu'un effet de contournement qui permet de recouvrir les pièces simultanément sur toutes leurs faces ;
- **REXSON Dispense** : les produits à forte viscosité sont pompés, éventuellement chauffés, puis extrudés ou pulvérisés sous forte pression, afin de constituer un cordon de formes et tailles diverses, ou bien une couche uniforme de matériau sur un substrat.

SAMES KREMLIN conçoit et fabrique tous ses équipements constitués de pompes, d'applicateurs, et d'organes de régulation de la pression, de la température et du débit.

Les pompes sont à billes double ou quadruple, membranes ou bien palettes pour les plus fortes viscosités. Elles sont motorisées pneumatiquement ou bien électriquement.

Les applicateurs sont des pistolets ou pulvérisateurs à bol tournant, en versions manuelles, automatiques ou robotiques, pour pouvoir être montés respectivement dans des machines ou sur des robots.

L'ensemble des équipements de SAMES KREMLIN permettent aux utilisateurs d'atteindre les meilleurs niveaux de performance, de productivité et de qualité dans leur process industriel, tout en réalisant des gains de production importants (coût matière, coût total de possession) et en protégeant l'environnement ainsi que la santé de l'opérateur (réduction des brouillards de peinture).

Sur la base de ses équipements, SAMES KREMLIN conçoit, fabrique et distribue des solutions standards à travers un réseau mondial d'intégrateurs qualifiés. Ces solutions, des niveaux technologiques les plus simples aux plus complexes, sont manuelles, automatiques ou robotiques, et permettent d'appliquer des liquides, poudres ou produits épais.

Afin de répondre aux besoins quotidiens de ses clients, SAMES KREMLIN développe et commercialise une offre de Services au travers de ses distributeurs formés et qualifiés, lui permettant ainsi de devenir et de rester par la suite, le fournisseur préféré de tous ses utilisateurs.

Les marchés adressés sont très nombreux et répartis en sept grandes catégories qui sont l'automobile, le bois, l'agricole, la construction, l'industrie, les transports et les biens de consommation.

L'ensemble des gammes de produits SAMES KREMLIN est commercialisé au travers des nombreuses filiales du Groupe dans le monde (Europe, Amérique du Nord et du Sud, Chine, Japon, Inde, Asie du sud-est, Australie, Russie et Afrique du Sud).

## Principaux concurrents

Les principaux concurrents sur ce marché sont :

- Graco (USA) avec les marques Graco et Gema ;
- Carlisle Finishing (USA) avec les marques Devlibiss, Ransburg et Binks ;
- Nordson (USA) ;
- Wagner (Allemagne) ;
- Anest Iwata (Japon) ;
- Dürr (Allemagne) ;
- ABB (Suisse/Suède) en pulvérisation électrostatique.

## Fabrication de tuyaux techniques

TRICOFLEX, société installée à Vitry-Le-François dans la Marne, est un spécialiste de la fabrication de tuyaux techniques. Ces tuyaux sont utilisés aussi bien dans le domaine du grand public que dans l'industrie.

TRICOFLEX a rejoint le Groupe en octobre 2012, suite à l'acquisition de HOZELOCK.

Le CA du groupe TRICOFLEX au titre de l'exercice 2018/2019 s'est élevé à 46,6 M€ contre 48,1 M€ l'exercice précédent.

## 2.3.2 La clientèle – les fournisseurs

### 2.3.2.1 La clientèle agricole de pulvérisateurs

Les pulvérisateurs agricoles sont principalement vendus, départ usine, à des distributeurs de machines agricoles, parfois appelés concessionnaires. Ils assurent les démonstrations, la vente et la mise en route ainsi que le service après-vente, la reprise et la revente des occasions.

Chaque marque du Groupe développe sa propre stratégie commerciale au travers de ses propres réseaux de distribution.

La raison de cette politique « multimarques » et « multiréseaux » est motivée par :

- la segmentation et la couverture du marché en terme géographique ;
- la fidélité des agriculteurs pour leur marque de pulvérisateur ;
- le maintien et le développement des parts de marché, historiquement conquises par chacune des marques du Groupe, qui sont basés sur des arguments spécifiques et un mix marketing original ;
- la nécessité de conserver plusieurs marques de pulvérisateur réellement différentes pour fidéliser les nombreux distributeurs de machines agricoles, en leur proposant une offre différenciée de celle de leurs concurrents.

Chacune des principales marques du Groupe dispose ainsi de son propre réseau constitué de plusieurs centaines de distributeurs agréés et formés. Ces contrats de distribution sont reconductibles annuellement. Le personnel technique et commercial de chaque distributeur doit suivre un stage de plusieurs jours dans un des centres de formation agréés du Groupe.

Les agriculteurs sont les utilisateurs finaux des pulvérisateurs d'EXEL Industries. Il s'agit des céréaliers, des arboriculteurs, des vigneron, des maraîchers. Les agriculteurs sont devenus des gestionnaires d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. En bon gestionnaire d'entreprise, ils traitent de façon raisonnée, afin d'obtenir des produits « propres ». Ils s'assurent également de la traçabilité des traitements effectués. Ces pulvérisateurs sont également utilisés dans de nombreuses cultures exotiques ou tropicales, comme le coton.

### 2.3.2.2 La clientèle agricole d'arracheuses de betteraves

Les arracheuses de betteraves sont principalement utilisées par des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), des regroupements d'agriculteurs (CUMA), de très grandes Agro-Holding qui peuvent intégrer l'ensemble de la filière jusqu'à la fabrication de sucre (principalement dans les CIS) ou les planteurs ayant des surfaces de betteraves très importantes. Les avaleurs de tas sont réservés aux ETA et Agro-Holding.

Les ventes sont principalement faites en direct dans les pays où HOLMER est établie avec une filiale propre, ou à travers des distributeurs dans d'autres pays. La vente implique presque toujours la reprise d'une machine d'occasion qu'il faudra rénover et placer sur le marché. Les pays en cours de mécanisation ou en train de changer de mode d'arrachage sont de bons débouchés pour ces machines d'occasion.

L'utilisation intensive des machines (plus de 1 000 h en 3 mois) nécessite un support technique extrêmement réactif, 24 h/24 en saison. Ce support est fourni par nos équipes propres et nos distributeurs à travers le monde. Une logistique efficace pour les pièces de rechange est également indispensable pour satisfaire les utilisateurs.

### 2.3.2.3 La clientèle grand public

Les produits HOZELOCK et HOZELOCK EXEL, spécialisés dans l'arrosage et la protection des végétaux, sont vendus principalement à travers des distributeurs spécialisés (jardinerie, coopératives et grandes surfaces de bricolage) dans les circuits de distribution traditionnelle, la VPC et les réseaux de vente sur internet (*Pure players* ou sites affiliés à nos distributeurs spécialisés). Le Groupe bénéficie de relations privilégiées avec de grands groupes internationaux, nationaux et un réseau de distributeurs indépendants.

Au travers de ses marques HOZELOCK, BERTHOUD, TECNOMA, LASER et COOPER PEGLER, le groupe EXEL Industries, devenu l'un des leaders mondiaux sur le marché de l'arrosage grand public, propose des produits liés à la pulvérisation et à l'arrosage dans le milieu du jardinage. Les produits sont caractérisés par leur performance et par leur technologie, leur sécurité, leur design et leur facilité d'utilisation.

HOZELOCK EXEL fabrique et commercialise aussi une gamme de pulvérisateurs professionnels afin de répondre aux besoins plus spécifiques des marchés industriels (notamment pour le bâtiment). Ces produits sont commercialisés sous la marque Laser Industrie.

Enfin, des alternatives au pulvérisateur sont proposées pour désherber avec une offre performante de désherbeurs thermiques, rendue indispensable afin de répondre aux attentes des consommateurs qui cherchent des alternatives au désherbage chimique. Elle répond aussi à l'évolution de la législation sur les produits phytopharmaceutiques pour les espaces publics et les jardins privés.

### 2.3.2.4 La clientèle industrielle

Acteurs majeurs dans les marchés traditionnels et pérennes tels que l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire, les biens de consommation, la machinerie agricole, les sociétés de l'activité Pulvérisation Industrielle poursuivent leur développement vers des marchés à forte valeur ajoutée : agroalimentaire, santé et énergies renouvelables.

Cela permet à l'activité Pulvérisation Industrielle de financer la recherche et l'innovation.

Le réseau de commercialisation des produits se fait aux travers de deux axes qui sont la distribution et les ventes directes vers des grands comptes.

#### Distribution

Les équipements sont vendus depuis nos usines au travers de multiples réseaux de distribution animés par toutes nos filiales. Ces réseaux sont composés de « Revendeurs Agréés » (vente type comptoir, distribution moderne), « Distributeurs Agréés » (vente active accompagnée de services) et intégrateurs (vente de solutions « clés en main »).

Sélectionnées selon des critères précis, les sociétés membres des réseaux sont continuellement formées et animées, afin de monter en compétence et d'assurer la satisfaction de nos clients utilisateurs finaux.

#### Les Clients grands comptes

Afin de rester au contact de nos marchés, nous avons une approche spécifique des « grands comptes », pour lesquels nous pouvons intervenir en vente directe ou, supporter nos partenaires de distribution.

De nombreuses sociétés prestigieuses nous font confiance :

Airbus, Alstom, Areva, Audi, Bang & Olufsen, Bénéteau, Caterpillar, Dacia, Dassault, EDF, Eurocopter, Fagor, Ford, GM, IKEA, Lafarge, Lamborghini, Louis Vuitton, Mahindra, Mercedes, Philips, PSA Peugeot Citroën, Renault-Nissan, Rolls-Royce, Safran, Schneider Electric, Tata, Tefal, Veolia, Porsche, BMW Bosch, Chrysler.

De par la grande diversité de nos marchés et clients, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est bien équilibré entre nos différents comptes.

L'industrie constitue pour notre Groupe une clientèle dynamique qui :

- investit beaucoup dans de nouvelles usines localisées, là où la demande de produits est en forte croissance (pays émergents et nouvellement industrialisés) ;
- est en recherche constante de nouvelles solutions pour accroître sa productivité et sa rentabilité.

### 2.3.2.5 Les fournisseurs

Une recherche de standardisation et d'effet de masse a été faite au niveau du Groupe, à chaque fois que plusieurs fournisseurs étaient susceptibles de fournir le même produit à plusieurs filiales. Un ou plusieurs fournisseurs peuvent ainsi être référencés pour l'ensemble du Groupe.

Les négociations sont menées par un ou plusieurs acheteurs et conduisent à l'obtention de conditions de vente (tarifs, délais, qualité...) plus avantageuses.

En ce qui concerne la fabrication des pulvérisateurs agricoles, les trois premiers postes d'achat sont :

- la mécano-soudure : châssis d'appareil, bras de rampe, etc. ;
- les matières plastiques pour la fabrication de cuves ou d'éléments de carrosserie ;
- la mécanique générale : moteurs, vérins, cardans, jantes, etc.

Quant à la fabrication de pulvérisateurs ou de pompes pour le marché industriel, elle demande des techniques d'usinage sophistiquées et très précises : tolérance ou état de surface parfois à quelques microns près, pour assurer l'étanchéité aux très hautes pressions de pulvérisation (plus de 600 bars).

## 2.3.3 Les moyens de production

### Les techniques utilisées

Les principales technologies intégrées dans les usines du Groupe sont :

- l'injection, et la surinjection, de résine de synthèse thermoplastique ;
- l'usinage des métaux avec une grande précision (centre d'usinage jusqu'à 11 axes) ;
- le rotomoulage de réservoir et de capotage de formes complexes ;
- le débit automatique et la soudure robotisée ou semi-automatique de châssis complexe ;
- la préparation des surfaces et l'application de peinture liquide ou poudre, par procédé électrostatique (manuelle ou automatisée).

## Organisation de la production

Toutes les usines du Groupe sont organisées en îlots autonomes et en flux tirés. Les avantages de cette organisation sont une meilleure réponse aux variations saisonnières de l'activité et une meilleure maîtrise du besoin en fonds de roulement.

De plus, le Groupe applique le *Lean Management* dans ses usines. Le *Lean Management* est un processus, qui vise à optimiser l'organisation et l'efficacité de nos entreprises.

### Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site <sup>(1) (2) et (3)</sup>	Superficie terrains (m <sup>2</sup> )	dont Superficie bâtiments utile (m <sup>2</sup> )	Activité
<b>AGRIFAC Machinery BV</b>	Eesveesenweg 15-17, 8332 JA Steenwijk – Pays-Bas <sup>(3)</sup>	40 510	23 368	Production Bureaux
<b>AGRIFAC Australia</b>	1/45 Howson Way, Bibra Lake – Australie		503	Production Bureaux
	24 Duke Street, Jondaryan, QLD 4403 – Australie <sup>(2)</sup>	4 000	480	Production Bureaux
<b>AGRIFAC UK Ltd</b>	1 Martin Avenue, March, Cambridgeshire PE15OAY – Royaume-Uni <sup>(1)</sup>	3 966	625	Production
	Thorby Avenue, March, Cambridgeshire PE15OAY – Royaume-Uni <sup>(2)</sup>	4 200	1 444	Production Bureaux
<b>BERTHOUD Agricole SAS</b>	1, rue de l'Industrie, 69220, Belleville-sur-Saône <sup>(1)</sup>	60 715	16 372	Production Bureaux
<b>BERTHOUD Sprayers Ltd</b>	4 Oldmedow Road, Hardwick Industrial Estate King's Lynn Norfolk PE30 4JJ – Royaume-Uni <sup>(2)</sup>	-	105	Bureaux
<b>FISCHER Nouvelle SARL</b>	ZI en Bovéry 14, 1868 Collombey, Suisse	2 825	1 825	Production Bureaux
<b>CAPAGRI SAS</b>	Rue Pasteur, 59159 Noyelles s/Escaut <sup>(2)</sup>	même site que HOLMER Exxact	même site que HOLMER Exxact	Bureaux
<b>MAIZY TESSOUS SCI</b>	Route de Villers, 02160 Maizy <sup>(1)</sup>	17 400	3 000	Réserve Foncière
<b>CARUELLE NICOLAS SAS</b>	2, rue de l'Industrie 45550 St Denis de l'Hôtel <sup>(1)</sup>	31 302	13 787	Production Bureaux
	Terrain d'essai	35 629	-	Terrain d'essai
<b>CMC SAS</b>	1, rue Vincent Ballu – 51200 Epernay <sup>(2)</sup>	même site de TECNOMA Technologies	même site de TECNOMA Technologies	Bureaux
<b>EMC</b>	5, SERIJNY PROEZD 400075 VOLGOGRAD – Russie <sup>(2)</sup>	4 935	329	Production Bureaux
<b>ET Works Inc.</b>	2201 Hancel Parkway Mooresville, IN 46158 <sup>(1)</sup> – USA	31 124	10 600	Production Bureaux
	455 Merriman Rd. Mooresville, IN 46158 <sup>(1)</sup> – USA	441 108	6 832	Bureaux Entrepôt
<b>Ohio Valley Ag</b>	2730 West 2nd St. Owensboro, KY 42304 <sup>(1) et (2)</sup> – USA	20 457	2 978	Vente
	202 North Thurston Dr. Russellville, KY 42276 <sup>(2)</sup> – USA	7 689	845	Vente
	1328 N. Liberty Circle W. Greensburg, IN 47240 <sup>(2)</sup> – USA	6 070	1 219	Vente

**Sites de Production (monde entier)**

Sociétés du Groupe	Adresse du site <sup>(1) (2) et (3)</sup>	Superficie terrains (m <sup>2</sup> )	dont Superficie bâtiments utile (m <sup>2</sup> )	Activité
	5101 Lake Terrace NE IL 62864– USA	8 428	334	Vente
<b>High Plains Apache</b>	5321 35th St. South Frontier, ND 58104 <sup>(2)</sup> – USA	8 094	465	Vente
	3909 N. Brush College Rd. Decatur, IL 62521 <sup>(2)</sup> – USA	20 125	1 115	Vente
	1701 Eastside Court SE Mandan, ND 58554 <sup>(1)</sup> – USA	6 354	929	Vente
<b>Southern Application Management</b>	21129 Highway 6 E. Batesville, MS 38606 <sup>(2)</sup> – USA	24 281	1 858	Vente
<b>ET Works Canada</b>	Ltd 3533 A, Idylwyld Dr. N Saskatoon– Canada			
<b>EXEL Industries SA</b>	54, rue Marcel Paul, 51200 Épernay <sup>(3)</sup>	Site de TECNOMA Technologies	Site de TECNOMA Technologies	Siège du Groupe
	52, rue de la Victoire, 75009 Paris <sup>(2)</sup>	-	398	Et. Principal Bureaux
	Villefranche sur Saône (69400) et Saint Jean d'Ardières (69) – <sup>(1)</sup>	22 738	-	Réserve Foncière
<b>HARDI INTERNATIONAL A/S</b>	Herthadelvej 10, 4840 NORRE ALSLEV, Danemark <sup>(1)</sup>	155 176	47 062	Production Bureaux
<b>GROUPE HARDI FRANCE SAS</b>	43, rue Cuivre, 77542 Savigny-le-Temple <sup>(1)</sup>	13 827	5 182	Bureaux
	Rue du 21 Mai 1940, 62990 Beaurainville <sup>(1)</sup>	62 697	16 911	Production Bureaux
	116, rue des Pommiers, 60480 Noyers-St-Martin <sup>(3)</sup>	70 000	25 000	Production Bureaux
<b>HARDI Service SAS</b>	43, rue Cuivre, 77542 Savigny-le-Temple <sup>(2)</sup>	Même site que Groupe HARDI France	2 940	Bureaux
<b>HARDI GmbH</b>	Schaumburger Straße 17, 30900 Wedemark – Allemagne <sup>(2)</sup>	2 000	662	Bureaux
<b>HARDI Australia PTY</b>	Cross Keys Road, CAVAN SA 5094 – Australie <sup>(3)</sup>	58 776	15 200	Production Bureaux
<b>ILEMO-HARDI SA</b>	Poligono Industrial “El Segre”, 25080 LLEIDA – Espagne <sup>(2)</sup>	13 182	6 007	Production Bureaux
<b>HARDI North America Inc.</b>	1500 W 76th Street, DAVENPORT – USA <sup>(1)</sup>	80 937	11 096	Production Bureaux
<b>HOLMER Maschinenbau GmbH</b>	Regensburger Straße 20 – 84069 Schierling / Eggmühl – Allemagne <sup>(2)</sup>	54 275	10 594	Production Bureaux Entrepôt
	Regensburger Straße 4 – 84069 Schierling / Eggmühl – Allemagne <sup>(2)</sup>	5 522	526	Entrepôt
	Am Birlbaum – 84069 Schierling – Allemagne	140 000	10 548	Entrepôt

### Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site <sup>(1) (2) et (3)</sup>	Superficie terrains (m <sup>2</sup> )	dont Superficie bâtiments utile (m <sup>2</sup> )	Activité
	Zaitzkofener Straße 5 – 93101 Rogging / Pfakofen – Allemagne <sup>(2)</sup>	10 824	1 920	Production Bureaux Entrepôt
	Lange Straße 48 – 3 9387 Oschersleben – Allemagne <sup>(1)</sup>	9 297	1 801	Production Bureaux
	An der alten Muhle 8, 38327/Semmenstedt – Germany	1 116	711	Entrepôt
<b>HOLMER Exxact SAS</b>	Rue Pasteur, 59159 Noyelles s/Escaut <sup>(3)</sup>	44 130	14 241	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOLMER Budowa Maszyn SP. z o.o</b>	Ul. Wroclawska – 55300 Sroda – Pologne <sup>(2)</sup>	1 138	838	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOLMER Türkiye Otomotiv Limied Sirketi</b>	42050 KARATY/KONYA, Fevzicakmam Mah. Kenitra Cad. A block 6/E– Turquie	2 000	1 204	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOLMER CZ s.r.o.</b>	Kldska 1187 /Hradec Kralove 50003 – République tchèque <sup>(2)</sup>	780	246	Bureaux Entrepôt
<b>HOLMER Ukraine</b>	Ul. Jablunska 144 – 08292 – Ukraine <sup>(2)</sup>	1 542	926	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOZELOCK EXEL SAS</b>	891 route des Frênes, ZI de Joux 69400 Villefranche <sup>(1)</sup>	46 426	18 240	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOZELOCK LTD</b>	Midpoint Park, Minworth – West Midlands B76 1AB – Royaume-Uni <sup>(3)</sup>	72 035	34 287	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOZELOCK Australia Pty</b>	Unit 22 456 St Kilda Road 3004 – Melbourne – Australie <sup>(2)</sup>	-	71	Bureaux
<b>HOZELOCK Holland BV</b>	Cartografenweg 34 5141 MT Waalwijk – Pays-Bas <sup>(2)</sup>	-	520	Bureaux
<b>HOZELOCK Sweden AB</b>	Sisjö Kullegata 9 421 32 Västra Frölunda – Suède <sup>(2)</sup>	-	1 170	Bureaux
<b>SAMES KREMLIN SAS</b>	150, av. de Stalingrad, 93240 Stains <sup>(1)</sup>	37 140	13 081	Production Bureaux Entrepôt
	13, chemin de Malacher – 38240 Meylan <sup>(1)</sup>	28 245	13 266	Production Bureaux Entrepôt
<b>API SCM SAS</b>	29, av. Asthon Under Lyne, 52000 Chaumont <sup>(3)</sup>	69 086	3 500	Production Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN SA</b>	Avnd Juan B. Justo 6021 C 1416 DLB C.A.B.A. – Argentine <sup>(2)</sup>	207	207	Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN GMBH</b>	Moselstrasse, 19 41464, Neuss – Allemagne <sup>(2)</sup>	1 800	1 748	Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN EPE LTDA</b>	R. Alfredo Mario Pizzoti, 41 -CEP :02060-040 V.Guilherme -SP/SP – Brésil <sup>(2)</sup>	1 467	908	Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN SA</b>	Botanica, 49 – 08908 L'hospitalet de Llobregat – Barcelona – Espagne <sup>(1)</sup>	2 177,20	1 200	Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN SRL</b>	Via Rivoltana, 35 20096 Pioltello (Mi) – Italie <sup>(2)</sup>	-	835	Bureaux Entrepôt

### Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> et <sup>(3)</sup>	Superficie terrains (m <sup>2</sup> )	dont Superficie bâtiments utile (m <sup>2</sup> )	Activité
<b>SAMES KREMLIN PRIVATE LIMITED</b>	Kothari House, GAT NO.634, Pune Nagar Road, Wagholi – 412 207, Pune – Inde <sup>(2)</sup>	-	560	Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN SP. zoo</b>	ul. Modlinska 221B 03-120 – Warszawa – Pologne <sup>(2)</sup>	2 000	800	Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN, UNIPessoal LDA</b>	Rua da silveira, 554 – Touria – 2410-269, Pousos LRA – Portugal <sup>(2)</sup>	391	237	Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN INC.</b>	45001, Five Mile Road – MI 48170 Plymouth <sup>(3)</sup> – USA	20 234	4 830	Production Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN CO., LTD</b>	Building No. 9, No. 3802 Shengang Road, Songjiang District, Shanghai China, 201611 – Chine <sup>(2)</sup>	2 547	2 407	Production Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN KK</b>	Sky Building 20F, 2-19-12 takashima, Nishi-ku, Yokohama, Kanagawa – Japon <sup>(2)</sup>	-	15	Bureaux
<b>SAMES KREMLIN SA DE CV</b>	Acceso III N°16A int 15A – Conjunto Quadrum – Parque Industrial Benito Juarez – Santiago de Querétaro, Qro. – México, C.P. 76120 – Mexique <sup>(2)</sup>	856	484	Bureaux Entrepôt
<b>SAMES KREMLIN LLC</b>	ul. Rodionova, 134, liter K, Nizhniy Novgorod – Nizhegorodskaya oblast', 603093 – Russie <sup>(2)</sup>		648	Bureaux Entrepôt
<b>PRÉCICULTURE SAS</b>	165, rue des Verriers, 51230 Fère Champenoise <sup>(1)</sup>	89 818	11 409	Production Bureaux
<b>TECNOMA Technologies SAS</b>	54, rue Marcel Paul – 51200 Épernay <sup>(1)</sup>	34 068	18 296	Production Bureaux Entrepôt
<b>TRICOFLEX SAS</b>	17 avenue Jean Juif 51300 Vitry-le-Francois <sup>(1)</sup>	69 074	24 940	Production Bureaux
<b>VERMOREL</b>	3, Str. Pompelor, judetul Prahova, Ploiesti – Roumanie <sup>(1)</sup>	8 433	6 196	Production Bureaux

(1) Propriétaire.

(2) Locataire.

(3) Locataire d'une société du groupe EXEL Industries.

NB :

- aucun des actifs immobiliers n'appartient à des Dirigeants du groupe EXEL Industries ;
- aucun des locaux loués n'appartient à des Dirigeants du groupe EXEL Industries.

## 2.3.4 Les investissements

### 2.3.4.1 Tableau des investissements réalisés sur les derniers exercices

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Investissements corporels et incorporels	50,1	13,0	28,5	20,9	19,0	10,4
Investissements financiers	-	-	-	-	0,3	-

### 2.3.4.2 Les principaux investissements

Au cours du dernier exercice, le Groupe a réalisé des investissements pour 10,4 M€. Les principaux investissements ont porté sur :

- achat de terrain concernant l'extension de l'usine de production de Ferre Champenoise ;
- des achats d'outillage et des aménagements industriels, sur l'ensemble de nos filiales.

# 3 Rapport de gestion

Les montants sont exprimés en millions d'euros ou en milliers d'euros et les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche dès lors la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatifs par rapport au total.

## 3.1 Principaux faits marquants de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018/2019 s'établit à 776,7 M€, en retrait de 62,4 M€ vs. l'année précédente principalement du fait :

- des répercussions de la crise de l'industrie sucrière européenne sur notre activité d'Arrachage de Betteraves ;
- d'un contexte de marché incertain pour la Pulvérisation Agricole face aux sujets réglementaires et environnementaux et de conditions défavorables en Ukraine et en Australie.

La Pulvérisation et Arrosage de Jardin réalise une année satisfaisante, comparée à une année 2017/2018 au cours de laquelle les conditions météorologiques étaient exceptionnelles.

En Pulvérisation Industrielle, les ventes de matériel standard sont stables, la forte croissance aux USA venant compenser la décroissance observée en Chine.

La marge sur coûts directs du Groupe est quasi stable. Une gestion rigoureuse a permis de maintenir les frais fixes au même niveau que l'année dernière et de compenser l'inflation. Compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires, la moindre absorption des frais fixes explique la majeure partie de la dégradation du ROC (4,2 % des ventes vs. 7,4 %).

Les éléments exceptionnels incluent 20,5 M€ de provisions pour restructuration de nos activités d'Arrachage de Betteraves et de Pulvérisation Agricole et 1,5 M€ de complément de provision retraite en Angleterre suite à un changement de législation.

Compte tenu de ces éléments, le Résultat Net s'établit à 4,1 M€ contre 39,2 M€ l'année dernière.

Le BFR opérationnel (hors dettes et créances d'impôts) diminue de près de 19 M€, grâce à la baisse des stocks et l'amélioration du délai moyen de règlement des clients.

L'Endettement Financier Net (EFN) à fin septembre 2019 ressort à 61,1 M€ en diminution de 23,4 M€, ce qui le ramène au niveau de fin septembre 2017.

Le *gearing* (Endettement financier net/Capitaux Propres) passe de 23,4 % à 17,0 %.

## 3.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

### Événements postérieurs à la clôture

Le 4 novembre dernier, EXEL Industries annonçait la création de la société EXXACT Robotics, spécialisée dans les technologies d'agriculture de précision mettant en œuvre l'intelligence artificielle, la robotique, l'électronique et l'agronomie.

Sa mission est d'apporter une réponse industrielle innovante dans le contexte actuel d'accélération de la transition agricole.

Le 23 décembre 2019, EXEL Industries a annoncé l'acquisition de 100 % de la société allemande Intec GmbH & Co. KG. Cet accord est soumis à la décision des autorités de la concurrence en Allemagne et en Autriche. Intec est un fabricant majeur d'équipements d'encollage dédiés à l'industrie automobile, principalement dans les usines d'assemblage de carrosseries (ferrage). Société profitable, Intec a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires proche de 40 M€, et compte environ 120 personnes.

### Perspectives

L'industrie sucrière, traverse une crise majeure. Le prix du sucre ne se redresse que lentement. Plusieurs sucreries ont fermées en Europe à la fin 2019 et les surfaces de betteraves seront ainsi réduites en 2020. Nous projetons un contexte difficile pendant au moins deux ans dans notre activité d'Arracheuses de Betteraves. Nos capacités de production et nos effectifs ont été ajustés en conséquence. Les économies seront visibles dès l'exercice en cours.

Sur les marchés d'Europe de l'Ouest et notamment en France, les décisions politiques visent à réduire drastiquement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Grâce aux nouvelles technologies, la précision de nos pulvérisateurs agricoles permet de réduire les quantités de produits appliqués. Nous renforçons nos capacités d'innovation et nos expertises au service des agriculteurs, dans des centres d'excellence qui seront mis en place d'ici fin 2020.

La création de la société EXXACT Robotics permettra d'apporter une réponse industrielle innovante dans le contexte actuel d'accélération de la transition agricole.

L'activité Pulvérisation Industrielle poursuivra sa stratégie de partenariat avec nos intégrateurs et de développement des ventes sur nos circuits de distribution et sur les matériels standards.

L'année sera marquée par de nombreuses rénovations de gammes produits, qui devraient dynamiser nos ventes et permettre de compenser le ralentissement observé en Asie.

Concernant l'activité de Pulvérisation et Arrosage de Jardin, les leviers de croissance restent le développement du réseau de distribution, de nouveaux marchés géographiques et l'innovation.

Nous anticipons une année 2019/2020 en faible croissance. Les mesures prises pour réduire nos coûts fixes et redresser nos marges devraient nous remettre dans une tendance de croissance durable et profitable

## 3.3 Recherche et Développement

### 3.3.1 Une culture de l'innovation

Depuis sa création, le groupe EXEL Industries a marqué l'évolution décisive des technologies utilisées dans son métier, la pulvérisation. Dans un contexte toujours plus compétitif, la Recherche et le Développement (R&D) permet au groupe EXEL Industries et à ses filiales :

- d'améliorer l'efficacité de la production, grâce à l'innovation des procédés ;
- de différencier son offre et de créer plus de valeur pour le client ;
- de développer les ventes et les recettes s'y rapportant, par l'innovation de ses produits ;
- de revendiquer la spécificité de son savoir-faire pour se démarquer de ses concurrents.

Chaque année, nous déposons en moyenne 5 à 7 nouveaux brevets avec désignation de plusieurs pays.

Depuis septembre 2014, EXEL Industries a généralisé à l'International la politique qu'elle avait mise en place en matière de propriété industrielle, depuis 1994 – réaffirmant ainsi son rôle de holding du Groupe.

À ce titre, notre Société dépose en son nom et pour chacune de ses filiales, en France et à l'International, tout nouveau titre de propriété industrielle (Brevet, Marque ou Dessin & Modèle).

Sur la période 2018/2019 nous avons déposé près de 35 nouvelles demandes de brevets.

Les demandes de brevets déposées sur la période précédente ont été étendues en moyenne sur 6 désignations (l'Europe comptant comme une désignation).

La R&D nécessite pour le groupe EXEL Industries et pour ses filiales de mobiliser du temps, des hommes et des coûts importants.

En effet, au moins 7,6 % de nos effectifs permanents participent activement aux nombreux projets de R&D que nous entreprenons.

La R&D passe aussi par le développement de partenariats avec des entreprises, des universités ou des PME innovantes, par des rachats de brevets, par la surveillance de la concurrence et par la recherche de créneaux porteurs.

Les frais de Recherche et Développement sont considérés comme des charges d'exploitation annuelles courantes et ne font donc pas l'objet d'une immobilisation à l'actif du bilan, sauf de manière exceptionnelle.

En outre, pour assurer une bonne gestion de ses dépenses de Recherche et Développement, notre Groupe utilise le système fiscal du crédit impôt recherche.

#### 3.3.1.1 Pulvérisation Agricole

##### Produits « grandes cultures » et « vignes »

Afin de toujours mieux répondre aux nouvelles attentes du marché, la R&D d'EXEL Industries est axée sur :

- plus de précision dans l'application et l'adressage des gouttes sur la cible ;
- plus de sécurité pour l'opérateur ;
- plus de confort de conduite, de mise en œuvre et de réglage avec le développement de systèmes d'assistance ;
- plus de protection pour l'environnement grâce notamment à l'optimisation de la quantité de produit pulvérisée ;
- une meilleure longévité et une fiabilité accrue des matériels.

À titre d'illustration, voici quelques innovations significatives :

- cabine d'automoteur montée sur glissière hydraulique avec accès cabine au niveau du sol (LASER FC) ;
- gestion électropneumatique de porte-jets 4 sorties (OPTI-SPRAY) ;
- nouveau châssis à largeur variable de 225 à 320 cm pour s'adapter à toutes les cultures (WideTrackPlus) ;
- nouveau châssis avec un réglage de la garde au sol pouvant passer de 125 à 200 cm pour des cultures hautes (ClearancePlus) ;
- nouveau système exclusif qui automatise entièrement le processus d'ouverture et de fermeture des rampes du pulvérisateur (Press'n'Go). Trophée de l'Innovation au salon Innovagri 2010 ;
- nouveau système de pulvérisation dédié à la viticulture et à l'arboriculture, qui utilise la technologie de pulvérisation par assistance d'air (IRIS). Médaille de l'Innovation au FIMA 2010 ;
- conduite automatique de l'automoteur de pulvérisation, afin de permettre à l'opérateur de se concentrer uniquement sur ses réglages. Ce « pilote automatique » fonctionne avec la réception d'un signal DGPS ou RTK et peut être déconnecté à tout moment par l'opérateur ;
- gestion automatique de la hauteur de la rampe grâce à des capteurs à ultrasons (AutoHeight) ;
- système de relevage « double cadre » et à chaînes permettant de pulvériser sur une très large plage de hauteur sous rampe, de 0,5 m jusqu'à 3,15 m (Twin Lift) ;
- pompe centrifuge biturbine plus facile à nettoyer et plus économe en carburant (Omega) ;
- pulvérisation « face par face » avec assistance d'air laminaire, utilisée pour la vigne et permettant une réduction importante des doses de médicaments (Précijet) ou plus récemment l'utilisation de panneaux de récupération/panneaux de confinement ;
- pulvérisation avec assistance d'air qui permet de réduire très significativement la dérive des produits pulvérisés (Twin) ;
- conduite dite « Automotive » permettant de gérer l'avancement des automoteurs aussi bien à la main qu'au pied ;
- système de gestion des remplissages qui évite les débordements de la cuve et assiste l'opérateur dans les réglages de son pulvérisateur (Novaflo) ;
- remplissage de la cuve principale du pulvérisateur *via* une cuve intermédiaire afin d'éviter tout risque de contamination (O'Clear) ;

- système recyclant l'air de la cabine du pulvérisateur et interdisant toute entrée d'air extérieure lors du travail de pulvérisation pour une meilleure protection de l'opérateur (Clinair) ;
- guidage, gestion des tronçons et modulation de dose couplés à une cartographie GPS du terrain ;
- système automatique de rinçage séquentiel de l'ensemble du circuit de pulvérisation (Autonet) ;
- système de suivi automatique de la rampe et de maintien horizontal du châssis de l'automoteur de pulvérisation (Stabilis) ;
- le nouveau pulvérisateur traîné STILA, élu machine de l'année au SIMA 2015 ;
- L'automoteur Condor Endurance, avec une capacité de réservoir de 8 000 l ;
- DynamicDosePlus : le concept s'appuie sur la création d'une cartographie du terrain grâce au survol d'un drone scannant la parcelle à traiter. Cette carte indiquera point par point chaque dose à appliquer, de 0 à 100 % du dosage maximal. Les coûts d'intrants sont réduits jusqu'à 95 % pour certaines applications d'herbicides et les rendements sont augmentés, car les plantes ne reçoivent que la juste dose nécessaire à leur développement.

Cela se traduit aussi par le lancement régulier de nouvelles gammes de produits. Ainsi, sur les 3 dernières années, le Groupe a par exemple lancé :

- Rubicon 9000 : l'automoteur, prévu pour le marché australien, doit entraîner un bond de productivité, couvrant 150 ha à 60 litres/ha (soit 50 % de plus en hectare pulvérisé) ;
- le Bruin HS 1100 et HS 700 : est l'aboutissement de la coopération technique franco-américaine entre ET Works, BERTHOUD et PRÉCICULTURE. L'automoteur Bruin à quatre roues motrices et une garde au sol variable jusqu'à 1,8 m ;
- Précijet : dans une volonté d'améliorer encore plus sa précision d'application, TECNOMA propose désormais une circulation continue et un pack viticulture de précision. De plus, dans un souci de respect de l'environnement, TECNOMA propose désormais avec sa gamme EVO, les premiers tracteurs enjambeurs du marché conformes aux dernières normes antipollution Tier 4 Final ;
- Air Drive : équipements de pulvérisation jet porté dans l'interligne. Utilisées avec des buses à injection d'air, ces descentes nouvelles génération permettent de limiter la dérive mais aussi une réduction des quantités appliquées grâce à une optimisation des traitements.

Par conséquent, les produits du Groupe sont régulièrement mis à l'honneur, comme en témoigne le record du monde de HARDI EVRARD (136,82 ha pulvérisés en une heure) réalisé avec un Meteor 5400 et sa rampe de 44 mètres, ou encore les nombreuses récompenses reçues par les produits du Groupe à l'occasion de salons professionnels.

### 3.3.1.2 Arrachage de Betteraves

#### Produits « Arracheuses de Betteraves »

HOLMER Exxact dispose de machines extrêmement sophistiquées, qui font l'objet d'améliorations continues :

- SmartTurn : la récolteuse de betteraves HOLMER Terras Dos T4 tourne automatiquement en bout de champ pour s'aligner sur les rangs suivants ;
- EasyLift : système facilitant l'extraction de la betterave en utilisant les mesures de la position de la tête de celle-ci, par rapport à la profondeur et la nature des sols ;
- EasyHelp : permet d'établir un diagnostic immédiat sur son fonctionnement, optimise l'approvisionnement de pièces de rechange ;
- DynaFill : système de détection par laser permet d'automatiser le remplissage des camions par le déterreur de silos Terra Felis 2 ;
- Le nouveau rotor à fléaux pour betteraves chauves : permet d'arracher des betteraves sans aucune présence de feuilles pour plus de rendement, moins d'usure, moins de consommation de carburant.

### 3.3.1.3 Pulvérisation et Arrosage du Jardin

#### Produits « grand public »

Les innovations du groupe EXEL Industries reposent sur la création et le lancement de gammes originales dans le domaine de l'arrosage et de la protection des végétaux, afin de mieux se différencier de ses concurrents, accroître sa part de marché et augmenter ses marges bénéficiaires.

Parmi ses créations originales figurent les tout premiers raccords de tuyau plastique, désherbeurs électriques à choc thermique, pompes d'évacuation multifonctions, dévidoirs avec système d'enroulement automatique, filtres de bassin pressurisés et programmeur d'arrosage connecté.

#### Quelques innovations

- Désherbeur électrique qui détruit les mauvaises herbes grâce à un choc thermique (Green Power) ;
- Pulvérisateur grand public de désherbage ponctuel, prenant la forme d'une « canne », qui offre à son utilisateur un confort inégalé en lui évitant de se baisser pour éliminer les mauvaises herbes. (Herbastop et Wonderweed) ;
- Pulvérisateurs électriques à batteries rechargeables pour le grand public (Libertis) et à batterie lithium-ion pour les professionnels (VERMOREL électrique 3000) ;
- Le premier programmeur électronique d'arrosage contrôlable *via* internet : Cloud Controller ;
- Le premier programmeur automatique d'arrosage avec capteur de lumière et un système d'irrigation flexible universel qui représente une solution simple et efficace pour les consommateurs ;
- La gamme de micro-irrigation la plus courte et la plus simple du marché : EasyDrip.

### 3.3.1.4 Pulvérisation Industrielle

Pour donner à nos clients toutes satisfactions, quatre axes de recherche sont incontournables :

- l'accroissement de la productivité de nos clients (réduction des temps de changement de teintes, augmentation des débits de pulvérisation, etc.) ;
- l'amélioration du « taux de transfert » (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible) ;
- la protection de l'environnement, grâce à une utilisation responsable des énergies et à un contrôle des émissions de COV (composant organique volatile) ;
- la constante adaptation de nos équipements avec les nouveaux produits (peintures, vernis, teintes, colles, mastics, etc.).

Spécialiste mondial de la pulvérisation de peinture, SAMES KREMLIN a développé des solutions de mise en peinture, allant de la pompe à l'applicateur :

- les technologies de pulvérisation développées sont extrêmement variées afin de coller parfaitement aux besoins des industriels. Selon la configuration, ce sera la pulvérisation **Airspray**, **Airless®**, **Airmix®**, ou bien **électrostatique** qui sera préconisée aux clients ;
- un large choix de pompes fait aussi partie de la gamme de produits commercialisés, chacune de ces pompes ayant des caractéristiques techniques spécifiques ;
- gamme de pompe permet de mettre en œuvre sans aucun problème les dernières générations de peintures développées pour tous les marchés industriels dans le monde :
  - **REXSON Dispense** : développées pour l'extrusion de produits épais, les unités de pompage de cette gamme sont, de par leur polyvalence, adaptées aussi bien aux équipements de construction, et à l'énergie solaire qu'à la navigation de plaisance,
  - **Gamme 2K** : Pompe d'un usage simple et rapide (Plug & Spray) qui offre une régulation électronique pour un contrôle continu et précis des dosages ainsi qu'un suivi des consommations réelles de produits et des émissions de COV.

Expert mondial de la pulvérisation, l'innovation est au cœur de sa stratégie d'entreprise avec notamment :

#### Les pistolets Airspray FPRO

Ce pistolet intègre deux brevets dédiés à l'atomisation de la peinture. Un « Restrictor » qui va détendre le flux de peinture et un « Vortex » qui va la faire tourner pour homogénéiser les éléments internes de la peinture. Ces deux brevets font du FPRO SAMES KREMLIN le nouveau standard dans le domaine de l'application en pneumatique.

#### Les nouvelles pompes Airless® 72C160 et 52C225

L'objectif de ces pompes est de devenir une référence majeure en Europe, en Asie et aux USA sur les marchés de l'Airless® à forte valeur ajoutée. C'est-à-dire les marchés sensibles aux critères de qualité de finition, calcul de retour sur investissement et coûts de possession de remplacement de nos 52C220 & 80C220.

Les objectifs sont :

- conquérir des marchés Airless® tels que le méga-yacht, gros atelier de grenailage et de peinture, les applications d'antifouling dans le naval, les structures métalliques ;
- développer un réseau de distribution supplémentaire s'adressant aux marchés Airless® ;
- protéger notre réseau de distribution actuel de la concurrence, déjà présent sur les marchés des trois AAA et les aider à se développer sur le marché de l'anticorrosion ;
- devenir une référence pour les principaux entrepreneurs de l'anticorrosion ;
- être référencé par les principaux fabricants de peinture et centres de formation.

Cette pompe intègre quatre brevets et un dépôt de forme. Un premier brevet concerne le resserrage automatique des joints chevrons de l'hydraulique, grâce un ressort à lames ondulés. Cette innovation évite à l'opérateur de serrer manuellement les joints, une fois la fuite constatée. La deuxième innovation concerne un nouveau système d'échappement d'air comprimé : avec une nouvelle disposition des mousses, la pompe est silencieuse, et le flux d'échappement d'air n'est pas étouffé. Ceci permet de garantir de bonnes inversions, et que l'eau contenue dans l'air comprimé, ne reste pas dans les conduits d'évacuation. Un troisième brevet concerne l'accès au clapet inférieur de la pompe, et à la bille : avec un démontage rapide, le client peut aisément nettoyer et remonter facilement la bille et le clapet de sa pompe en un temps très court. Un quatrième brevet est basé sur la canne d'aspiration : là encore, pour permettre au client un démontage rapide, un écrou papillon a été intégré à la canne. Elle est démontable et remontable avec un simple coup de maillet. Ce dépôt de brevet permet également de nous protéger contre les copies. Enfin, afin de renforcer l'identité visuelle de la pompe, un dépôt de forme a été déposé sur le capot. En PEHD résistant à d'importants chocs, il a été imaginé et dessiné par les équipes de SAMES KREMLIN.

Ces pompes seront disponibles en version murale ou sur chariot. Elles seront également disponibles à la vente en packs « prêt à peindre » avec le SFlow 450 bars.

#### Les tuyaux peinture de TRICOFLEX

TRICOFLEX a développé des tuyaux dédiés aux applications de peinture pour les fluides produit et air pour les équipements manuels SAMES KREMLIN.

Ils permettent une flexibilité inconnue à ce jour sur les produits existants du marché.

La combinaison des gammes existantes SAMES KREMLIN avec ces tuyaux TRICOFLEX amène un mix produit innovant à forte valeur ajoutée dans l'expérience utilisateur.

SAMES KREMLIN lance en 2018 ses gammes FPro, Nanogun et XCite dans des versions améliorées « FLEX », qui amènent la meilleure ergonomie du marché, nous repositionnant en leader sur l'outil manuel de peinture.

## 3.3.2 Marques et brevets

Depuis septembre 2014, notre Société dépose en son nom et pour chacune de ses filiales, en France et à l'International, toute nouvelle marque ainsi que tout nouveau modèle.

Cependant, pour des raisons historiques, nous avons laissé la propriété de certaines marques « phare » aux filiales concernées.

Aujourd'hui, notre groupe EXEL Industries détient près de 2 000 titres de Propriété Industrielle, avec plus de 250 « premiers dépôts » de marques et plus de 295 « premiers dépôts » de demandes de brevets (comptabilisant plus de 1 700 brevets dans le monde), sachant que ces dépôts sont largement étendus dans le monde.

Afin d'être au plus près des besoins du Groupe nous interrogeons régulièrement les différentes sociétés afin de déterminer la nécessité de maintenir ou non nos droits de Propriété Industrielle. Tout comme les Brevets, les Marques et Modèles ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan, à l'exception de ceux qui ont fait l'objet d'une acquisition à titre isolé ou bien qui faisaient partie des actifs, lors de la reprise de la société concernée.

Avec l'élargissement à l'International de sa politique en matière de Propriété Industrielle, notre Société a généralisé ses contrats de licence à l'ensemble de ses filiales avec un taux de redevance unique de 1,5 % pour les Brevets et un taux unique de 1 % pour les Marques et Modèles.

Ces nouveaux contrats en place depuis septembre 2014 se sont substitués, le cas échéant, aux précédents qui étaient en place depuis 1994.

Notre groupe EXEL Industries ne bénéficie par ailleurs d'aucun contrat de licence consenti par un tiers et n'est donc assujéti à aucun versement de redevance de licence.

## 3.4 Déclaration de Performance Extra-Financière

### 3.4.1 Méthodologie

Le Groupe est une fédération de PME. Chacune est autonome et responsable sur ses pratiques RH, ses projets environnementaux et sociétaux. Il se dégage une tendance générale en matière de RSE, reflet de l'une des valeurs du Groupe « Comportement Responsable ». Les axes d'amélioration sont donnés par les actionnaires et suivis au niveau du Groupe pour l'ensemble des entreprises.

#### 3.4.1.1 Gouvernance RSE et outils de reporting

Le dispositif RSE modifié par l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et son décret associé n° 2017-1265 a transposé la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014. Cette ordonnance détermine le nouveau dispositif de reporting extra-financier obligatoire ainsi que la vérification selon les critères de taille et de statut pour les entreprises françaises. Ils déterminent le champ de la nouvelle déclaration de performance extra-financière (DPEF) qui remplace désormais le rapport RSE.

La gouvernance RSE du Groupe est la suivante : le Directeur Général du Groupe EXEL Industries a confié au DRH, en liaison avec la Directrice Financière et la Directrice Juridique (pour les parties qui les concernent), le pilotage de la RSE. Le modèle d'affaires, ses risques extra-financiers et l'ensemble des plans de mise en œuvre et d'indicateur de suivi sont ceux définis et impulsés par le Directeur Général et présentés pour validation au Conseil d'Administration.

L'élaboration de ce document s'est faite en mode projet, avec une organisation en groupe de travail.

Le référentiel utilisé par les Sociétés du Groupe permet une fiabilité des données et une répétabilité dans le temps.

Ce référentiel est transmis à chaque société du Groupe EXEL Industries à travers leur Directeur Général, charge à chacune des sociétés de consolider elles-mêmes les données de ses propres filiales.

Le calendrier fixé a été respecté avec des interlocuteurs impliqués.

Les données sont soumises à un contrôle de cohérence, à une consolidation globale au niveau Groupe, et à un audit par les Commissaires aux Comptes.

En ce qui concerne les données qualitatives, les tendances générales ont pu être dégagées l'an dernier et lors d'exercices précédents. Nous travaillons par différentiel, en demandant aux sociétés du Groupe quelles étaient les nouvelles actions de l'exercice concernant la RSE.

Les évolutions réglementaires de cette année ont été prises en compte.

#### 3.4.1.2 Périmètre de restitution des données

Les indicateurs concernent toutes les entreprises du Groupe qui, elles-mêmes, consolident les données de leurs filiales. Il n'y a aucune restriction géographique.

Cette année a été marquée par le fait qu'il n'y a pas eu, pour ainsi dire, de changement de périmètre au niveau du Groupe. Il y a seulement eu création d'une filiale ET Works au Canada. Cependant de profondes réorganisations ont été déclenchées cette année. Elles concernent les secteurs Betterave et Pulvérisation Agricole et impacteront fortement le périmètre au cours de l'année fiscale 2019/2020.

## 3.4.2 Notre modèle d'affaires

En préambule, il faut mentionner que les principaux marchés par géographie et typologie de clients, le positionnement concurrentiel, le positionnement dans la filière, les produits et services, les moyens de production sont détaillés en chapitre 2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le groupe EXEL Industries est une **fédération d'entreprises dynamiques**.

**Son métier** principal est la pulvérisation dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'arrosage grand public et des arracheuses de betterave.

Le Groupe est réparti en **4 activités** dans l'ordre défini suivant :

### ■ La Pulvérisation Agricole

La **Pulvérisation Agricole** consiste à protéger et à permettre d'améliorer les rendements des cultures en apportant avec précision aux plantes la bonne dose de médicaments dont elles ont besoin. En effet, EXEL Industries est un acteur engagé pour aider les agriculteurs à combattre les 3 fléaux majeurs de l'agriculture : les maladies des plantes (virus et champignons), les insectes ravageurs, les mauvaises herbes envahissantes.

L'optimisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques appliqués, comprenant les herbicides (lutte contre les mauvaises herbes), les insecticides (lutte contre les insectes ravageurs), les fongicides (lutte contre les champignons et autres moisissures), les engrais liquides, etc., impose une application de plus en plus précise et efficace afin de ne protéger que la plante et d'éviter toute dispersion des produits pulvérisés. Les machines développées par EXEL Industries toujours plus précises amènent des réductions de traitement et limitent les doses appliquées.

### ■ L'Arrachage de Betterave

L'activité **Arrachage de Betterave** est portée par HOLMER, leader mondial des arracheuses de betterave. Cette activité développe, construit et commercialise 3 lignes de produits :

- une gamme complète d'arracheuses de betterave ;
- des déterreurs de silo permettant le nettoyage et le chargement des betteraves avant transport en sucrerie ;
- des porteurs de moyenne et grande capacités utilisés pour la logistique dans les champs.

### ■ Pulvérisation et Arrosage de Jardin

EXEL Industries, à travers de nombreuses marques, est un des leaders sur le marché de l'arrosage et de la protection des végétaux. Il propose des produits innovants de haute qualité qui représentent des solutions efficaces et satisfaisantes pour les jardiniers comme pour les semi-professionnels.

- **Les outils d'arrosage** permettent d'irriguer le jardin, les fleurs, les légumes et autres plantes en terre ou en jardinières.
- **Les pulvérisateurs de jardin** permettent de soigner les plantes en les fertilisant et de les protéger en éliminant les mauvaises herbes et organismes qui leur sont nuisibles.

### ■ Pulvérisation Industrielle

L'activité de Pulvérisation Industrielle du Groupe se réalise à travers les sociétés SAMES KREMLIN et TRICOFLEX. Par ses réalisations, EXEL Industries apporte un ensemble de solution et de services à ses clients dans le domaine de la protection, de la finition des matériaux et de la lubrification. La variété de nos solutions permet d'avoir un champ d'intervention extrêmement large sur de très nombreux marchés industriels. Les produits développés par les filiales d'EXEL Industries permettent de meilleurs taux de transfert dans le domaine de la peinture, d'éviter les gaspillages et engendrent moins de pollutions.

## Les chiffres clés

	CA (en M€)	Effectifs CDI au 30/09/2019	Sites de production
Pulvérisation Agricole	356,0	1 708	14
Arrachage de Betteraves	113,4	353	1
Pulvérisation et Arrosage du Jardin	112,5	386	2
Pulvérisation Industrielle	194,8	894	5

## Les axes stratégiques de développement

Les axes de développement du Groupe ont été définis par l'équipe dirigeante :

### ■ EXPÉRIENCE CLIENT

**Chez nous, le client est chez lui. C'est une rencontre, un moment unique et mémorable. Nous travaillons ensemble, il fait partie de l'équipe. Nous comprenons ses besoins et mettons tous nos talents en action pour y répondre.**

Les interactions avec nos clients sont fluides, simples, centrées sur ses besoins. La compréhension des préoccupations de nos clients et notre proximité nous inspirent dans notre innovation, notre proposition marketing et produits, notre logistique et nos services. Nos collaborateurs sont engagés et apprécient cette relation avec nos clients. Nous souhaitons que nos clients soient fiers d'utiliser nos produits et de travailler avec nous.

## ■ INNOVER UTILE

**Proposer des innovations produits et services qui apportent une réelle valeur ajoutée à nos clients et utilisateurs.**

Depuis le début de notre histoire, nous sommes leader de l'innovation en matière de pulvérisation et pionnier dans l'utilisation de nouvelles technologies. Conscient des enjeux environnementaux et réglementaires, EXEL Industries est plus que jamais engagé dans la recherche et le développement de solutions techniques « intelligentes » visant à accroître la précision de la pulvérisation. Ces solutions concrètes doivent rester simples d'utilisation et accessible à l'ensemble de nos clients. Nos innovations sont uniques et répondent à la fois aux besoins de nos clients et aux enjeux environnementaux et économiques.

## ■ CROÎTRE À L'INTERNATIONAL

**Poursuivre notre expansion, par croissance organique ou par acquisitions, dans les pays où nos activités présentent un potentiel de croissance.**

Depuis de nombreuses années, EXEL Industries est tourné vers l'International. Nos ventes hors de France représentent près de 80 % de notre chiffre d'affaires. Avec l'acquisition de ET Works en 2016, le Groupe a renforcé sa présence aux États-Unis qui ont désormais un poids équivalent à celui de la France. Pour autant, chacune de nos activités a identifié des opportunités de croissance géographique telles que l'Asie pour les activités agricoles ou encore l'Europe – hors UK – pour la Pulvérisation et Arrosage de Jardin. L'ambition d'EXEL Industries est mondiale.

## ■ PRIVILÉGIER L'HUMAIN

**L'humain est au cœur de notre relation client et au cœur de l'entreprise. Nous favorisons la proximité, les échanges, la simplicité.**

EXEL Industries est un groupe familial qui a toujours été très attaché aux valeurs humaines. Ces valeurs prônent le respect, la transparence, la franchise, l'initiative, l'esprit d'équipe. Nos organisations sont simples et réactives. Chacun y trouve sa place et elles développent des talents passionnés et entrepreneurs.

## Les Ressources non financières du Groupe

Le groupe EXEL Industries est fortement ancré, de par son origine de Groupe familial, autour des valeurs humaines.

**Le capital humain** est traité avec extrêmement d'attention. Le fonctionnement des filiales en mode PME avec un Directeur Général qui pilote son entreprise avec son propre Comité de Direction a en son sein la fonction Ressources Humaines qui apporte la vision sociale et de développement des ressources humaines dans la marche de l'entreprise.

Les 3 axes de développement du Groupe, mentionnés au paragraphe précédent, sont mis en cohérence avec ses 8 valeurs, qui sont :

- Service Client ;
- Amour du Produit, Innovation ;
- Excellence, Professionnalisme ;
- Confiance, Initiative ;
- Franchise, Transparence ;
- Esprit d'équipe ;
- Fierté d'appartenance ;
- Comportement responsable.

Les outils centraux développés et éprouvés depuis des années dans la formation de tous les nouveaux managers du Groupe, dans le suivi de la gestion des compétences et dans la communication interne par la diffusion et le partage des réussites des hommes au sein de nos entreprises sont des piliers sur lequel le Groupe est particulièrement attaché.

Grâce à son respect des cultures et des hommes, EXEL Industries a une très forte capacité à intégrer rapidement et rendre profitables les acquisitions qu'elle réalise.

En janvier 2019, **en cohérence avec ses valeurs et à l'initiative des membres de la famille Ballu actionnaires d'EXEL Industries et de son Conseil d'Administration**, EXEL Industries a versé **une prime exceptionnelle de solidarité** en faveur de ses **employés aux salaires les moins élevés**, comme mesure d'amélioration du pouvoir d'achat.

Cette prime a été d'un montant de **1 000 €** pour tout collaborateur français gagnant moins de 27 000 € bruts annuels. Les salariés français percevant une rémunération annuelle comprise entre 27 000 € et 36 000 € bruts se sont vus attribuer une prime dont le montant a été dégressif avec un plancher minimum de 100 €.

En France, **60 %** des employés d'EXEL Industries ont été concernés.

Groupe familial et international, considérant que **la solidarité dépasse les frontières**, EXEL Industries a **élargi ce principe de prime à ses collaborateurs étrangers** dans le respect des règles locales.

### Le capital intellectuel

Le paragraphe 3.3.1 du Document d'Enregistrement Universel mentionne avec précision l'importance du capital intellectuel.

Par sa politique mise en place sur les brevets, les investissements en matière de R&D, de collaborations avec les universités et écoles d'ingénieurs, ainsi que les partenariats avec les start-up, entrepreneurs individuels, incubateurs, EXEL Industries est attaché à son image de Groupe innovant.

## 3.4.3 Nos risques extra-financiers

EXEL Industries a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Chaque année, les entreprises d'EXEL Industries procèdent en leur sein à une analyse des risques et des opportunités à l'occasion de la présentation des budgets au groupe EXEL Industries

Au niveau central, sous le pilotage du Directeur Général d'EXEL Industries, un groupe projet a été constitué des animateurs stratégiques des 4 activités du Groupe accompagnés par d'autres managers de l'équipe dirigeante et des Directeurs des fonctions support d'EXEL Industries.

Ce groupe de travail a produit par analyse individuelle de chaque participant et partage collectif selon un mode itératif. Ce travail a abouti à la constitution d'une cartographie de l'ensemble des risques pour le Groupe. Cette cartographie a été établie en tenant compte d'une matrice de risques qui mesure la gravité et la probabilité d'occurrence, et en prenant également en compte les analyses faites dans le cadre de l'ORM établi par toutes les entités constituant le groupe EXEL Industries.

Cette analyse des risques est présentée au Comité d'Audit du groupe EXEL Industries.

La cartographie des risques intègre en son sein les risques extra-financiers que nous développons ci-dessous.

### 3.4.3.1 Domaine social et sociétal

Les risques identifiés dans ce domaine prennent en compte plusieurs éléments.

Dans un environnement de raréfaction des ressources humaines, d'hyper-concurrence entre les organisations de travail et de questionnements politiques et médiatiques sur certaines activités du Groupe, le **Capital Humain** représente une ressource clé pour EXEL Industries. Pour cela, le Groupe s'attache à attirer les talents de demain pour accompagner son développement, à permettre à ses collaborateurs en place d'avoir un environnement de travail propice à l'efficacité de ses organisations et équipes par des actions de formation, de se sentir bien et considérés dans cet environnement et à donner une place au plus grand nombre dans le respect de toutes les diversités.

En particulier, les principaux risques identifiés sont :

- **L'attractivité** : nos entreprises, toutes adhérentes au secteur de l'industrie et de taille intermédiaire, ont un enjeu fort et qui consiste à donner envie aux candidats d'entrer chez nous.

Développement de l'apprentissage, proximité dans les relations auprès des écoles, rapprochement avec des associations, recherche de profils différents, divers et atypiques sont des réponses apportées à ce risque.

- **Le maintien et le développement des compétences** : les efforts en matière d'accompagnement des collaborateurs une fois entrés dans nos entreprises doivent être variés et multiples. Formation interne, externe, tout au long de sa carrière sont des réponses que le Groupe considère attentivement.

- **Santé et Sécurité au travail** : bien-être au travail, gestion de l'absentéisme et des accidents de travail constituent des enjeux majeurs pour notre Groupe et ses entreprises. La sécurité au travail de nos collaborateurs intérimaires est également désormais suivie au travail des retours des accidents de travail subis par ceux-ci.

### 3.4.3.2 Domaine environnemental

Les principales thématiques environnementales à risque pour nos activités mises en évidence sont :

- **Pollution des sols et de l'air**

À l'horizon 2050, la population mondiale atteindra près de 10 milliards d'habitants. Afin de nourrir cette population plus importante, la production agricole va devoir augmenter significativement. EXEL Industries est un acteur engagé pour aider les agriculteurs à combattre les 3 fléaux majeurs de l'agriculture : les maladies des plantes (virus et champignons), les insectes ravageurs, les mauvaises herbes envahissantes.

Son activité étant liée à la pulvérisation, EXEL Industries a intégré depuis plusieurs années le risque lié à la restriction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Les produits appliqués par nos pulvérisateurs agricoles sont des produits phytopharmaceutiques d'origine de synthèse ou naturels. Ils comprennent notamment les herbicides, les insecticides, les fongicides et les engrais liquides destinés à combattre ces maladies. Ces produits, de plus en plus controversés, sont soumis à des réglementations strictes et sont, dans certains cas, voués à disparaître (ex. : loi Labbé et polémique sur le Glyphosate) et seront remplacés par des produits alternatifs. L'enjeu de l'agriculture est de nourrir de plus en plus de monde sur la planète (11 milliards de personnes en 2100), tout en respectant l'environnement. Pour contribuer à atteindre ce double objectif, les recherches et les innovations d'EXEL Industries sont orientées vers de plus en plus de précision de pulvérisation qui permettra de réduire de 30 à 50 % les doses des produits d'origine chimique ou naturelle, tout en permettant l'accroissement des rendements. La recherche, l'innovation, alliées aux technologies de reconnaissance visuelle, de drones, de cartographies GPS et d'utilisation des données sont les voies de progrès pour une agriculture productive et respectueuse de l'environnement.

L'activité grand public, sur sa partie pulvérisation, est également concernée par ce type de problématiques.

La Pulvérisation Industrielle veille à être toujours plus efficace dans ses innovations et à améliorer ses taux de transfert (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible).

- **Respect de la biodiversité et limitation du tassement des sols**

Une agriculture respectueuse de l'environnement s'attache à préserver les sols, c'est-à-dire à respecter la biodiversité et la limitation des tassements. EXEL Industries conçoit des machines légères, utilise les nouvelles technologies de pneumatiques réduisant la pression au sol et propose des solutions innovantes telles que les roues arrière des machines qui ne tassent pas les sols dans le passage des roues avant.

- **Changement climatique et Utilisation durable de ressources**

Pour faire face aux enjeux de changement climatique, le Groupe a engagé de nombreuses actions pour minimiser son empreinte carbone et poursuivra sa stratégie de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Mais plus encore, EXEL Industries vend et propose des produits qui permettent de minimiser l'empreinte carbone de ses clients.

### 3.4.3.3 Domaine de la lutte contre la corruption

Le risque lié au domaine de la lutte contre la corruption est un sujet sur lequel le Groupe est très engagé depuis de nombreuses années.

Compte tenu de l'étendue internationale du Groupe, EXEL Industries adopte une vigilance active, et des processus concrets de lutte contre la corruption.

### 3.4.3.4 Domaine du respect des droits de l'homme

Notre Groupe s'engage pour le respect de la vie privée et des droits des personnes dont les données sont traitées par ses systèmes d'information.

Le groupe EXEL Industries s'attache en externe au respect de la chaîne de valeur des fournisseurs et sous-traitants

### 3.4.3.5 Domaine de la lutte contre l'évasion fiscale

Notre Groupe a toujours adopté une politique fiscale raisonnable visant à garantir les intérêts des actionnaires tout en préservant une relation de confiance avec les États d'implantation. Les équipes financière d'EXEL Industries, centrales et locales, s'engagent, avec le support d'un conseil fiscal, à respecter les obligations fiscales nationales et internationales. À travers sa politique de prix de transfert, une vigilance particulière est portée par le Groupe pour s'assurer que le profit des sociétés est localisé à l'endroit où la valeur ajoutée a été générée, sans logique d'optimisation fiscale. Une analyse de la répartition des profits par pays est présentée au Comité d'Audit.

Des divergences techniques peuvent cependant apparaître à l'occasion de contrôles, pouvant conduire à des contentieux fiscaux du fait notamment d'incertitudes dans l'interprétation des textes ou dans l'exécution de nos obligations fiscales. Le cas échéant, après analyse de la matérialité du risque, des provisions sont enregistrées dans les comptes, afin de refléter les conséquences financières de ces divergences.

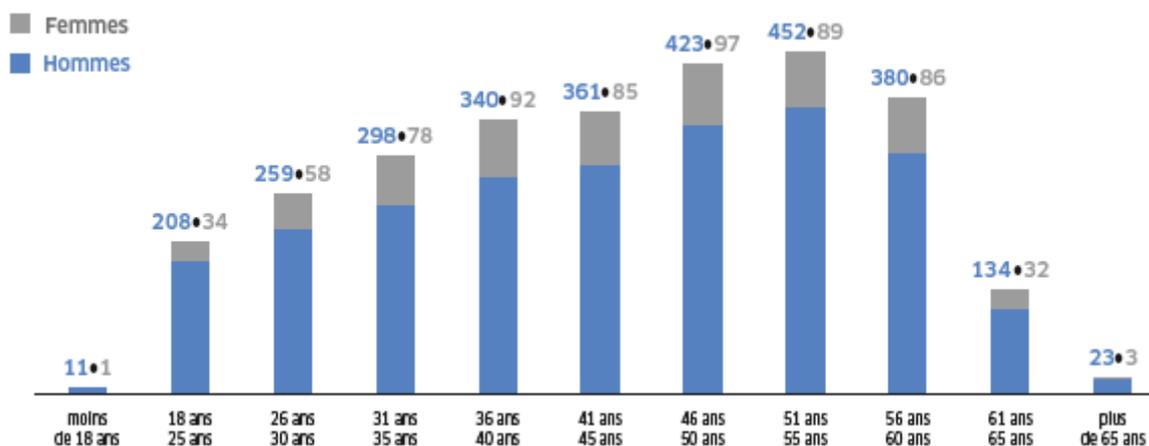
## 3.4.4 Actions mises en œuvre

### 3.4.4.1 Dans le domaine social et sociétal

Préambule : État des Effectifs – Données Principales

L'effectif total du Groupe au 30 septembre 2019, est de 3 544 salariés (CDD + CDI), dont 18,5 % de femmes et 81,5 % d'hommes, ce qui constitue une légère augmentation de la proportion de femmes par rapport à l'an dernier. En moyenne, sur l'exercice, les effectifs étaient de 3 710 salariés.

La pyramide des âges se présente sous la forme suivante :



La moyenne d'âge du Groupe a légèrement augmenté, elle est passée de 43 ans et 10 mois à 44 ans et 4 mois. 52 % des salariés sont en première partie de carrière (moins de 45 ans).

Les jeunes de moins de 25 ans restent bien représentés (7 % des effectifs au 30/09/2019). La part des seniors (plus de 55 ans) est en légère augmentation à 18,6 % (contre 17,5 % l'an dernier).

Sur la période de référence, le Groupe a comptabilisé au total 778 départs dont 199 licenciements et 557 embauches.

## Répartition des effectifs à travers le monde

	2019	2018
France	44,3 %	42,4 %
Europe hors France	39,3 %	40,9 %
Amérique du Nord	8,4 %	8,4 %
Australie	2,6 %	3,2 %
CIS	2,4 %	2,4 %
Asie	2,4 %	2,1 %
Amérique du Sud	0,4 %	0,4 %
Afrique	0,2 %	0,2 %

En termes de répartition géographique, le Groupe est déployé à l'international avec près de 56 % des effectifs hors France. La proportion Europe hors France (en particulier au Danemark) et Australie a légèrement reculé suite à des mesures d'adaptations d'effectifs dans ces zones.

*Note sur les effectifs :*

*Les effectifs sont ceux au 30 septembre 2019 : il s'agit de tous les salariés en CDD (dont apprentis), et CDI présents au 30 septembre 2019, quel que soit leur temps de travail. C'est cet effectif qui est utilisé pour les répartitions par âge, sexe, et zones géographiques.*

*Pour les effectifs moyens : il s'agit des moyennes sur 12 mois, des effectifs présents au dernier jour de chaque mois, sans tenir compte des éventuels temps partiels, et comprenant les CDD (dont apprentis) et les CDI.*

### 3.4.4.1.1 Renforcer notre attractivité

#### a - L'apprentissage, l'alternance et l'attraction de nouveaux modes de relations du travail

La politique apprentissage fait partie des 4 axes historiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Un objectif affiché de la Direction Générale du Groupe de 3 % de nos effectifs a été impulsé il y a quelques années. L'évolution du nombre d'intérimaires a été constante et la progression réelle. Nous frôlons l'objectif de 3 % avec un taux à 2,9 % et 107 apprentis.

Nous nous sommes donnés comme objectif de dépasser les 3 % de nos effectifs en mode d'alternance pour l'exercice 2019/2020.

La plupart des entreprises travaillent en relation avec des écoles de tous niveaux pour proposer des stages et des contrats d'apprentissage. Certaines entreprises donnent du matériel de démonstration aux écoles.

Nous voyons émerger des postes d'ingénieur et du tertiaire en alternance, et un véritable attrait pour ce mode de formation, de recrutement, et d'implication sociétale. Les salariés s'impliquent dans le tutorat et suivent des formations en ce sens, ils participent aux jurys de recrutement et de présentations de fin d'études, ils sont présents sur des forums.

En particulier, la société HOLMER dédie une personne à temps plein et des moyens matériels et machine pour gérer un groupe permanent d'une trentaine d'employés en apprentissage, et s'investit dans le projet « Kids & Technology ».

Il est d'ailleurs à noter qu'un Conseil représentatif des jeunes existe depuis plusieurs années chez HOLMER.

En France, la taxe d'apprentissage est distribuée de préférence aux écoles locales.

L'alternance sous toutes ses formes est impulsée dans de plus en plus de pays, y compris certains qui n'avaient pas une habitude culturelle de ce type de recours à compétences.

Par ailleurs, nous voyons apparaître de plus en plus de jeunes entrepreneurs qui ne sont plus intéressés par les relations classiques des relations du travail mais qui viennent pendant quelque temps offrir leurs compétences souvent très pointues pour des développements de projets très spécifiques. Il en est ainsi, en particulier, dans le domaine de l'innovation avec des partenariats avec des *starts uppers* auto-entrepreneurs.

#### b - Employer des personnes handicapées

Nos entreprises ouvertes et humanistes sont très attachées à la diversité.

Dans la pratique, le Groupe emploie des personnes en situation de handicap, en salariat ou à travers d'ESAT, de Local Social Workshops.

Chez HOZELOCK EXEL, les offres d'emploi sont diffusées auprès de la SAMETH ;

Chez SAMES KREMLIN, une action est menée depuis 3 ans avec un cabinet extérieur pour changer le regard de tous sur le handicap. Cette démarche de fond a irrigué l'ensemble du site de Stains puisque les objectifs d'atteindre le niveau requis minimal de personnels handicapés ont été remplis. Ce partenariat s'est élargi sur le site de Meylan cette année et concerne donc les 2 sites français de SAMES KREMLIN.

Dans le Groupe, d'autres sites sont en cours d'avancement sur le même sujet.

Nous continuons à percevoir une évolution positive du nombre de personnes handicapées au sein du Groupe. Ce sont désormais 78 « unités » déclarées contre 75 l'an dernier.

Plus largement, l'ensemble des sociétés du Groupe participent à cette démarche de prise en compte des différences.

## c - Mixité et diversité

Le groupe EXEL Industries est ouvert aux différences, et croit que la diversité et la mixité participent au succès de l'entreprise. EXEL Industries est riche de ses profils variés et complémentaires. EXEL Industries est un groupe à dimension familiale et humaine tout en ayant une vocation internationale et est donc ouvert à toutes les origines. Le Groupe s'attache à ce que ses filiales soient managées par des Dirigeants des pays d'implantation.

### La mixité : une complémentarité source de richesse indispensable

Le taux de féminisation du Groupe est en légère augmentation en 2019 et atteint 18,5 % et près de 17 % des managers sont des femmes.

Au niveau des Directeurs de la Holding du Groupe, ce pourcentage est de 50 %.

Le Conseil d'Administration du Groupe compte 2 femmes, 4 hommes et 1 Administrateur salarié.

Les entreprises françaises ont toutes travaillé sur les accords en faveur de l'égalité hommes-femmes. Dans les pays où cette démarche légale n'existe pas, des chartes sont appliquées et respectent les législations locales en matière d'égalité hommes/femmes.

La politique du Groupe reste bien de privilégier la compétence et la motivation dans les embauches et les évolutions salariales, au-delà de toute considération de sexe.

Dans la pratique, tous les sujets ci-dessous sont suivis avec attention par les Directions des Ressources Humaines de nos entreprises.

- **Effectifs Hommes-femmes** : une attention particulière est portée sur la mixité de certains services, de certaines Catégories Sociales Professionnelles ou de certains niveaux hiérarchiques : les indicateurs de suivi sont mis en place. Pour promouvoir certains métiers plus techniques auprès des élèves filles, des actions locales de communication sont organisées.
- **Accès à la formation** : les plans de formation prévisionnels ont été étudiés du point de vue de l'égalité d'accès à la formation.
- **Mesures adaptatives aux organisations de la vie familiale** : les problématiques concrètes liées à la mixité sont prises en compte :
  - mise en place des entretiens lors des retours de congé maternité/congé parental/absence longue durée ;
  - attention portée sur l'équilibre de vie personnelle – notamment liée aux enfants/vie professionnelle (horaires adaptés aux contraintes notamment scolaires, tolérances horaires, congés enfants malades, souplesse pour la rentrée scolaire, bienveillance sur les temps partiels, pour les entreprises où la modulation est en place, anticipation maximale de l'information pour permettre une bonne organisation personnelle et sur certains sites : accueil des enfants dans des crèches à proximité avec participation financière de l'entreprise...).
- **Accompagnement pour favoriser la mixité dans les ateliers**
  - Anticipation sur les gammes de fabrication de certains produits plus lourds pour adapter le poste de travail.

Pour la première fois, une des sociétés du Groupe, SAMES KREMLIN a établi et communiqué son **index mixité Homme/Femme, selon une méthodologie extrêmement rigoureuse**. Celui-ci s'établit à 85/100 bien au-delà du seuil accepté de 75 points. Cette démarche sera étendue en 2019/2020 aux autres entreprises françaises d'EXEL Industries.

### La diversité des origines, agir localement

L'organisation du Groupe en fédération d'entreprises et le respect des cultures locales favorisent l'implantation historique de nos sites dans des zones rurales et leur intégration dans la vie industrielle et sociale locale. Dans ces zones rurales, nos entreprises représentent un employeur important (emploi direct ou indirect, temporaire ou permanent) et sont en lien avec les Pôle Emploi locaux.

D'autres entreprises situées en zones plus difficiles sont depuis longtemps ouvertes aux jeunes de nos quartiers et les font progresser en lien avec des réseaux locaux, des associations et des partenaires pour l'emploi.

Plus largement, la question des migrants est devenue un sujet porteur dans nos entreprises et plusieurs d'entre elles (BERTHOUD, HARDI, SAMES KREMLIN, AGRIFAC) ont entamé de véritables parcours de formation et d'intégration économique-culturelle afin de pouvoir intégrer en leur sein de véritables compétences externes. Des liens se créent avec des associations solidaires, des aides pour rendre nos partenariats plus efficaces.

## d - Un dialogue social de qualité

Les relations sociales matures et apaisées amènent un dialogue constructif qui a pour but de faire progresser l'entreprise et sa collectivité humaine en son sein.

Au-delà des réunions et négociations obligatoires, respectées dans les pays concernés, des réunions régulières sont en place avec des représentants du personnel, des managers, voire les équipes en direct, pour aborder tous sujets : conditions de travail, rémunération, présentation des résultats et de la stratégie d'entreprise...

Certains accords sont signés de manière volontaire au niveau de chaque entité, sans être répertoriés au niveau du Groupe, en vertu de notre politique de fédération de PME. On compte aujourd'hui 61 accords en vigueur dans les différentes sociétés du Groupe.

Des accords d'importance ont été signés sur des élargissements de garantie de prévoyance et mutuelle, de nouveaux accords de modulation du temps de travail, des renouvellements d'accords de participation ou de droit à la déconnexion.

La valeur n° 7 : « Fierté d'Appartenance » est vécue à travers des événements tels que la médaille du travail, des journées portes ouvertes rassemblant les familles et parfois les retraités, des formations destinées à l'ensemble des équipes, des événements de célébration de la nouvelle année (HOLMER North) en lien avec des clients, des démarches participatives d'optimisation des postes de travail.

Le Comité de Groupe rassemble des représentants des plus grosses sociétés de tous les pays. Par ailleurs, le Directeur Général du Groupe invite également les membres du Comité de Groupe à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration du Groupe a vu arriver son premier membre « Administrateur représentant les salariés » élu par les membres du Comité de Groupe en son sein en février 2018. Il est nommé pour 3 exercices.

## e - Temps de Travail choisi – Nouvelles organisations collectives et individuelles de travail

Sur l'ensemble du Groupe, le travail à temps partiel encouragé et non subi prend une part plus grande. Seules les surcharges de travail dues à la saisonnalité peuvent conduire certains refus car non applicables pour répondre à nos pics très forts de saisonnalité, mais ce mode d'organisation se développe.

Au global, sur l'ensemble du Groupe, le nombre de salariés à temps partiel au 30 septembre 2019 est de 105 personnes.

De nouveaux modes d'organisation de travail se discutent dans nos entreprises avec des réflexions amenées sur le temps choisi, parfois le home office, des expérimentations sont mises en œuvre sur certains sites.

#### 3.4.4.1.2 Maintenir et développer les compétences

##### a - La formation adaptative : au service de l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise

Les besoins de formations sont issus d'entretiens individuels entre le manager et l'employé, croisés avec la stratégie des entités. Les plans sont annuels et spécifiques à chaque entité, les services Ressources Humaines peuvent être impliqués lorsqu'ils existent selon les entreprises. Les formations sont validées par les Directions Générales, en cohérence avec la stratégie d'entreprise. Des systèmes d'évaluation à chaud et à froid se mettent en place dans certaines entités.

Les thèmes principaux abordés sont :

- la sécurité reste le premier thème abordé dans chaque société. La sensibilisation de tous les acteurs dès leur entrée dans l'entreprise est primordiale. Cette formation concerne les nouveaux embauchés, mais elle s'inscrit aussi à toutes les personnes qui travaillent ponctuellement, à savoir saisonniers, intérimaires... Un nouvel indicateur a été formalisé cette année, il s'agit de connaître les taux de gravité et fréquence des accidents de travail des intérimaires. Le Groupe a établi des accords-cadres au sein desquels des objectifs de plan d'action (processus d'accueil des intérimaires, formations, plan d'action...) ont été affichés ;
- le management : l'Académie Exel est une formation sur les outils du management, dédiée à chaque manager, et organisée par le Groupe. L'année dernière, la 8<sup>e</sup> promotion a vu plus d'une centaine de nouveaux collaborateurs managers du Groupe apprendre les fondements du management motivationnel et de la connaissance de soi, dans le respect de la bienveillance et des 8 valeurs du Groupe. Ces actions structurantes se déclinent tous les 2 ou 3 ans.  
AGRIFAC a travaillé sur le travail collaboratif à travers des formations à la méthode DISC, proche du développement personnel. SAMES KREMLIN a mis en place plusieurs opérations de coaching et d'accompagnement d'équipes pour développer l'intelligence collective. BERTHOUD a mis en œuvre des actions autour du management ;
- de par l'internationalisation du Groupe et les Synergies à développer, les langues sont également un grand thème de formation. L'anglais devient bien évidemment la langue de communication transversale du Groupe et toute réunion dont un des participants ne comprend pas le Français se fait en anglais. Mais le Groupe s'attache aussi à ce que le français soit appris dans les sociétés étrangères. De nombreux cours sont produits dans les entreprises étrangères ;
- les compétences techniques font également l'objet de nombreuses formations, en particulier des formations sur les produits et savoir-faire ;
- le thème de l'informatique est également abordé : pour les ERP, les logiciels métiers, ou le pack office ;
- les outils d'implémentation de nouvelles méthodes de gestion de production de type DDMRP nécessitent des compétences et connaissances larges. Plusieurs entités du Groupe ont installé ces outils ce qui nécessite des formations lourdes en conséquence ainsi que la mise en place de référents en interne qui déclinent ces formations en interne.

##### b - Les formations qualifiantes et de reconversion : outil indispensable à l'employabilité des collaborateurs et à l'accompagnement des évolutions technologiques

Le parcours de formation tout au long de la vie se vivra de plus en plus comme une nécessité. Plusieurs actions lourdes ont été réalisées dans les domaines techniques afin de monter en compétences. En particulier, TRICOFLEX a assuré des actions de longue durée de CQP Opérateurs de Production, HARDI au Danemark a réalisé de très nombreuses actions de formation pour les ouvriers, BERTHOUD et HOZELOCK EXEL ont assuré de nombreuses sessions collectives en partenariat.

Les entreprises du Groupe ont totalisé près de 46 000 heures de formation sur l'année civile 2018, pour un effectif formé de plus de 1 600 personnes et un investissement consacré de plus de 1,3 M€. Ce nombre d'heures de formation est record depuis que les indicateurs RSE sont suivis et représentent une moyenne de 12,34 heures par personne.

Ceci s'entend hors temps de travail consacré à la formation interne adaptative sur poste de travail et accompagnement des jeunes en formation par contrat d'apprentissage, stagiaires...

##### c - La mobilité interne : outil de développement des compétences et ouverture sur le Groupe

Le groupe EXEL Industries observe avec attention le développement de ses collaborateurs au sein de ses filiales. Des entretiens au moins annuels sont formalisés avec la hiérarchie. Ceux-ci permettent de faire le point et de prendre en compte les ambitions d'évolution des collaborateurs.

Les échanges quotidiens entre services des Ressources Humaines des différentes sociétés et le pilotage par le DRH du Groupe d'une commission RH France et d'une commission RH Internationale amène les opérationnels de la fonction RH à travailler ensemble pour définir les compétences requises, les postes à pourvoir, pour favoriser la mobilité et l'évolution des carrières des employés.

Le site internet a mis en œuvre un espace carrières, les offres d'emploi au sein d'EXEL Industries y sont mentionnées et permettent de fluidifier les souhaits d'évolution intersociété au sein du Groupe.

Le journal Exechos, édité au niveau du Groupe et réalisé en 8 langues, est distribué à chaque employé à son domicile. Les communiqués de presse Groupe sont diffusés dans les entreprises. Un dossier « Green Business » revient à tous les numéros. Ce journal donne un éclairage et une ouverture sur la richesse culturelle du Groupe à tous ses collaborateurs en allant au-delà de son entité de rattachement.

#### 3.4.4.1.3 Veiller à assurer bonne Santé, Sécurité et Bien-être au Travail

##### a - L'absentéisme

Le taux d'absentéisme est un indicateur extrêmement suivi par le groupe EXEL Industries et marqueur fort du climat social interne.

Depuis plusieurs années, l'objectif donné a été d'être inférieur à 3 %. Objectif très ambitieux dans un contexte structurel français et international de long terme d'augmentation du taux d'absentéisme.

L'absentéisme de l'exercice 2019 reste remarquablement bas à 2,96 %. Il reste au-dessous des 3 %, seuil limite que nous nous sommes fixé comme objectif. Ce maintien du taux, malgré les réorganisations dans le Groupe, est consécutif à des actions volontaristes menées par chaque entité, pilotées au niveau du Groupe, et suivies mensuellement.

*Note sur l'absentéisme :*

*L'absentéisme calculé est basé sur des absences courtes (jusqu'à 3 mois).*

*Le taux d'absentéisme est calculé en rapportant les jours ouvrés d'absences réelles au nombre de jours théoriquement travaillés. Nous excluons les accidents du travail ou maladies professionnelles, les congés maternité, paternité et parentaux, les congés sans solde ou pour évènements familiaux, les longues maladies...*

*Cette méthode permet de refléter un aspect du climat social dans le Groupe.*

Bien que l'absentéisme reste bas, ce thème continue à constituer l'un des 4 axes de travail sélectionnés par le Groupe. Pour nous permettre de progresser en termes de Bien-être au travail, et pour diminuer les coûts liés à l'absentéisme, des actions concrètes ont été mises en place dans les sociétés du Groupe :

- entretiens au retour d'un salarié absent plus d'une semaine pour un accueil de retour ;
- renforcement de la communication (par service, au niveau de la Direction, au niveau des partenaires sociaux) auprès des salariés sur des thèmes santé spécifiques, maintien du contact avec le salarié malade ;
- prime d'assiduité, chez HOZELOCK EXEL, chez VERMOREL ;
- mesures de vaccination gratuite chez HOLMER.

## **b - Agir de façon préventive pour garantir la sécurité des employés**

Les conditions de santé et de sécurité au travail sont prises en compte très sérieusement dans toutes les sociétés du Groupe.

Les plans de prévention existant planifient de nombreux plans d'action pour lesquels on relève :

- la formation des employés : secouristes, incendie, appareils de levage ;
- le port des Équipements de Protection Individuelle est généralisé.

De manière générale, un suivi médical est organisé. De même l'analyse des accidents du travail, même bénins, est en place dans la majorité des entités. Chez HARDI par exemple, cette analyse est faite en dialogue avec le salarié concerné.

La très grande majorité des sites a mis en place une protection sociale pour ses collaborateurs, notamment en ce qui concerne la santé, la prévoyance.

Le Groupe met en œuvre aussi un programme de couverture mondiale sur les conditions de risques liés à l'individuel accident.

Les sites couvrant des activités de production ont une personne qui est en charge des aspects liés à la sécurité, cumulant souvent avec une responsabilité liée à l'environnement (exemple de TRICOFLEX ou de SAMES KREMLIN). Des postes en alternance ont été créés sur ce thème.

La communication reste un levier sur la plupart des sites : analyse des accidents avec plan d'actions et informations dans les bulletins de paie chez TRICOFLEX, journée de sensibilisation chez BERTHOUD ou HOZELOCK LTD...

Comme suite à une mauvaise année 2017/2018, le Comité de Direction de BERTHOUD a organisé cette année une action flash d'audit général sécurité par des visites imprévues dans les services avec exigence de mise en œuvre d'actions correctives immédiates. Les résultats sont palpables.

Chez SAMES KREMLIN, les salariés peuvent avoir accès à une assistante sociale et une infirmière.

Chez HARDI, chaque ouvrier est testé sur ses connaissances en matière de risques et de mesures de sécurité sur son poste de travail. L'analyse des risques est basée essentiellement sur les retours des salariés en poste.

Chez TRICOFLEX, un salarié est dédié à 100 % aux sujets HSE, et une collaboration est en place avec la CARSAT. Les managers ont bénéficié de coaching sur le thème de la sécurité.

TECNOMA a fait appel cette année à une Kinésithérapeute qui peut former à la bonne pratique des postures pour préserver son dos.

Après CARUELLE, PRÉCICULTURE a mis en place l'outil de « flash accident » avec analyse systématique des accidents

Au total sur le Groupe, 3 maladies professionnelles ont été déclarées sur l'exercice fiscal 2018/2019, et aucun accident mortel.

Les risques psychosociaux sont également observés avec la plus grande attention. Dans les entreprises, les directions d'entreprise en lien avec les services médico-sociaux des Directions des Ressources Humaines travaillent de façon concertée avec les managers, des partenaires sociaux et des salariés pour prévenir, alerter et mettre en œuvre des outils d'alerte et de surveillance de ces risques.

En particulier, cette année, avec les annonces de restructuration de la Pulvérisation Agricole, des cellules d'écoute psychologiques ont été mises en place sur certains sites.

## **c - Mesurer et réduire les accidents de travail**

Ce thème est l'un des 4 axes retenus pour une mise en place et un suivi de plans d'actions au plus proche du terrain.

Les accidents du travail sont systématiquement enregistrés et formellement déclarés, le cas échéant.

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont suivis mensuellement par le Groupe par le biais de l'outil de reporting.

Chaque filiale du Groupe est donc désormais challengée et accompagnée en cas de dérive ou de non-maîtrise de ces risques.

### **Note sur ces deux indicateurs :**

#### **■ Le Taux de fréquence est :**

Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000

---

Nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)

Il s'agit du nombre d'accident avec au moins un jour d'arrêt par millions d'heures travaillées.

#### **■ Le Taux de gravité :**

Nombre de jours d'arrêts consécutifs à des accidents du travail x 1 000

---

Nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)

Il s'agit du nombre moyen de jours d'arrêt par milliers d'heures travaillées.

Depuis plusieurs années, des efforts très importants sont constatés sur ce sujet et les résultats suivent. Cette année est marquée par une nouvelle baisse des taux.

	01/10/2018- 30/09/2019	01/10/2017- 30/09/2018	01/10/2016- 30/09/2017	01/09/2015- 30/09/2016
Taux de Fréquence	18,64	22,45	21,97	25,58
Taux de Gravité	0,47	0,51	0,58	0,51

**Le taux de fréquence** est la mesure du nombre d'accidents de travail avec arrêts,

Il est à un niveau jamais atteint à **18,64**. Ce chiffre est extrêmement bas en comparaison de ce que fait la profession.

L'ambition de l'an dernier qui consistait à faire passer l'objectif de taux de fréquence de 30 à 25 a donc été bien fondée.

**Le taux de gravité** est la mesure du nombre de jours d'arrêts de travail suite à AT.

Le taux de gravité qui avait déjà baissé l'an dernier à 0,51 continue sa progression et passe sous le seuil de 0,50 pour atteindre **0,47**.

Là aussi, l'ambition de l'an dernier qui consistait à faire passer l'objectif de taux de gravité de 1 puis à 0,8 puis à 0,6 été forte mais justifiée.

**Nota** : Pour la première année, un taux de fréquence et de gravité pour les intérimaires a été caractérisé. Un plan d'action spécial sera mis en œuvre dans les sociétés les plus « accidentogènes » afin de viser à atteindre des taux approchant ceux de nos salariés permanents.

#### **d - Bonne santé, hygiène de vie et bien-être**

Au-delà des exigences fondamentales de bonne santé et de sécurité, le Groupe s'attache à mettre un cadre favorable à ce que les collaborateurs se sentent heureux et épanouis dans la réalisation de leur travail.

Des espaces collaboratifs se construisent avec la mise en place d'open-space, d'espaces interactifs de discussions, de lieux d'échanges et de vie permettant de créer des pauses et des ruptures dans sa journée de travail.

Des enchaînements matinaux d'exercices sportifs avant sa prise de poste (comme à HOZELOCK Ltd) ou des espaces que s'approprient les collaborateurs pour embellir leur environnement de travail (comme à SAMES KREMLIN au Mexique par la mise en œuvre de la peinture artistique de leur mur d'enceinte) ont vu le jour.

HOLMER a mis en place des espaces de mobiliers plus ergonomiques et adaptés à la morphologie de ses collaborateurs.

SAMES KREMLIN a mis en œuvre également dans certains sites des programmes liés au bien être en lien avec le confort mental, psychologique et physique.

TECNOMA a, de son côté, comme les années précédentes, participé à l'action autour du mois sans tabac.

Le Groupe est présent dans des événements sportifs et encourage ses collaborateurs à y participer (par exemple, le marathon du Beaujolais...).

### **3.4.4.2 Dans le Domaine environnemental**

#### **Préambule**

EXEL Industries propose à ses clients des solutions qui leur permettent de réduire leur impact environnemental :

- des systèmes précis pour le traitement des cultures agricoles qui réduisent les quantités de produits phytopharmaceutiques épanchés ;
- des systèmes de peinture à haut taux de transfert qui réduisent les quantités de peinture et de solvant utilisés ;
- des projecteurs de peintures en poudre avec systèmes de recyclage ;
- des pulvérisateurs de peintures hydrosolubles (sans solvants) ;
- des nouveaux produits alternatifs à l'application de désherbants chimiques dans l'activité grand public.

En interne, comparé à d'autres industries, les sites de production du Groupe sont majoritairement constitués d'unités de montage qui n'ont qu'un léger impact environnemental : consommation d'eau, d'énergie, de matières premières et pollutions modérées.

**DD'une façon générale**, nous retrouvons pour chaque société du Groupe :

- un suivi des réglementations locales : ces réglementations constituent une référence dans tous les pays ;
- au-delà de la réglementation, des actions volontaristes sont mises en place ;
- la mise en place de responsables des questions environnementales dans les structures les plus concernées ;
- une préoccupation récurrente concerne les cabines de peinture (maîtrise des rejets dans l'air, recyclage des peintures, stockage des peintures, formation des salariés) ;
- toutes les sociétés s'efforcent de trier les déchets, en s'appuyant de préférence sur les filières locales ;
- toutes les sociétés mettent en place des mesures de recyclage (eau, matières premières) ;
- des actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement concernant principalement la bonne gestion des produits chimiques, la bonne utilisation des protections auditives, les procédures de gestion des déchets.

### Plus précisément :

Les investissements industriels qui sont réalisés dans les sociétés du Groupe intègrent toujours une préoccupation environnementale.

Tel a été le cas des dernières grandes constructions au sein du Groupe :

- usine d'AGRIFAC à Steenwijk (Pays-Bas) avec réduction de 70 % de la consommation de gaz naturel et mise en place de jardins conviviaux dans les fossés de l'usine, véritables abris pour la faune et la flore ;
- centre logistique d'HOLMER (Allemagne).

#### 3.4.4.2.1 Pollution des sols et de l'air

La protection des hommes (clients, employés) au contact des risques est assurée par des actions de formations, des actions de sensibilisation, des documentations et notices d'utilisation. Les innovations sont des préoccupations quotidiennes intégrées par les Directions de nos sociétés de ces activités.

Dans l'activité industrielle, nos pulvérisateurs de peinture permettent l'application de produits aqueux non polluants, avec les meilleurs taux de transfert du marché.

Sur certains sites, notamment ceux soumis à autorisation ICPE (TRICOFLEX, HOZELOCK EXEL...), des démarches structurées autour de l'environnement sont en place.

Des exemples de réalisations dans les domaines de la prévention de la pollution des sols et de l'air :

##### Dans la Pulvérisation Industrielle

- chez TRICOFLEX, généralisation des bacs de rétentions, et analyses semestrielles de la nappe phréatique ;
- chez SAMES KREMLIN site de Stains, changement de la machine à dégraisser : abandon du dichlorométhane et utilisation d'alcool modifié ;
- chez TRICOFLEX, suppression de tout approvisionnement de phtalate et de présence de celui-ci dans nos fabrications.

##### Dans la Pulvérisation Agricole et dans le grand public

- chez CARUELLE NICOLAS, le pulvérisateur Rafale de NICOLAS s'équipe d'une solution de pulvérisation à jets portés, s'adaptant au plus près des différentes configurations de vignobles. Cette solution est compatible avec des panneaux récupérateurs qui confinent la pulvérisation autour de la vigne et recyclent la partie du produit phytopharmaceutique qui n'atteint pas la plante ;
- chez TECNOMA, dans la viticulture, les viticulteurs recherchent encore plus de précision pour le traitement de leurs vignes. TECNOMA propose une cellule de pulvérisation face par face avec une circulation continue et un pack viticulture de précision. Avec sa gamme EVO, TECNOMA commercialise les premiers tracteurs enjambeurs du marché pour vigne étroite, conformes aux dernières normes antipollution Tier 4 Final et en phase 5 à partir de janvier 2020 ;
- chez BERTHOUD, la technologie Spraytronic permet de garantir une pression constante et une taille de goutte de pulvérisation optimisée quelle que soit la vitesse de pulvérisation ;
- les partenariats avec les start-up se développent en utilisant la technologie numérique. Cette technologie s'appuie sur des caméras disposées sur les rampes de pulvérisation et connectées à un système embarqué d'intelligence artificielle. Elle permet au pulvérisateur d'identifier en temps réel les mauvaises herbes à traiter pour optimiser les traitements ;
- chez HOZELOCK, un programme d'achat de flotte automobile de type hybride.

#### 3.4.4.2.2 Respect de la Biodiversité et limitation du tassement des sols

Dans le domaine agricole, les entreprises d'EXEL Industries, actrices majeures dans le domaine agricole et de la bonne préservation des sols, jouent un rôle clé dans la filière. Ainsi, partenaire des clients (distributeurs, entrepreneur, clients finaux agriculteurs...), elles les écoutent et répondent à leurs besoins par les innovations. Elles participent donc activement à la transformation de la filière pour pérenniser la productivité des exploitations et optimiser la qualité des productions.

Les machines agricoles développées par le Groupe pulvérisent la bonne dose au bon endroit au bon moment : en évitant le surdosage (avec par exemple le Précijet de TECNOMA), en augmentant la pénétration des gouttes (avec par exemple l'Iris de HARDI).

BERTHOUD a commercialisé le système « Spraytronic » (pulvérisation pulsée) permettant de garantir une pression constante et une taille de goutte de pulvérisation optimisée quelle que soit la vitesse de pulvérisation. Aussi, ce système évite la dérive associée à des tailles de goutte « trop grande » à faible vitesse (dérive par ruissellement au sol) ou « trop petites » à vitesse élevée (dérive par le vent dans l'air). De même, des programmes de développement de la technologie « Weed seeker » avec deux start-up françaises. Cette technologie s'appuie sur des caméras disposées sur les rampes de pulvérisation et connectées à un système embarqué d'intelligence artificielle. Elle permet au pulvérisateur d'identifier en temps réel les mauvaises herbes à traiter. Le pulvérisateur progresse dans la parcelle en mode « pulvérisation fermée » et seules les buses de pulvérisation permettant d'atteindre la cible s'ouvrent au passage « au-dessus » de la mauvaise herbe. En fonction du taux d'infection de la parcelle, cette technologie permet de réduire de 50 % à 90 % le volume de produit phytopharmaceutiques nécessaire au traitement de la parcelle.

La société AGRIFAC s'attache à ce que la précision de sa pulvérisation respecte chaque plant et le traite seulement au besoin.

Nos systèmes de coupure de tronçon ou coupure buse à buse guidés par GPS permettent de ne pas pulvériser deux fois au même endroit. Les buses conçues par le Groupe sont homologuées anti-dérive.

Les produits phytopharmaceutiques atteignent seulement la plante à traiter, et impactent moins la faune, la flore et la biodiversité.

Nos développements dans le domaine agricole s'inscrivent dans le plan gouvernemental ECOPHYTO. En France, EXEL Industries assure sa position de leader de la Pulvérisation Agricole et travaille activement sur le « contrat de solution » de la FNSEA, qui cherche à mettre en place des solutions concrètes pour une agriculture respectueuse de l'environnement et utilisant moins de produits phytopharmaceutiques.

Dans la grande distribution, la société HOZELOCK EXEL, a développé des produits moins consommateurs de matière active (jusqu'à 90 % pour le produit Wonderweeder). Notre désherbeur électrique, qui détruit les mauvaises herbes grâce à un choc thermique, évite l'utilisation de désherbant chimique (Green Power).

Le groupe HOZELOCK est partenaire de l'organisme français d'apiculture, et poursuit ses engagements dans le domaine du respect de la biodiversité.

Nous travaillons à réduire le tassement des sols pour préserver la biodiversité dans les sols. Dans l'activité d'arrachage de Betterave, les bureaux d'études travaillent à utiliser des pneus plus larges avec des pressions plus faibles ce qui amène une réduction sur le

tassement des sols. Dans l'activité d'épandage, les systèmes d'aide à la navigation optimisent les passages et préservent donc les sols. Le nouvel épandeur de lisier beaucoup plus léger préserve d'autant plus les sols.

Après la vente du premier Terra Variant 585 en France en 2018, en février 2019 au dernier SIMA, HOLMER a présenté son « petit frère » le Terra Variant 435. L'épandeur de lisier extrêmement léger préserve le sol en évitant le tassement excessif des machines lourdes. Le Terra Variant dispose d'un système d'aide à la conduite pour protéger le sol et maintenir la voie dans les cultures en rangs.

### 3.4.4.2.3 Gestion des déchets

Depuis de nombreuses années, les entreprises d'EXEL Industries ont mis en place une gestion de traitement des déchets par une séparation des filières de déchets selon les matériaux et leurs destinations.

Parfois, des actions ludiques et participatives se mettent en œuvre afin d'impliquer l'ensemble de la collectivité de Travail. En Seine Saint Denis, le partenariat avec l'association les « **JOYEUX RECYCLEURS** » se poursuit, entreprise avec qui nous partageons des valeurs humaines et sociales fortes. Ainsi, pour chaque kilo de déchet collecté, 5 centimes d'euros de dons sont reversés à l'association Ares Atelier, œuvrant pour l'insertion professionnelle.

Les exemples de réalisations dans les domaines de la gestion des déchets sont nombreux, on citera notamment :

#### Lors de son processus de transformation de nos produits :

- nos activités de montage sont peu consommatrices de matière première car nous utilisons surtout des composants. Toutefois certaines sociétés ont des procédés de transformation de matière : VERMOREL (Roumanie, soudure acier) et TRICOFLEX (France, extrusion matière plastique). Ces sociétés réduisent et réutilisent leurs propres déchets ;
- HOZELOCK LTD, envoie certains déchets de production (extrusion matière plastique) chez TRICOFLEX pour les recycler ;
- VERMOREL optimise ses plans de découpe et réutilise les chutes ;
- ET Works se fait livrer en vrac les produits pétroliers utilisés dans les processus de fabrication. Un système de tuyauterie permet de livrer les huiles et carburants depuis les lieux de stockage vers les lieux de production. Cela élimine l'utilisation de produits jetables pour ces produits ;
- toujours chez ET Works, l'antigel utilisé pour l'hivernage et pour les essais fin de chaîne du circuit de pulvérisation des automoteurs est recyclé. Ainsi, plutôt que de jeter l'antigel, celui-ci est réutilisé en boucle, essai après essai pour les « essais fin de chaîne » et d'une année sur l'autre pour l'hivernage ;
- TRICOFLEX a créé des mélanges expansés permettant d'économiser 30 % de matières premières, et recycle ainsi 80 % de ses déchets de matière plastique. La Société a investi dans une unité de broyage/défilage plus performante. Les processus de fabrication sont sous contrôle et permettent de détecter des variations de consommation de matières premières pour la mise en place ciblée de plans d'actions (contrôles et formations). Une nouvelle extrudeuse a été investie afin de remplacer 3 anciennes machines ;
- chez HOLMER, une nouvelle installation de peinture permet la réduction de la quantité de peinture utilisée ;
- TECNOMA a créé un indicateur de rebut de rotomoulage par machine et par client et permet le suivi d'un plan d'action à moyen terme sur les formes de moules. Sur les nouveaux moules, un système de pression est utilisé pour diminuer le taux de rebut des cuves sur la machine R50 ;
- SAMES KREMLIN poursuit sa politique de redéfinition des emballages de produits et de conditionnement des expéditions, dans le but de réduire la consommation de cartons.

#### En fin de cycle de transformation de nos produits :

- les filières pour le tri du papier, du carton, du plastique, de l'acier et du fer sont en place ;
- SAMES KREMLIN a mis en place la filière de réutilisation des palettes en bois/réutilisation des emballages carton des fournisseurs en matelas de blocage dans les boxes d'expédition. Les cabines à rideau d'eau ont été remplacées par des cabines à filtres secs pour supprimer l'eau industrielle polluée (outre les gains énergétiques). Les surplus de peinture sont donnés aux écoles de formation, avec le double effet de diminuer le recyclage de ces produits, et d'apporter des moyens supplémentaires à l'enseignement professionnel. Les produits chimiques sont répertoriés et sont stockés sur des bacs de rétention. La gestion des déchets est maîtrisée : Une soute à déchets est en place, régulièrement vidée et évacuée par un prestataire dédié à la gestion des déchets chimiques. Les chiffons souillés font partie intégrante de cette filière ;
- HOZELOCK EXEL recycle les déchets dangereux, et les poubelles de tri sont présentes dans tous les services ;
- HOLMER : filières papier, plastique, métal, palettes usagées, huiles et ferrailles selon les sites ;
- VERMOREL : filières métal, huile, plastique et papier ;
- TECNOMA : la peinture poudre, la grenaille et le polyéthylène sont repris directement par les fournisseurs pour être retraités et recyclés dans leurs productions ;
- CARUELLE : filières ferraille, grenaille, et papier/carton ;
- PRÉCICULTURE : filières de récupération DIB, ferraille, bois, palettes, emballages usés, batteries, piles, néons, cartouches, huile, et diluant. Le site est équipé de bacs déshuileurs et de bacs de rétention.

### 3.4.4.2.4 Agir sur le climat par une réduction des rejets dans l'air et une meilleure maîtrise des énergies

#### a - Agir sur le climat

##### Du fait de notre activité :

Dans le domaine des transports professionnels : nous favorisons le transport en commun pour nos employés (le train plutôt que la voiture). Pour limiter les déplacements, le Groupe se dote de systèmes de visioconférences et de web conférences, utilisation de plus en plus fréquente d'outils numériques partagés (Skype...). Les flottes automobiles sont gérées de façon à limiter les grammes de CO<sub>2</sub>/km. Plusieurs sociétés prévoient désormais des indemnités kilométriques pour les salariés qui viennent travailler à vélo. AGRIFAC encourage les mesures de co-voiturage. Le site chinois de SAMES KREMLIN organise une navette pour les trajets domicile-bureau.

Les sociétés commencent à installer des voitures de société électriques. Mieux, chez SAMES KREMLIN, la prime « vélo » a été élargie aux utilisateurs de véhicules électriques et s'est équipé d'une première borne de recharge électrique sur le site de Meylan, qui en fait la première entreprise modèle sur le bassin d'emploi.

Chez HOZELOCK, un programme d'achat de flotte automobile de type hybride a été engagé, des réflexions sont menées pour investir dans l'électrique à vocation de déplacements courts. Des points de recharge seront aussi prévus.

Sur les sites dotés d'installations de peinture, les émissions de COV sont contrôlées et limitées par les équipements d'extractions d'air et de filtration dont les cabines ou les postes de soudure sont équipés.

Nous favorisons l'installation de chauffage par rayonnement : ils sont moins consommateurs et plus efficaces énergétiquement que les chauffages au fuel, qui ont été remplacés sur certains sites.

Au sein de **TRICOFLEX**, un « Comité de Management de l'énergie » constitué de membres du Codir, du manager HSE et du responsable maintenance a été mis en place cette année. Un Système de Management a été associé et dont le but est de réduire l'impact énergétique (consommation en KWh à la tonne transformée) de TRICOFLEX. De nouveaux « groupes froids » permettront la suppression de la réserve d'eau de 400 m<sup>3</sup> et le renouvellement des canalisations (calorifugées cette fois). L'eau du circuit étant renouvelée une fois par an et traitée tout au long de l'année, notre impact environnemental diminue également sur ce plan puisqu'il ne restera que 60 m<sup>3</sup> dans la nouvelle installation au lieu de 460 m<sup>3</sup> précédemment.

#### Du fait de l'utilisation par nos clients de nos équipements :

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des machines agricoles que nous commercialisons, nos services de Recherche et Développement travaillent sur des machines de plus en plus légères. Les normes que nous respectons sont un référentiel essentiel pour ces machines (Tier 4 Final Émissions Standards, passage de moteurs en phase 4F). PRÉCICULTURE fait passer ses moteurs en phase 5.

ET Works et le marché américain, plus grand marché de matériel agricole au monde, sont concernés par ces évolutions, et les bureaux d'études sont mis à contribution pour passer à la norme d'émissions de l'étape 5 pour les moteurs diesel.

De même, dans l'activité Betterave ou Pulvérisation Agricole (avec par exemple AGRIFAC), les plans spécifiques de rénovation et échange de machines contribuent à limiter l'empreinte environnementale.

Un autre enjeu sur lequel nos entreprises de l'activité agricole travaillent est la qualité du service rendu au client.

La qualité de ce service consacré dans des programmes Premium (ex : Dark pour BERTHOUD) inclut des packages *full service* qui prévoient la mise en route (formation du client à l'utilisation des technologies disponibles sur l'appareil) et des visites régulières au client par les techniciens permettant de garantir l'entretien, la maintenance et l'utilisation du pulvérisateur dans des conditions « optimales » garantissant la qualité de pulvérisation et ainsi l'optimisation des volumes de produits phytopharmaceutiques utilisés pour le traitement des parcelles.

Les équipements de peinture industrielle (pompes et applicateurs) consomment de l'électricité et de l'air comprimé.

Ces consommations représentent un coût pour nos clients, au-delà de l'enjeu écologique. Nos bureaux d'études travaillent pour que nos équipements consomment le minimum.

#### S'adapter aux conséquences du changement climatique :

Nos machines s'adaptent déjà à des climats différents : désertiques en Australie, grandes étendues en Russie, humides en automne pour la betterave, agriculture sur petites parcelles en France...

HOZELOCK adapte ses gammes pour permettre un plus grand développement de la micro-irrigation, moins consommatrice en eau.

#### Calcul des émissions de CO<sub>2</sub> :

	01/10/2018- 30/09/2019	01/10/2017- 30/09/2018	01/10/2016- 30/09/2017	01/09/2015- 30/09/2016
Calcul des Émissions de CO <sub>2</sub>	33 518 791	33 772 359	32 989 610 *	32 044 312 *

\* Calculs établis à ISO périmètre de consommation électrique.

Le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> a été revu pour les années précédentes afin de prendre en compte un périmètre identique sur toute la période d'analyse.

À périmètre constant, une légère baisse des émissions de CO<sub>2</sub> principalement due à une baisse de la consommation d'électricité et de propane.

*Note sur ces rejets :*

*Il s'agit de la conversion des consommations :*

Facteurs d'émission	Facteurs de conversion	Source
Électricité – mix moyen Europe	0,42 kg CO <sub>2</sub> /kWh	Base Carbone
Gaz naturel – Europe	0,214 kg CO <sub>2</sub> /kWh PCS	Base Carbone
Propane, inclus maritime – Europe	0,244 kg CO <sub>2</sub> /kWh PCI	Base Carbone
Essence à la pompe – France métropolitaine	2,79 kg CO <sub>2</sub> /L	Base Carbone

## b - Avoir une consommation plus économe

	01/10/2018- 30/09/2019	01/10/2017- 30/09/2018	01/10/2016- 30/09/2017	01/09/2015- 30/09/2016
Consommation d'eau (en m <sup>3</sup> )	89 673	91 825	84 544	103 876
Consommation d'électricité (en kWh)	44 483 998	45 668 261	45 362 478*	46 338 644*
Consommation de gaz (en kWh HHV)	32 674 769	31 192 986	31 849 679	34 183 482
Consommation de propane (en kWh HHV)	8 695 278	9 723 643	8 978 895	5 905 669
Consommation de fuel (en litres)	2 050 704	1 987 033	1 725 434	1 343 749

\* Calculs établis à ISO périmètre de consommation électrique.

Nous avons un souci constant de limiter les consommations d'eau et d'énergie.

- La nouvelle usine AGRIFAC est l'un des bâtiments les plus économes en énergie des Pays-Bas. Les 5 000 mètres carrés de panneaux solaires disposés sur les toits de l'usine, permettent de générer plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Un éclairage à LED a été installé dans tout le bâtiment. Après avoir été évalué dans neuf catégories différentes, le label de qualité Breeam pour le développement durable a été attribué à AGRIFAC. Cette année encore, l'impact à la baisse sur la consommation d'énergie est très fort.
- Les éclairages LED continuent à se développer considérablement dans toutes les entreprises du Groupe.
- Les essais en eau des machines agricoles se font en circuit fermé dans la plupart des cas (exemples : EMC en Russie, HARDI en Australie, BERTHOUD).
- Les réfections de toiture, des bâtiments mieux isolés permettent également des économies d'énergie, c'est ce qui s'est passé encore cette année chez TECNOMA par exemple.
- Des systèmes de recyclage des eaux de pluie (AGRIFAC ou HOZELOCK Ltd).

### 3.4.4.3 Dans le domaine de la lutte anticorruption

#### 3.4.4.3.1 Le code de bonne conduite

Le code de bonne conduite est devenu le document de référence en matière de lutte anticorruption. Il est traduit en 19 langues, signé par tous les nouveaux collaborateurs et intégré dans le Règlement interne, de chaque entreprise. Ainsi, chaque collaborateur s'engage à respecter la politique anticorruption mise en place par le Groupe. Ce déploiement a été accompagné d'une analyse des risques liés à la corruption par activité. Avec cette analyse, des plans de formations internes et de sensibilisation sur les risques liés à la corruption par différents moyens de communication pilotés par la Direction Juridique du Groupe (webinaires, formations sur site, brochures d'information) ont été réalisés auprès de nos référents locaux, Dirigeants, managers, responsables ressources humaines et commerciaux. Ces différentes actions ont été déployées en interne par nos référents locaux.

#### 3.4.4.3.2 Le dispositif de lanceur d'alerte

Le Groupe a impulsé un dispositif interne de lanceur d'alerte qui remonte jusqu'au Directeur Général du Groupe, qui permet de protéger toute personne qui constate un acte de corruption.

À ce jour, aucun acte de corruption n'a été signalé à la Direction Juridique du Groupe tel que le processus de dispositif de lanceur le prévoit.

#### 3.4.4.3.3 Les procédures internes de vigilance

Les procédures de doubles signatures sécurisent ces aspects. L'engagement dans des contrats d'achats d'une certaine taille se fait souvent avec l'approbation d'au moins deux employés.

Certaines sociétés, comme HOZELOCK EXEL ou BERTHOUD, par exemple, redistribuent régulièrement le portefeuille de fournisseurs à leurs acheteurs.

Nous avons des procédures d'appel d'offres sur beaucoup de contrats Groupe : nous demandons 2 ou 3 devis : assurances, Commissaires aux Comptes, avocats, téléphonie mobile, conseils en Propriété Intellectuelle, prestations externes...

### 3.4.4.4 Dans le domaine du respect des droits de l'homme

#### 3.4.4.4.1 RGPD

En conformité avec le Règlement Général sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, notre Groupe définit et applique en ce moment ses dispositions légales sur la protection des données personnelles.

#### 3.4.4.4.2 Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe prend en compte dans sa politique d'achat et de gestion des sous-traitants les enjeux sociaux et environnementaux.

Les sociétés du Groupe gardent généralement un réseau local de sous-traitants et fournisseurs : maintenance, sous-ensembles, composants, organismes de formation, propreté des locaux, agences d'interim...

La plupart des sociétés fonctionnent avec des chartes insistant notamment sur la responsabilité sociétale des entreprises.

À titre d'exemples :

BERTHOUD demande explicitement à ses sous-traitants de respecter la réglementation REACH, met en place et suit les Plans de Prévention sécurité, et surveille le prêt de main-d'œuvre illicite.

HARDI fait signer un *Supply Code of Conduct* à ses sous-traitants, comprenant les problématiques de respect de la loi, des pratiques de l'Emploi, de non-discrimination, d'environnement de travail, de lutte contre la corruption, et audite systématiquement les nouveaux sous-traitants.

Chez SAMES KREMLIN, les Conditions Générales d'Achat et les Conditions Particulières d'Achat de Services mentionnent toutes deux des articles relatifs à la RSE.

#### **3.4.4.4.3 La politique de lutte contre les discriminations**

La politique générale du Groupe est portée par une éthique forte du Conseil d'Administration. Celui-ci, depuis l'année dernière, est complété par un Administrateur représentant les salariés. Manager ses employés au regard de ses compétences, sans considération de sexe, d'âge, de handicap, d'appartenance à une ethnie, de religion, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'état de santé, de situation familiale est une valeur fondamentale et intégrée dans sa valeur n° 8 « comportement responsable ».

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Par respect de la loi de chaque pays, mais surtout par conviction éthique, le Groupe respecte les droits et principes contenus dans les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Groupe est majoritairement implanté en Europe (plus de 80 % de ses effectifs), dans des pays ayant ratifié les conventions fondamentales de l'OIT.

#### **3.4.4.4.4 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Les solutions développées pour nos clients respectent les directives et normes sécuritaires et environnementales (Directive machine, Directive Atex, Reach, RohS, certaines Normes ISO...).

Les actions décrites dans le cadre du respect de la biodiversité ont pour autre conséquence la préservation de la santé des consommateurs en réduisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

#### **3.4.4.4.5 Autres actions inhérentes au domaine des droits de l'homme**

Les Droits de l'Homme transparaissent dans nos valeurs :

- Confiance Initiative ;
- Franchise Transparence ;
- Esprit d'Équipe ;
- Comportement Responsable.

### **3.4.4.5 Dans le domaine lié au gaspillage alimentaire, à la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable**

Le gaspillage alimentaire est peu significatif pour EXEL Industries, seules les cantines étant concernées et ces dernières n'étant pas gérées par le Groupe.

De par son activité, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable sont peu significatifs pour le groupe EXEL Industries.

## **3.4.5 Résultats et Indicateurs de Performance, pilotés mensuellement**

4 indicateurs sociaux et sociétaux sont suivis depuis plusieurs années :

- l'absentéisme ;
- la sécurité ;
- l'apprentissage ;
- la mixité hommes-femmes.

Ces indicateurs sont renseignés mensuellement par chaque société dans l'outil de reporting financier.

Lors de la revue de direction mensuelle, les Directeurs Généraux apportent les réponses à la Direction Générale du Groupe sur les plans d'action mis en œuvre et expliquent les dérives et les écarts par rapport aux objectifs.

## Pour l'exercice 2018/2019

Les objectifs fixés et les résultats au titre de 2018/2019 ont été les suivants :

	Objectif	2018	2019
Taux Absentéisme	3 %	2,85 %	2,96 %
Taux Fréquence	25	22,45	18,64
Taux Gravité	0,60	0,51	0,47
Taux Apprentissage	3 %	2,85 %	2,9 %

### Éléments d'explication sur les évolutions :

#### Sur l'absentéisme

Le taux d'absentéisme se dégrade très légèrement. Il est passé de 2,84 il y a 2 ans à 2,85, et cette année il est à 2,96. **Il est cependant sous les 3 %.**

Toutes les sociétés ont des mesures de plan d'action sur l'absentéisme, et aucune société n'a dégradé sensiblement son taux d'absentéisme, mieux, malgré des difficultés économiques dans le secteur agricole, certaines d'entre elles ont vu leur taux baisser (HOLMER, TECNOMA).

#### Sur les Taux de gravité et de fréquence

Pour la première fois depuis 5 ans, les 2 taux, gravité et fréquence, baissent en même temps. Cette baisse est d'ailleurs structurelle et est à contre-courant de la tendance générale dans nos secteurs d'activité. Les plans d'action engagés depuis des années, les investissements, les actions de prévention amènent ces résultats positifs.

L'effort doit être cependant maintenant aussi concentré sur les populations plus fragiles et en particulier sur le personnel saisonnier et intérimaire. Les taux moins bons, même si ceux-ci sont dans la norme de nos secteurs d'activité, nous amènent à décider la mise en œuvre d'un plan d'action adapté au sujet.

#### Sur l'apprentissage

L'amélioration de nos indicateurs sur le thème de l'alternance et en particulier de l'apprentissage est principalement portée par les entreprises françaises. Bien sûr, le système allemand qui a toujours été très favorable à l'apprentissage apporte un volume d'apprentis conséquents. Mais c'est le développement généralisé dans nos entreprises en France qui permet cette évolution depuis quelques années. Une approche globale du sujet dès la période de mars-avril pour préparer la rentrée scolaire suivante permet de définir les compétences que l'on souhaite voir intégrer dans nos entreprises. Nous recherchons aussi, bien sûr, à embaucher nos meilleurs jeunes, quand des opportunités de poste le permettent.

### Pour l'exercice 2019/2020 et suivants

Les 4 KPI suivis vont continuer à être mesurés.

L'objectif du taux d'absentéisme reste fixé à 3 %.

L'objectif de taux de gravité des accidents du travail est maintenu à 0,6.

L'objectif de taux de fréquence est maintenu à 25.

Une attention particulière sera portée sur l'objectif de 3 % de contrats en alternance qui a déjà été remarquablement amélioré depuis plusieurs années.

## 3.4.6 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe

### Exercice clos le 30 septembre 2019

À l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de société Exel Industries, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L.225102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.2251 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention [ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*)].

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.2251021 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L.225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105.
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs <sup>1</sup> que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices <sup>2</sup> et couvrent entre 7 et 59 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes <sup>3</sup>.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

<sup>1</sup> Consommation d'électricité (en kWh), Consommation de gaz (en kWh), Consommation de fuel (en litres), Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2), Effectif moyen, Effectif à temps partiel, % de femmes manager, Nombre d'embauches, Nombre de départs dont licenciements, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence des accidents, Taux de gravité des accidents, Nombre total d'heures de formation.

<sup>2</sup> ET Works ; Hozelock Ltd ; Sames Kremlin (revue de cohérence approfondie) ; Holmer (revue de cohérence approfondie).

<sup>3</sup> Pollution des sols et de l'air, Respect de la biodiversité et limitation du tassement des sols, Agir sur le climat.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes entre octobre 2019 et décembre 2019.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A.225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : les périmètres couverts par les politiques pourraient être clarifiés afin d'explicitier leur déploiement au sein du groupe.

Paris-La Défense, le 15 janvier 2020

L'un des Commissaires aux Comptes,

**Deloitte & Associés**  
Nathalie Lorenzo-Casquet  
Associée

## 3.5 Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux

EXEL Industries a poursuivi ses deux activités :

- gestion et animation de ses filiales directes, toutes détenues à plus de 95 % ;
- gestion et suivi de son portefeuille de brevets, marques, dessins et modèles, concédés en licence d'exploitation.

### 3.5.1 Comptes consolidés – Principales données consolidées

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30/09/2019</b>	30/09/2018
Capitaux propres part Groupe avant affectation du résultat	358,9	362,7
Écarts d'acquisition	65,2	64,5
Immobilisations nettes (hors écarts d'acquisition)	154,4	160,8
Trésorerie disponible	89,0	78,9
Dettes financières (courantes & non courantes)	150,8	163,9
Provisions pour risques et charges (courantes & non courantes)	63,6	48,5
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)</b>	<b>776,7</b>	<b>839,1</b>
Résultat opérationnel courant	32,8	61,7
(Charges) & produits non récurrents	(22,1)	0,1
Dont dépréciation survaleurs	-	-
Résultat opérationnel	10,7	61,9
Produits & (charges) financières	(1,1)	(6,7)
Résultat net consolidé d'ensemble	4,1	39,2
Résultat net part du Groupe avant affectation	4,1	39,2
Capacité d'autofinancement <i>(en euros)</i>	30,4	50,5
Résultat net consolidé d'ensemble par action	0,6	5,8
Capacité d'autofinancement par action	4,5	7,4

### 3.5.1.1 Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires consolidé est inférieur de 7,4 % à celui de fin septembre 2018, passant de 839,1 M€ à 776,7 M€.
- Le chiffre d'affaires à l'exportation a diminué de 9,7 %, passant de 672,5 à 607,3 M€. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger représente ainsi 78,2 % du chiffre d'affaires, contre 80,2 % l'année précédente.
- L'évolution du chiffre d'affaires a été impactée négativement à hauteur de 2,9 M€ par l'appréciation de certaines devises, notamment les dollars américains.
- Le résultat opérationnel courant est passé de 61,7 M€ à 32,8 M€, après une dotation nette aux amortissements et provisions de 15,3 M€ contre 15,1 M€ sur l'exercice précédent.
- Le montant net des produits et charges non récurrents du Groupe est de - 22,1 M€. Il correspond principalement à nos plans de restructuration en cours sur les activités Pulvérisation Agricole et Arracheuse de betteraves (cf. note 20 du chapitre 4).
- Le résultat financier est négatif de - 1,1 M€. Il comprend le coût net de l'endettement financier pour - 3,8 M€ et des gains nets de change pour 2,7 M€.
- Le résultat avant impôts passe de 55,2 M€ à 9,6 M€.
- La charge d'impôt a baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 16,3 M€ à 5,8 M€.
- Le résultat net, part du Groupe, a baissé de 89,6 %. Il s'établit à 4,1 M€ soit 0,5 % du chiffre d'affaires.

### 3.5.1.2 Bilan

Les capitaux propres part du Groupe sont passés de 362,7 M€ à 358,9 M€, soit une baisse de 3,8 M€ se détaillant comme suit :

Total des produits et charges comptabilisés au bilan	6,4 M€
Distribution de dividendes	(7,7) M€
Adoption de la norme IFRS 15 et IFRS 9	(2,6) M€

Les capitaux propres représentent 50,4 % du total du bilan, contre 51,2 % à la fin de l'exercice précédent.

Des provisions pour risques et charges (courantes et non courantes) ont été constituées ou maintenues à hauteur de 63,6 M€ pour couvrir les risques identifiés par l'entreprise.

Le fonds de roulement est passé de 240,0 M€ à 239,3 M€, en baisse de 0,7 M€, à la suite des variations suivantes :

+ Variation des capitaux propres	(3,8) M€
+ Variation des provisions	+ 12,1 M€
+ Variation des dettes financières non courantes	(4,1) M€
- Variation des actifs non courants	(4,9) M€

Le besoin en fonds de roulement, établi à partir des valeurs nettes d'actifs, s'élève à 244,1 M€ au 30 septembre 2019, contre 253,3 M€ au 30 septembre 2018 compte tenu de l'impact d'ouverture de l'IFRS 15.

Cette baisse de - 9,3 M€ s'explique par :

+ Variation des actifs courants (hors trésorerie)	(10,2) M€
- Variation des passifs courants (hors prov. & dettes financières à CT)	(2,5) M€
Impact IFRS 15	3,4 M€

Au 30 septembre 2019, la trésorerie disponible nette des dettes financières exigibles à moins d'un an est de - 4,8 M€, soit 89,0 M€ de disponibilités et - 93,8 M€ de dettes financières exigibles à moins d'un an.

## 3.5.2 Comptes sociaux

Principaux chiffres des comptes sociaux :

(en millions d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires	20,8	24,1
Résultat d'exploitation	10,8	16,1
Résultat financier	34,2	30,6
Résultat net	14,2	44,3

Le résultat financier comprend principalement des dividendes en provenance des filiales et la rémunération des disponibilités.

## 3.5.3 Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients

(en milliers d'euros)	Article D.441-4,I,1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441-4,I,2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Total					Total					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>											
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	53
Montant total des factures concernées HT	96,3	-	0,4	7,2	104,0	-	285,7	216,4	296,7	1 006,74	1 805,5
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	1,60 %	-	0,00 %	0,10 %	1,80 %	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	-	-	-	-	-	-	1,40 %	1,00 %	1,40 %	4,80 %	8,70 %

## 3.6 Facteurs de risques

EXEL Industries a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous et ceux évoqués dans la partie 3.4.

### 3.6.1 Risques liés au secteur d'activité

#### 3.6.1.1 Restrictions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Les produits appliqués par nos pulvérisateurs agricoles sont des produits phytopharmaceutiques d'origine de synthèse ou naturels. Ils comprennent notamment les herbicides, les insecticides, les fongicides et les engrais liquides. En France et dans certains autres pays d'Europe de l'Ouest, ces produits, de plus en plus controversés, sont soumis à des réglementations strictes et sont, dans certains cas, voués à disparaître (ex. : loi Labbé et polémique sur le Glyphosate) et seront remplacés par des produits alternatifs.

L'activité de Pulvérisation Agricole représente 45,9 % du chiffre d'affaires consolidé et l'Europe de l'Ouest représente 36,6 % du chiffre d'affaires de cette activité. L'enjeu de l'agriculture est de nourrir de plus en plus de monde sur la planète (11 milliards de personnes en 2100), tout en respectant l'environnement. Pour contribuer à atteindre ce double objectif, les recherches et les innovations d'EXEL Industries sont orientées vers de plus en plus de précision de pulvérisation qui permettra de réduire de 30 à 50 % les doses des produits d'origine chimique ou naturelle, tout en permettant l'accroissement des rendements. La recherche, l'innovation, alliées aux technologies de reconnaissance visuelle, de drones, de cartographies GPS et d'utilisation des données sont les voies de progrès pour une agriculture productive et respectueuse de l'environnement.

EXEL Industries est engagé depuis des années, dans la recherche et le développement de solutions techniques « intelligentes » visant à réduire de façon drastique les quantités de produits phytopharmaceutiques utilisés pour le traitement des cultures.

Pour accélérer l'accompagnement de la transition agroécologique et se positionner en acteur majeur de l'agriculture de demain, EXEL Industries a annoncé en juillet 2019 le regroupement de ses activités françaises de Pulvérisation Agricole en Centres de Compétences de production et de recherche.

En novembre 2019, EXEL Industries a créé la nouvelle société « EXXACT Robotics », spécialisée dans les technologies d'agriculture de précision mettant en œuvre l'intelligence artificielle, la robotique, l'électronique et l'agronomie.

Cette création et ces regroupements dynamiseront l'innovation, le développement de nouvelles gammes et la maîtrise de nouvelles technologies telles que l'agriculture de précision, l'électronique, la robotisation, la pulvérisation confinée et l'intelligence artificielle pour la détection des plantes à traiter...

EXEL Industries entend ainsi participer pleinement au défi de nourrir sainement une population mondiale croissante, tout en assurant une agriculture compétitive, productive et respectueuse de l'environnement.

### 3.6.1.2 Distribution

En Pulvérisation Agricole, EXEL Industries vend ses produits principalement à des concessionnaires qui sont souvent affiliés à des constructeurs *full liner* généralistes qui proposent toute la gamme de machines agricoles : tracteurs, moissonneuses-batteuses, pulvérisateurs, semoirs, outils de travail du sol, fenaison... des marques. Le poids de ces marques Tracteurs, qui pratiquent des remises arrières et imposent des contrats contraignants, pourrait fermer progressivement l'accès d'EXEL Industries à ce réseau de distribution.

EXEL Industries s'attache à renforcer son lien direct avec le client final notamment par l'utilisation du digital, une présence accrue de ses marques sur les réseaux sociaux et des démonstrations clients « plein champs ». Par ailleurs, d'autres modèles de vente sont développés au sein du groupe EXEL Industries, comme par exemple la vente directe (AGRIFAC) ou la vente *via* des filiales de distribution propres (ET Works).

En Pulvérisation et Arrosage du Jardin, une partie significative des ventes passe par la grande distribution où EXEL Industries fait face à une forte concentration des clients qui réalisent des appels d'offres européens.

Sur ce marché, EXEL Industries s'efforce à travailler avec plusieurs enseignes, quitte à développer une gamme de produits différenciée par clients. Toutefois, la Pulvérisation et Arrosage du Jardin ne représente que 12 % du chiffre d'affaires consolidé.

### 3.6.1.3 Risque de dépendance de certains marchés

Dans son activité d'Arracheuses de Betteraves, EXEL Industries est très dépendant du marché du sucre. Ce marché peut traverser des périodes de crise susceptibles d'affecter la demande d'Arracheuses de Betteraves. La présence internationale d'HOLMER et sa diversification dans les porteurs de grosse et moyenne capacité lui permettent de partiellement limiter son exposition au risque.

Environ 50 % des ventes de la Pulvérisation Industrielle sont réalisées avec l'industrie automobile. Le dynamisme de cette industrie est notamment lié à l'innovation et à des critères macroéconomiques tels que la conjoncture économique, l'accès des acteurs économiques au crédit, leur indice de confiance ou les programmes gouvernementaux de soutien au secteur automobile. Un ralentissement de ce secteur sur une longue période peut affecter les ventes de SAMES KREMLIN.

La forte internationalisation de SAMES KREMLIN et sa présence dans d'autres secteurs d'activité constituent un réel atout afin de faire face à la volatilité de la demande.

Au niveau consolidé, ce risque est mitigé par le fait que Risque divisé opère dans 4 activités distinctes qui ne dépendent pas des mêmes marchés.

### 3.6.1.4 Conditions climatiques et saisonnalité

Les cycles d'achat saisonniers auxquels sont soumis certains produits d'EXEL Industries et les variations climatiques sont susceptibles d'affecter les activités d'EXEL Industries et ses résultats.

Cependant, l'intensité de la saisonnalité diffère selon les métiers d'EXEL Industries. De plus, la répartition géographique des activités contribue à diversifier et limiter la concentration du risque de variations climatiques sur une région donnée. Enfin, l'activité Pulvérisation Industrielle, qui représente 24 % du chiffre d'affaires consolidé n'est impactée ni par la saisonnalité, ni par les conditions climatiques.

### 3.6.1.5 Lois et réglementations

EXEL Industries est soumis à des lois et réglementations mises en place par de nombreuses autorités nationales et internationales, notamment en matière environnementale, fiscale, des lois et réglementations commerciales et en droit du travail. Ces lois et réglementations sont complexes, changeantes et de plus en plus contraignantes, notamment en ce qui concerne les émissions polluantes pour les équipements diesel ou l'utilisation des produits appliqués par nos pulvérisateurs.

EXEL Industries a un département juridique central et s'appuie localement sur des cabinets extérieurs pour veiller à être en permanence en conformité avec les lois et réglementations applicables. EXEL Industries est membre de plusieurs syndicats professionnels (AXEMA, FIM, METI...) qui éclairent le monde politique et législatif des différents enjeux pour qu'ils puissent prendre les décisions pertinentes sur le long terme.

## 3.6.2 Risques opérationnels

### 3.6.2.1 Risques clients

Compte tenu de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et des activités diversifiées du Groupe ce qui engendre des clients différents, EXEL Industries considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif.

En Pulvérisation Agricole, les 5 clients les plus importants représentent 9,5 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 10,8 % l'année dernière, dont 3,1 % pour le principal. Pour les Arracheuses de Betteraves, les 5 clients les plus importants représentent 17,3 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 15,8 % l'année dernière, dont 11,1 % pour le principal provenant d'un important contrat livré sur la zone CIS sur cette année ainsi que la vente de pièces détachées liées aux ventes de machines des années précédentes). En Arrosage et Pulvérisation du Jardin, les 5 clients les plus importants représentent 39,6 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 42,0 % en 2018, dont 20,1 % pour le principal. Enfin, en Pulvérisation Industrielle, les 5 clients les plus importants représentent 21,3 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 20,9 % l'année dernière, dont 10,9 % pour le principal.

À l'échelle du Groupe, les 5 clients les plus importants représentent 9,9 % du chiffre d'affaires consolidé et sont répartis sur les 4 activités ainsi que différentes zones géographiques.

### 3.6.2.2 Risques fournisseurs

La défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs significatifs, des ruptures de stock imprévues, des défauts de qualité, des mouvements sociaux et toute autre perturbation dans l'approvisionnement sont susceptibles de perturber les productions du Groupe ou entraîner des coûts supplémentaires.

Pour ses approvisionnements en matières premières et pièces élémentaires, le groupe EXEL Industries a recours à de nombreux fournisseurs localisés dans différents pays de manière à diviser le risque et de toujours disposer de solutions alternatives. Les 5 fournisseurs les plus importants ne représentent que 5,6 % des achats consolidés du Groupe contre 6,8 % en 2018, dont 1,2 % pour le fournisseur principal. Par ailleurs, EXEL Industries s'attache à ne pas représenter plus de 30 % de l'activité d'un fournisseur tiers.

### 3.6.2.3 Risques relatifs au prix de matières premières et composants

L'exposition aux risques d'EXEL Industries sur les variations de cours de matières premières, soit directement, soit au travers des composants achetés à ses fournisseurs, porte principalement sur l'acier et d'une moindre mesure les matières plastiques.

Le Groupe se protège de la volatilité du prix des matières premières en négociant des contrats de longue durée auprès de ses plus importants fournisseurs pour s'assurer de la disponibilité, du délai et du prix. Par ailleurs, le Groupe peut aussi s'engager sur des commandes fermes selon les opportunités du marché. Cette politique permet de garantir une stabilité de coûts de production sur une durée cohérente avec notre politique tarifaire.

## 3.6.3 Risques financiers

### 3.6.3.1 Risques de change

L'exposition au risque de change du groupe EXEL Industries est essentiellement liée à ses activités opérationnelles ainsi qu'à des dettes bancaires en USD et en GBP.

Les ventes réalisées par les filiales de distribution à l'étranger, hors zone euros, sont facturées en monnaie locale. Compte tenu de l'importance de sa facturation dans la zone dollars US et en Australie, le Groupe est exposé aux fluctuations de ces devises. Les créances encore détenues en USD par les sociétés françaises du Groupe ont été comptablement converties au cours de clôture de l'exercice.

La majorité des ventes des filiales françaises du Groupe, aux acheteurs étrangers hors Groupe, est conclue en euros. Les factures établies en devises par les filiales françaises du Groupe sont converties en euros, au cours du jour de la livraison. Les filiales françaises d'EXEL Industries vendent et facturent leurs filiales étrangères en euros. Par exception, les filiales aux USA et aux UK, sont facturées en devise locale, et en Chine en USD.

La politique générale du Groupe est de couvrir les contrats d'ingénierie significatifs libellés dans une devise autre que l'euro, principalement en USD. Sur le dernier exercice, il n'y a pas eu de contrat important de ce type libellé dans une devise autre que l'euro.

Le Groupe couvre au cas par cas une partie des flux libellés en USD.

Au 30/09/2019 les créances, disponibilités et dettes du Groupe libellées dans les principales devises étaient les suivantes :

#### En dollars US

■ Créances et disponibilités en USD	26 534 K\$ *
■ Dettes libellées en USD	(25 966) K\$
■ Créances nettes en USD	569 K\$

**SOIT 522 K€**

\* Les avoirs en USD ne font pas l'objet d'une couverture de change à la clôture de l'exercice.

## En couronnes danoises

■ Créances et disponibilités détenues en DKK	45 214 KDKK
■ Dettes libellées en DKK	(111 629) KDKK
■ Créances nettes en DKK	(66 415) KDKK
	<b>SOIT (8 895) K€ **</b>

\*\* Historiquement, les marges de fluctuation de la Couronne Danoise par rapport à l'Euro sont faibles, inférieures à 0,20 %.

## En livres sterling

■ Créances et disponibilités détenues en GBP	29 514 K€
■ Dettes libellées en GBP	(31 800) K€
■ Créances nettes en GBP	(2 285) K€
	<b>SOIT (2 580) K€</b>

## En dollars australiens

■ Créances et disponibilités détenues en AUD	8 871 KAUD
■ Dettes libellées en AUD	(10 202) KAUD
■ Créances nettes en AUD	(1 331) KAUD
	<b>SOIT (826) K€</b>

## En yuans chinois

■ Créances et disponibilités détenues en CNY	89 848 KCNY
■ Dettes libellées en CNY	(20 149) KCNY
■ Créances nettes en CNY	693 699 KCNY
	<b>SOIT 8 961 K€</b>

<b>MONTANT DES CRÉANCES NETTES LIBELLÉES EN D'AUTRES DEVISES</b>	<b>12 130 K€</b>
--	------------------

Les pertes nettes de change consolidées au 30 septembre 2019 s'élèvent à 1 290 K€. Elles proviennent majoritairement de l'USD, GBP, AUD et se décomposent ainsi :

- pertes sur règlements : 502 K€ ;
- gains sur réévaluation de créances et dettes : 1 313 K€ ;
- gains sur ventes de devises et variation de valeur des devises en banque : 480 K€.

### 3.6.3.2 Risques de taux d'intérêt

Par son endettement net portant intérêt, EXEL Industries est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers comme sur ses liquidités.

Au 30/09/2019, la majorité des emprunts et dettes financières à taux variable était indexée sur la variation de l'Euribor 1 mois ou 3 mois selon le cas, ou sur des taux équivalents, notamment au Danemark.

À la date de clôture des comptes, le total des dettes et emprunts concernés était le suivant :

Emprunts moyen terme à taux variable et tirages sur lignes de crédit moyen terme garanties	18 610 K€
Dettes de crédit-bail	765 K€
Découverts et assimilés	41 052 K€

Les actifs financiers (Sicav de trésorerie et autres placements à court terme) rémunérés à taux variable se montaient à 3 K€. Par ailleurs, EXEL Industries dispose d'une trésorerie de 88 963 K€ au 30 septembre 2019.

Une variation de 0,5 % des taux à la hausse est susceptible d'impacter le résultat avant impôt du Groupe de 302 K€.

### 3.6.3.3 Risques de financement et de liquidité

Le Groupe veille à maintenir un accès très large à la liquidité afin de faire face à ses engagements et ses besoins d'exploitation et d'investissements. Pour ce faire, le Groupe emprunte sur les marchés bancaires et de capitaux.

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée (*covenants*).

De plus, le groupe EXEL Industries dispose d'une bonne capacité d'accès au crédit, compte tenu de plusieurs lignes de crédit confirmées sur 5 à 7 ans, ouvertes auprès de différentes banques qui permettent de faire face aux besoins courants de liquidités et de saisir les opportunités d'investissements ou d'acquisitions.

EXEL Industries a diversifié sa source de financement en 2016, en émettant deux Euro PP sur 6 et 7 ans pour la somme totale de 30 M€.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### 3.6.3.4 Risques de crédit client

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

La gestion du risque client est assurée par les Directions Financières des différentes entités qui mettent en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les ventes à l'exportation sont sécurisées soit par une assurance-crédit, soit par un règlement au comptant avant expédition. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 9 figurant dans les annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2019.

### 3.6.3.5 Risques sur actions

EXEL Industries ne détient pas, directement ou indirectement, d'actions d'entreprises cotées ou d'autres instruments financiers.

La seule exception concerne ses propres titres détenus dans le cadre d'un contrat de liquidité contracté auprès de Gilbert Dupont.

Au 30/09/2019, EXEL Industries détenait ainsi 1 969 de ses propres actions soit 0,03 % du capital.

## 3.6.4 Autres risques

### Risques à la suite du Brexit

Les incertitudes existent sur les modalités de la mise en œuvre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Dans ce cadre, à court terme, le Groupe est principalement exposé à l'accroissement de la volatilité du taux de change entre l'euro et la livre sterling qui pourrait avoir un impact sur la conversion, en euros, dans ses comptes consolidés des opérations réalisées au Royaume Uni. Par la suite, l'exposition pourrait s'étendre à l'éventuel rétablissement des droits de douane et de contraintes administratives accrues. Pour notre activité Pulvérisation et Arrosage du Jardin, ce risque serait alors limité par la réorganisation de nos circuits logistiques et d'approvisionnement et notre capacité à fabriquer certains articles sur plusieurs sites de production. Le Groupe réalise 11,3 % de son chiffre d'affaires au Royaume-Uni.

## 3.7 Assurances

En 2019, tout en tenant compte des spécificités des activités du Groupe, le Groupe a poursuivi sa politique de centralisation des programmes d'assurances afin de garantir :

- une cohérence des risques transférés ;
- une harmonisation des conditions de garanties et de franchises ;
- de meilleurs coûts ;
- une optimisation *via* des économies d'échelle.

Pour 2020, tant en France qu'à l'International, le Groupe poursuivra sa politique en :

- garantissant une meilleure couverture des risques, en intégrant aux programmes d'assurances existants, l'ensemble des filiales du Groupe ;
- augmentant les garanties dans les domaines le requérant ;
- en réduisant les coûts, notamment par le biais de l'auto-assurance, lorsque le Groupe le juge opportun ;
- mettant en place de nouveaux programmes d'assurance couvrant des risques jusqu'ici non couverts et qu'il juge opportun de couvrir.

Nous veillerons à ce que les principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de l'assurance, lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement justifiable.

Notre police d'assurance prend en considération l'évolution des risques, leur évaluation, les conditions de marché et la capacité d'assurance disponible.

Le tableau ci-dessous récapitule tous les domaines actuels couverts par des Assurances Groupe :

<b>Assurances</b>	<b>Principales Garanties</b>
<b>DAB/PE</b> (Programme International)	Tous Risques Sauf.
<b>RC</b> (Programme International)	Tous Risques Sauf. Comprenant les principales garanties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Responsabilité Civile Exploitation ;</li> <li>■ Responsabilité Civile Après Livraison ou Travaux.</li> </ul>
<b>RC mandataires sociaux</b> (Programme International)	En cas de mise en cause de la responsabilité des mandataires sociaux et Dirigeants.
<b>Flotte Automobile</b>	Garantie pour véhicules de - 3,5 t (d'une durée < à 5 ans). Les véhicules de - de 5 ans sont assurés en RC/Vol/incendie/Tous Dommages Accident. Garanties pour véhicules de + 3,5 t (d'une durée > à 7 ans) et hors tracteurs agricoles. Les véhicules de + de 7 ans sont assurés en RC/Vol/Incendie.
<b>Missions Collaborateurs</b>	Garantie des collaborateurs utilisant leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels.
<b>Individuelle Accident et Assistance</b>	Individuelle accident et assistance des collaborateurs en déplacement (en France et à l'International).
<b>Multirisques professionnels</b> (risque circulation)	Garantie pour matériels agricoles prêtés ou confiés. Garantie pour matériels agricoles neufs réalisant des essais.
<b>Assurance transport (Prog. Intal)</b>	Garanties tous risques des marchandises produits et équipements lors de leur transport par tous moyens dans le monde entier (sauf pays exclus).
<b>Assurance crédit (Prog. Intal)</b>	Couverture du Risque Crédit pour les créances des sociétés du Groupe résultant de la livraison des marchandises et de la fourniture de services ou de travaux.

## 3.8 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence négative significative sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages, y compris toutes procédures dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## 3.9 Informations concernant les mandataires sociaux

### 3.9.1 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux du Groupe

Cf. p. 111 à 116 au paragraphe 6.7.

### **3.9.2 Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux au 30 septembre 2019**

Cf. p. 106 et p. 107 au paragraphe 6.1

### **3.10 Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2018/2019**

Conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, les Conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du Capital de l'autre, ne sont plus considérées comme des Conventions réglementées.

En conséquence, ces Conventions sont à présent des Conventions courantes conclues à des conditions normales, au même titre que les autres Conventions.

#### **3.10.1 Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune**

Maintien de la clause de retour à meilleure fortune, suite aux abandons de créance consentis par EXEL Industries à HOLMER Exxact pour un montant total de 11,4 M€ (sans remboursement sur l'exercice 2018/2019).

Maintien de la clause de retour à meilleure fortune, suite aux abandons de créance consentis par EXEL Industries à CAPAGRI pour un montant total de 1 953 489 € (activation pour 188 000 € sur l'exercice 2018/2019).

#### **3.10.2 Contrats de prêt**

Contrat de Prêt consenti à ERE Australia au taux de 5 % par an (montant restant dû aux 30/09/2019 de 4 325 000 AUD) signé le 10/11/2009.

Avenant n° 5 au Contrat de Prêt consenti à VERMOREL, signé le 01/10/2017 au d'intérêt à EURIBOR 1 an + 4 % (montant restant dû au 30/09/2019 de 184 136 €).

Contrat de Prêt consenti à AGRIFAC Machinery au taux EURIBOR 1 an + 5 % (montant restant dû au 30/09/2019 de 6 650 000 €) à effet au 01/09/2013.

Contrat de Prêt consenti à HOZELOCK au taux LIBOR 1 an + 3 % à effet au 01/01/2018 (montant restant dû au 30/09/2019 de 28 240 000 GBP).

Contrat de Prêt consenti à MINWORTH Property au taux LIBOR 3 mois + 2,2 % (montant restant dû au 30/09/2019 de 8 749 960 GBP) signé le 25/07/2014.

Contrat de Prêt consenti à ET Works au taux LIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2019 de 3 140 000 USD), à effet au 01/01/2018.

Contrat de Prêt consenti à HARDI International au taux EURIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2019 de 21 248 000 €), à effet au 01/01/2018.

Contrat de Prêt consenti à HOLMER Exxact au taux EURIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2019 de 2 868 600 €), signé le 01/10/2017.

Contrat de Prêt consenti à HOLMER Maschinenbau au taux EURIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2019 de 18 360 000 €), à effet au 01/01/2018.

Contrat de Prêt consenti à AGRIFAC au taux EURIBOR 1 an + 5 % (montant restant dû au 30/09/2019 de 7 680 000 €), à effet au 01/01/2018.

Contrat de Prêt consenti à HARDI International au taux EURIBOR 1 an + 3 %, signé le 21/09/2019 (montant restant dû au 30/09/2019 de 15 000 000 €).

Contrat de Prêt consenti à HOLMER Mashinenbau au taux EURIBOR 1 an + 3 %, signé le 01/09/2019 (montant restant dû au 30/09/2019 de 20 000 000 €).

Contrat de Prêt consenti à AGRIFAC au taux EURIBOR 1 an + 3 %, signé le 01/09/2019 (montant restant dû au 30/09/2019 de 12 000 000 €).

Contrat de Prêt consenti à EREG au taux fixe + 3 %, signé le 1<sup>er</sup> février 2019 (montant restant dû au 30/09/2019 de 18 617 636 €).

#### **3.10.3 Conventions de gestion de trésorerie**

Avenant n° 13 à la Convention de Gestion de Trésorerie centralisée, existant entre EXEL Industries, signée le 01/10/2018, qui plafonne le montant des intérêts annuels au montant calculé au taux d'intérêt fiscalement déductible à la date de clôture.

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et SAMES KREMLIN en US DOLLARS au taux à LIBOR 1 mois + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries signée le 01/09/2016.

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et HOZELOCK Ltd en US DOLLARS au taux à LIBOR 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries signée le 01/06/2017.

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et EXEL REAL ESTATE NETHERLANDS, au taux à EURIBOR 1 mois + 5 % pour les avances d'EXEL Industries signée le 11/02/2016, amendée au 01/10/2017 avec modification du taux à 2,5 %.

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et EXEL REAL ESTATE GERMANY, au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries signée le 11/02/2016.

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et ET Works Inc., au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % (pour les avances en Euro) ou LIBOR 1 mois + 3 % (pour les avances en US DOLLARS) pour les avances d'EXEL Industries, signée le 11/02/2016.

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et HOZELOCK Ltd, qui a porté le taux à LIBOR GBP 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries, à effet au 01/02/2016.

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et la société HARDI International A/S, qui a porté le taux à EURIBOR 1 semaine + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries, signée le 01/09/2014.

Avenant n° 1 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et HOLMER Maschinenbau GmbH, au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries, signée le 29/08/2014.

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et la société SC VERMOREL SRL, au taux à EURIBOR 1 mois + 6 % pour les avances d'EXEL Industries, à effet au 01/09/2015.

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et AGRIFAC Machinery BV, qui a porté le taux à EURIBOR 1 mois + 5 % pour les avances d'EXEL Industries, à effet au 01/03/2013.

### 3.10.4 Autres conventions courantes

Maintien sur l'exercice 2018/2019 de la Convention d'Intégration Fiscale déjà existante entre EXEL Industries, tête de groupe, et ses filiales signée le 19/07/2010.

Avenant 1 à la Convention de Prestations de Services signée le 01/09/2014, par EXEL Industries avec toutes ses filiales, qui modifie la base de calcul de la rémunération du Prestataire de Services.

Maintien sur l'exercice 2018/2019 du Contrat de Licence de Brevets signé par EXEL Industries avec toutes ses filiales, tant en France qu'à l'International, moyennant un taux de redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires HT (consolidé, le cas échéant), moins les achats intragroupes.

Maintien sur l'exercice 2018/2019 du Contrat de Licence de Marques et Modèles signé par EXEL Industries avec toutes ses filiales, tant en France qu'à l'International, moyennant un taux de redevance de 1 % du chiffre d'affaires HT (consolidé, le cas échéant), moins les achats intragroupes.

Maintien sur l'exercice 2018/2019 depuis le 01/09/2014 de l'Avenant n° 1 au Contrat de Partenariat mis en place par EXEL Industries avec certaines de ses filiales pour la mise à disposition d'une structure commune en Russie, en vue de mettre à jour le montant des Prestations de Services et les modalités de calcul des remises.

Maintien sur l'exercice 2018/2019 des Assurances Groupe souscrites par EXEL Industries pour le compte de ses filiales.

Maintien sur l'exercice 2018/2019 de Convention de Prestations de Services pour la réalisation de prestations comptables auprès d'EXEL Industries suite à mise à disposition de personnel par TECNOMA Technologies.

Maintien sur l'exercice 2018/2019 de Contrat de Prestations de Services pour la réalisation auprès d'EXEL SAS de prestations administratives fiscales, juridiques et financières signé le 13/09/2016.

Maintien sur l'exercice 2018/2019 de la Convention de mise à disposition de personnel pour des prestations informatiques entre TRICOFLEX et EXEL Industries, signée le 29 août 2018.

Maintien sur l'exercice 2018/2019 de la Convention de prestation de services entre Groupe HARDI France et EXEL Industries, signée le 2 octobre 2017.

Contrat de refacturation des coûts de recherche appliquée, signé le 01/10/2018 par EXEL Industries avec toutes ses filiales.

## 3.11 Conventions réglementées

Abandon de créance consenti à HOLMER Exxact pour un montant de 2 700 000 €.

Abandon de créance consenti à HARDI International pour un montant de 50 000 000 DKK soit 6 696 847,08 €.

Abandon de créance consenti à Groupe HARDI France pour un montant de 2 374 755 €.

## 3.12 Changement de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont renseignés au niveau du Groupe au chapitre 4 note 1.

## 3.13 Récapitulatif des honoraires de CAC & d'audit

Les informations concernant les honoraires de CAC et autres services sont précisés au chapitre 4.5 note 29 du Document d'Enregistrement Universel.

## 3.14 Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté (exercice 12 mois)

(en euros)

	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017	31/08/2016	31/08/2015
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750
Nombre d'actions					
■ ordinaires	6 787 900	6 787 900	6 787 900	6 787 900	6 787 900
■ à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
■ par conversion d'obligations					
■ par droit de souscription					
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	20 820 379	24 116 022	24 249 366	22 197 427	20 593 013
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	35 251 883	47 476 660	61 778 788	51 809 780	46 530 394
Impôts sur les bénéfices	(5 488 475)	2 437 203	2 795 112	7 733 113	5 923 516
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	26 590 396	708 952	468 112	5 876 118	(7 254 546)
Résultat net	14 149 962	44 330 505	58 515 564	38 200 549	47 861 424
Résultat distribué	-	7 738 206	10 724 882	7 263 053	7 263 053
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	6,00	6,64	8,69	6,49	5,98
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2,08	6,53	8,62	5,63	7,05
Dividende attribué	-	1,14	1,58	1,07	1,07
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	14	15	14	12	9
Masse salariale	1 435 987	1 576 389	1 534 607	1 228 752	1 008 194
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	617 710	717 523	653 879	545 242	457 546

# 4 Comptes consolidés

## 4.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2019

### Actif consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2019	30/09/2018
<b>Actifs non courants</b>			
Écarts d'acquisition	3	65 191	64 462
Immobilisations incorporelles	4	12 746	13 774
Immobilisations corporelles	5	136 902	142 285
Participations dans entreprises associées	6	3 519	3 261
Actifs financiers	7	1 548	1 511
Actifs d'impôt différé	22	24 917	17 587
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>244 824</b>	<b>242 880</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	8	228 323	232 371
Créances clients	9	108 552	134 397
Actif sur contrat clients		11 148	
Créances d'impôt courantes		15 169	6 184
Autres créances	10	13 691	14 076
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	88 963	78 930
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>465 845</b>	<b>465 958</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>710 669</b>	<b>708 839</b>

## Passif consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	30/09/2019	30/09/2018
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	12	16 970	16 970
Autres réserves		337 885	306 635
Actions propres		(80)	(136)
Résultat de l'exercice		4 096	39 218
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>358 870</b>	<b>362 687</b>
Participations ne donnant pas le contrôle :			
Quote-part de capitaux propres		11	11
Quote-part de résultat		3	3
<b>Total participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>14</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>358 884</b>	<b>362 701</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions à long terme	13	47 072	44 146
Dettes financières à long terme	14 & 15	57 081	68 204
Impôts différés passifs		4 597	3 461
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>108 751</b>	<b>115 811</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions à court terme	13	16 499	4 351
Part à moins d'un an des emprunts	14 & 15	52 704	49 734
Concours bancaires courants	14 & 15	41 052	45 985
Dettes Fournisseurs		48 938	62 389
Passif sur contrat et produits constatés d'avance		26 664	5 311
Dettes d'impôt courantes		9 392	6 421
Autres dettes courantes	16	47 785	56 137
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>243 034</b>	<b>230 326</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>710 669</b>	<b>708 839</b>

## 4.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	<b>30/09/2019</b> <b>Exercice</b>	30/09/2018 Exercice
Chiffre d'affaires	17	776 687	839 068
Production stockée		(5 208)	30 547
Autres produits opérationnels		190	448
<b>Total produits opérationnels</b>		<b>771 669</b>	<b>870 063</b>
Achats consommés		(397 636)	(480 397)
Variation du stock de matières premières et consommables		3 573	8 694
Autres achats et charges externes		(118 622)	(120 271)
Impôts et taxes		(7 668)	(7 872)
Charges de personnel	18	(195 594)	(199 117)
Dotations nettes aux amortissements		(15 311)	(15 079)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	19	(4 374)	11 246
Autres charges opérationnelles		(3 262)	(5 518)
<b>Total charges opérationnelles récurrentes</b>		<b>(738 893)</b>	<b>(808 315)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>32 776</b>	<b>61 748</b>
Produits non récurrents		3 277	896
Charges non récurrentes		(25 344)	(751)
<b>Total des charges &amp; produits non récurrents</b>	20	<b>(22 067)</b>	<b>145</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>10 710</b>	<b>61 893</b>
Produits financiers		12 803	11 039
Charges financiers		(13 947)	(17 772)
<b>Total des charges &amp; produits financiers</b>	21	<b>(1 144)</b>	<b>(6 732)</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>9 565</b>	<b>55 161</b>
Impôts	22	(5 725)	(16 349)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	258	410
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>4 098</b>	<b>39 222</b>
Résultat net part du Groupe		4 096	39 218
Résultat net part des minoritaires		3	3
<i>Résultat par action (en euros)</i>		0,6	5,8
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>		0,6	5,8

## État des produits et charges comptabilisés sur la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2019</b>	30/09/2018
	<b>Exercice</b>	Exercice
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>4 098</b>	<b>39 222</b>
Gains (pertes) actuariels nets des régimes à prestations définies	(997)	(111)
Impôts différés sur gains (pertes) actuariels	381	30
Variation des écarts de conversion	3 044	(1 289)
Plus ou moins-value sur cession d'actions propres (nette d'impôt)	(88)	(44)
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 439</b>	<b>37 808</b>
<i>Part revenant aux actionnaires</i>	<i>6 436</i>	<i>37 805</i>
<i>Part revenant aux intérêts minoritaires</i>	<i>3</i>	<i>3</i>

## 4.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Capitaux propres – part Groupe</b>						Intérêts minoritaires	Total ensemble consolidé
	Capital	Primes consolidées	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions propres	Total Part du Groupe		
<b>SOLDE AU 30/09/2017</b>	<b>16 970</b>	<b>2 528</b>	<b>319 537</b>	<b>(3 295)</b>	<b>(152)</b>	<b>335 587</b>	<b>14</b>	<b>335 601</b>
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	39 094	(1 289)	-	37 805	3	37 807
Dividendes distribués			(10 722)			(10 722)	-	(10 722)
Variation de périmètre						-		-
Autres variations			8	(8)	16	16	(2)	15
<b>SOLDE AU 30/09/2018</b>	<b>16 970</b>	<b>2 528</b>	<b>347 917</b>	<b>(4 592)</b>	<b>(136)</b>	<b>362 687</b>	<b>15</b>	<b>362 701</b>
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-	-	3 392	3 044	-	6 436	3	6 439
Dividendes distribués			(7 736)			(7 736)	-	(7 736)
Adoption de la norme IFRS 9			(93)			(93)		(93)
Adoption de la norme IFRS 15			(2 481)	14		(2 467)		(2 467)
Variation de périmètre						-		-
Autres variations			328	(341)	56	43	(3)	40
<b>SOLDE AU 30/09/2019</b>	<b>16 970</b>	<b>2 528</b>	<b>341 327</b>	<b>(1 876)</b>	<b>(80)</b>	<b>358 869</b>	<b>15</b>	<b>358 884</b>

## 4.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2019	30/09/2018
<b>A. Opérations d'exploitation</b>			
Résultat net part du Groupe		4 096	39 218
Part des minoritaires dans le résultat		3	3
- Quote-part dans le résultat des mises en équivalence		(258)	(410)
+ Dotations aux amortissements des immobilisations		15 182	15 079
+ Dotations nettes aux provisions & dépréciations <sup>(1)</sup>		9 276	(3 277)
- Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations		2 066	(133)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>30 365</b>	<b>50 481</b>
<b>(+) Besoin / (-) Ressource en fonds de roulement</b>	<b>23</b>	<b>(9 258)</b>	<b>43 347</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation <sup>(3)</sup></b>		<b>39 623</b>	<b>7 134</b>
<b>B. Opérations d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations <sup>(2)</sup>		(10 268)	(19 280)
Cessions d'immobilisations		366	567
Incidence des variations de périmètre		-	-
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>(9 902)</b>	<b>(18 713)</b>
<b>C. Opérations de financement</b>			
Augmentation du capital et des primes		-	-
Dividendes nets de l'exercice		(7 739)	(10 384)
Émissions de dettes financières		7 485	15 811
Remboursements de dettes financières		(15 921)	(30 142)
Variation actions auto-détenues		(73)	(29)
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>		<b>(16 248)</b>	<b>(24 744)</b>
<b>D. Incidence des variations de change</b>		<b>1 493</b>	<b>(1 426)</b>
<b>VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>14 966</b>	<b>(37 749)</b>
Trésorerie nette au début d'exercice		32 945	70 695
Variation de l'exercice		14 966	(37 749)
<b>TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE</b>		<b>47 911</b>	<b>32 945</b>
Valeurs mobilières de placement		3	76
Disponibilités		88 960	78 854
Concours bancaires courants		(41 052)	(45 985)
<b>TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE</b>		<b>47 911</b>	<b>32 946</b>
<i>(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant</i>			
<i>(2) Les acquisitions sont nettes de variation des dettes sur immobilisations</i>			
<i>(3) Dont Intérêts financiers versés</i>			
		4 541	4 108
<i>et dont Impôt sur les Bénéfices versé (ou remboursé)</i>		15 978	9 821

## 4.5 Annexe aux comptes consolidés

### Note 1 Règles et méthodes comptables et de consolidation

#### 1.1 Référentiel comptable

Les états financiers du groupe EXEL Industries sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2019, et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne.

#### **Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> octobre 2018**

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Ces nouveaux textes présentés ci-dessous qui trouvent à s'appliquer dans le Groupe, n'ont pas d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

#### **Première application d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Le Groupe applique IFRS 15 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, en remplacement des normes IAS 11 et IAS 18 sur la reconnaissance des produits des activités ordinaires, ce qui l'a amené à procéder à la revue des principales transactions et contrats sur l'ensemble de ses activités au regard de la nouvelle norme.

Ces travaux d'analyse ont indiqué que l'essentiel des impacts sur la comptabilisation du chiffre d'affaires provient de la prise en compte, en déduction du chiffre d'affaires, des droits de retours de marchandises de l'activité arrachage de betteraves et Pulvérisation Agricole.

Le Groupe fait une distinction entre les garanties de type assurance et les garanties de type service, les premières donnant lieu à constitution d'une provision (IAS 37) tandis que les secondes se traduisent comptablement par un chiffre d'affaires étalé sur la durée de l'extension de garantie. Ces principes conformes à la norme IFRS 15 n'ont pas donné lieu à modification dans le cadre de la transition.

L'effet rétrospectif de la norme est traité selon la méthode rétrospective simplifiée : les capitaux propres d'ouverture de l'exercice courant sont ajustés de l'impact cumulé net de l'effet d'impôt (note III). Les états financiers 2019 sont arrêtés en appliquant les principes d'IFRS 15 tandis que les états comparatifs 2018 sont maintenus selon l'ancien référentiel.

## Périodes comparatives retraitées de l'impact d'IFRS 15

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2019 Publié	Impact IFRS 15	30/09/2019 Retraité	30/09/2018 Exercice
Chiffre d'affaires	17	776 687	3 346	780 033	839 068
Production stockée		(5 208)		(5 208)	30 547
Autres produits opérationnels		190		190	448
<b>Total produits opérationnels</b>		<b>771 669</b>	<b>3 346</b>	<b>775 015</b>	<b>870 063</b>
Achats consommés		(397 636)	(3 390)	(401 026)	(480 397)
Variation du stock de matières premières et consommables		3 573		3 573	8 694
Autres achats et charges externes		(118 622)		(118 622)	(120 271)
Impôts et taxes		(7 668)		(7 668)	(7 872)
Charges de personnel	18	(195 594)		(195 594)	(199 117)
Dotations nettes aux amortissements		(15 311)		(15 311)	(15 079)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	19	(4 374)		(4 374)	11 246
Autres charges opérationnelles		(3 262)		(3 262)	(5 518)
<b>Total charges opérationnelles récurrentes</b>		<b>(738 893)</b>	<b>(3 390)</b>	<b>(742 283)</b>	<b>(808 315)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>32 776</b>	<b>(44)</b>	<b>32 732</b>	<b>61 748</b>
Produits non récurrents		3 277		3 277	896
Charges non récurrentes		(25 344)		(25 344)	(751)
<b>Total des charges &amp; produits non récurrents</b>	20	<b>(22 067)</b>		<b>(22 067)</b>	<b>145</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>10 710</b>	<b>(44)</b>	<b>10 666</b>	<b>61 893</b>
Produits financiers		12 803		12 803	11 039
Charges financiers		(13 947)		(13 947)	(17 772)
<b>Total des charges &amp; produits financiers</b>	21	<b>(1 144)</b>		<b>(1 144)</b>	<b>(6 732)</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>9 565</b>	<b>(44)</b>	<b>9 521</b>	<b>55 161</b>
Impôts	22	(5 725)	23	(5 702)	(16 349)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	258		258	410
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>4 098</b>	<b>(21)</b>	<b>4 077</b>	<b>39 222</b>

## Actif Consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2019 Publié	Impact IFRS 15	30/09/2019 Retraité	30/09/2018
<b>Actifs non courants</b>					
Écarts d'acquisition	3	65 191	-	65 191	64 462
Immobilisations incorporelles	4	12 746	-	12 746	13 774
Immobilisations corporelles	5	136 902	-	136 902	142 285
Participations dans entreprises associées	6	3 519	-	3 519	3 261
Actifs financiers	7	1 548	-	1 548	1 511
Actifs d'impôt différé	22	24 917	(784)	24 133	17 587
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>244 824</b>	<b>(784)</b>	<b>244 040</b>	<b>242 880</b>
<b>Actifs courants</b>					
Stocks	8	228 323	-	228 323	232 371
Créances clients	9	108 552	(2 808)	105 744	134 397
Actif sur contrat clients		11 148	(11 148)	-	-
Créances d'impôt courantes		15 169	-	15 169	6 184
Autres créances	10	13 691	-	13 691	14 076
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	88 963	-	88 963	78 930
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>465 845</b>	<b>(13 956)</b>	<b>451 889</b>	<b>465 958</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>710 669</b>	<b>(14 740)</b>	<b>695 929</b>	<b>708 839</b>

## Passif Consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2019 Publié	Impact IFRS 15	30/09/2019 Retraité	30/09/2018
<b>Capitaux propres</b>					
Capital	12	16 970	-	16 970	16 970
Autres réserves		337 885	2 466	340 351	306 635
Actions propres		(80)	-	(80)	(136)
Résultat de l'exercice		4 096	(21)	4 074	39 218
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>358 870</b>	<b>2 445</b>	<b>361 315</b>	<b>362 687</b>
Participations ne donnant pas le contrôle :					
Quote-part de capitaux propres		11	-	11	11
Quote-part de résultat		3	-	3	3
<b>Total participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>14</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>358 884</b>	<b>2 445</b>	<b>361 329</b>	<b>362 701</b>
<b>Passifs non courants</b>					
Provisions à long terme	13	47 072	-	47 072	44 146
Dettes financières à long terme	14 & 15	57 081	-	57 081	68 204
Impôts différés passifs		4 597	-	4 597	3 461
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>108 751</b>	<b>-</b>	<b>108 751</b>	<b>115 811</b>
<b>Passifs courants</b>					
Provisions à court terme	13	16 499	-	16 499	4 351
Part à moins d'un an des emprunts	14 & 15	52 704	-	52 704	49 734
Concours bancaires courants	14 & 15	41 052	-	41 052	45 985
Dettes Fournisseurs		48 938	-	48 938	62 389
Passif sur contrat et produits constatés d'avance		26 664	(17 225)	9 439	5 311
Dettes d'impôt courantes		9 392	39	9 431	6 421
Autres dettes courantes	16	47 785	-	47 785	56 137
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>243 034</b>	<b>(17 186)</b>	<b>225 849</b>	<b>230 326</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>710 669</b>	<b>(14 740)</b>	<b>695 929</b>	<b>708 839</b>

### Première application d'IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Pour le Groupe la participation dans des fonds d'investissement dont la variation de juste valeur est reconnue dans le compte de résultat est très peu matérielle.

Le nouveau modèle de reconnaissance du risque crédit ne modifie pas de façon significative le montant des provisions pour dépréciation des comptes clients (note 9). Les entités du Groupe ont retenu l'« approche simplifiée » avec l'utilisation d'une matrice de provisionnement afin d'intégrer les pertes de crédit attendues pour le provisionnement des créances impayées.

Le Groupe n'a pas d'instruments de couverture à la clôture.

## Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

### IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. Cette norme, qui remplace la norme IAS 17 et ses interprétations, va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location financement). Cette nouvelle norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Groupe en tant que preneur est principalement engagé dans des baux immobiliers et des locations de véhicules.

Le Groupe réalisera la transition vers la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée. Au 1<sup>er</sup> octobre 2019, le montant de la dette locative sera calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux correspondant à la durée résiduelle estimée des contrats.

Les droits d'utilisation correspondant seront comptabilisés pour un montant égal à celui de la dette locative. La première application de la norme IFRS 16 sera donc sans incidence sur le montant des capitaux propres du Groupe au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Conformément aux possibilités offertes par la norme IFRS 16, le Groupe appliquera les exemptions et mesures de simplification suivantes :

- les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur ne seront pas retraités ;
- les baux d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois seront assimilés à des baux de courte durée et ne feront l'objet d'aucun retraitement.

En application des dispositions de la norme IFRS 16 relatives à l'approche rétrospective modifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 qui seront présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne seront pas retraitées.

Le Groupe a réalisé le recensement des contrats de location au sein de ses filiales et les travaux d'analyse réalisés nous permettent d'évaluer le droit d'utilisation des actifs (ou la dette de location) à un montant inférieur à 20 M€, au 1<sup>er</sup> octobre 2019, sur les états financiers consolidés du Groupe.

### IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

L'interprétation IFRIC 23 a été approuvée par l'Union européenne le 23 octobre 2018 et sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'interprétation porte sur la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le Groupe procède à l'évaluation des incidences d'IFRIC 23 dans ses comptes mais n'attend pas d'impact significatif suite à la mise en œuvre de cette interprétation.

Les comptes consolidés d'EXEL Industries ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17/12/2019.

## 1.2 Principes de consolidation & périmètre (cf. note 2)

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock).

## 1.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existante entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée à l'actif du bilan au poste « Écarts d'acquisition », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir ci-après).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, l'écart négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « Autres charges et produits non récurrents ».

## 1.4 Écarts d'acquisition (cf. note 3)

Pour les sociétés intégrées globalement, l'écart de valeur constaté entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs acquise existant à la date de prise de contrôle, constitue une survalueur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en compte « Écart d'acquisition ». À la date de prise de contrôle, le Groupe a la possibilité d'opter pour la comptabilisation du regroupement d'entreprises selon la méthode du *goodwill* partiel ou la méthode du *goodwill* complet. Dans le cas de la méthode du *goodwill* complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un *goodwill* sur la totalité des actifs et passifs identifiables.

Les frais directement liés à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges non récurrentes ».

L'ensemble des écarts d'acquisition résiduels figure au bilan pour une valeur nette de 65 191 K€ au 30 septembre 2019.

## 1.5 Immobilisations incorporelles (cf. note 4)

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée.

### Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de développement ne sont pas activées dans le Groupe, pour plusieurs raisons :

- lors de la réalisation de ces dépenses, la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle, en vue de sa mise en service ou de sa vente, n'est pas certaine ;
- le Groupe n'est pas en mesure de prouver la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages futurs probables. En particulier, il est difficile de démontrer l'existence de marché (et d'en évaluer la durée) pour la production issue des dépenses de développement. En effet, le Groupe est toujours à la pointe de l'innovation dans son marché, et le potentiel de ces développements reste encore inconnu, voire inexistant à ce moment-là.

Ces frais sont constitués essentiellement par des charges de personnel.

## 1.6 Immobilisations corporelles (cf. note 5)

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est pratiqué essentiellement selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Les taux pratiqués sont comparables d'une société à l'autre et s'établissent ainsi :

- 20 à 30 ans sur les bâtiments ;
- 5 à 10 ans sur les aménagements de constructions ;
- 5 à 10 ans sur les équipements industriels ;
- de 3 à 5 ans sur les autres immobilisations (équipement de bureau, matériel de transport...).

## 1.7 Dépréciation des immobilisations

Le Groupe effectue à chaque clôture une revue des principales immobilisations incorporelles et corporelles afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeurs lorsque les événements ou les circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité ; cette dernière est déterminée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés (*discounted cash flows* : DCF) provenant de l'utilisation de l'immobilisation l'UGT. Après comptabilisation de cette provision, l'immobilisation figure au bilan pour sa valeur comptable nette après dépréciation. S'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'amortissement est calculé à partir de la nouvelle valeur nette comptable et sur la durée de vie estimée résiduelle restant à courir de l'immobilisation.

Ce test est effectué au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) qui est constitué de l'actif ou du plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif à tester et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

### Écarts d'acquisition (*Goodwill*) et des immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée :

Le Groupe effectue des tests de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an au quatrième trimestre de chaque exercice. Ce test de dépréciation est réalisé au niveau de chaque UGT à laquelle se rattachent l'écart d'acquisition ou les immobilisations testées.

Depuis l'exercice 2017, le Groupe a modifié la définition de ses UGT pour prendre en compte la manière dont la direction gère et analyse la performance du Groupe. Ainsi l'UGT correspond dorénavant aux entités juridiques ou groupe de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les écarts d'acquisition ont été affectés à chaque UGT ainsi définies : Pulvérisation Agricole, Arrachage de Betteraves, Pulvérisateurs et Arrosage de Jardin et Pulvérisation Industrielle (note 3).

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans la rubrique « charges non récurrentes ». La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

## 1.8 Actifs financiers non courants (cf. note 7)

Les actifs financiers comprennent des titres de participations minoritaires et d'autres immobilisations financières.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés en juste valeur ou à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter à leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en «produits de trésorerie et équivalents de trésorerie».

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

## 1.9 Stocks et encours (cf. note 8)

Conformément à la norme IAS 2 – Stocks, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés principalement selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés principalement suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe et les coûts directs et indirects de production.

## 1.10 Clients et comptes rattachés (cf. note 9)

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et sur les pertes attendues basées sur la durée de vie de la créance.

## 1.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 11)

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, sur une ligne spécifique.

## 1.12 Impôts sur les bénéfices (cf. note 22)

### Impôts différés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – Impôts différés, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur.

Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable. Notamment, il n'a pas été activé d'impôt différé au titre des pertes de certaines filiales dont l'échéance de récupération n'est pas aujourd'hui probable, pour un montant total d'impôt différé de l'ordre de 17 M€.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

### Intégration fiscale

Dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale, avec EXEL Industries comme tête de Groupe, les filiales françaises du Groupe ont acquitté, sous forme d'acomptes, entre les mains d'EXEL Industries, l'impôt dont elles étaient redevables et EXEL Industries acquittera en fin d'exercice l'impôt de Groupe après les retraitements propres à ce système.

### Crédits d'impôts

- Crédit impôt recherche (CIR).
- S'agissant d'un dispositif à caractère purement fiscal, susceptible de varier en fonction de la législation fiscale principalement en France, les CIR sont comptabilisés en diminution de la charge d'impôt sur les bénéfices.
- Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).
- En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre une diminution des charges de personnel par le CICE, le Groupe a décidé de comptabiliser le CICE en moins des charges de personnel, en résultat opérationnel. Le CICE a été calculé sur l'exercice au même rythme que les rémunérations sur lesquelles il porte. Ainsi, au 30/09/2019, un produit à recevoir a été comptabilisé pour le CICE relatif aux salaires de la période octobre à décembre 2018. Le total des CICE comptabilisés dans le Groupe s'élève à 713 K€.

## 1.13 Conversion des éléments en devises

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon la méthode dite du taux de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au taux de change de fin d'exercice et des comptes de résultat au taux de change moyen. Les différences de conversion sont inscrites directement en situation nette, dans le poste « Écarts de conversion ».

Les opérations réalisées par les entités du Groupe dans une devise autre que leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les éléments de l'actif et du passif qui sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité concernée sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et gains de change sont comptabilisés en charges et produits financiers.

## 1.14 Contrats de location

### Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, telles que définies par la norme IAS 17 – Contrats de location, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation estimée.

Seules les opérations significatives font l'objet d'un retraitement (dont la valeur d'achat d'origine du bien financé est supérieure à 150 K€).

Les principaux contrats de location-financement étant retraités dans les comptes consolidés, aucune information complémentaire n'a lieu d'être donnée sur les loyers futurs au titre de ces contrats.

### Contrats de locations simples

Les contrats relatifs aux locations simples, pris individuellement, ne présentent pas de caractère significatif. Notamment, le Groupe étant propriétaire de ses sites de production principaux, il n'y a pas de contrat de location immobilière significatif.

## 1.15 Provisions – Actifs et passifs éventuels

Selon la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Dans le cas où un passif n'est ni probable, ni ne peut être évalué mais demeure possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible. Les actifs éventuels figurent en annexe lorsque leur réalisation est probable.

## 1.16 Engagements de retraite et charges assimilées (cf. note 13.3)

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Le Groupe fait appel à un organisme extérieur pour couvrir partiellement son passif social. La provision inscrite dans les comptes consolidés correspond uniquement au risque non couvert ainsi qu'aux charges sociales sur la totalité de l'engagement social.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement par les capitaux propres, donc sans incidence sur le résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, le coût de l'actualisation ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

## 1.17 Utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêt des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés, de la valorisation des actifs incorporels, des dépréciations de l'actif courant et des provisions courantes et non courantes.

## 1.18 Information sectorielle

Le métier principal du groupe d'EXEL Industries est la pulvérisation, pour l'agriculture et l'industrie. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'arrosage grand public et des Arracheuses de Betteraves.

## 1.19 Instruments financiers

### Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions lié au contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

### Instruments financiers dérivés

Sur l'exercice, le Groupe a été amené à utiliser, ponctuellement, des instruments financiers de couverture des risques sur taux d'intérêt ou sur change afin de limiter son exposition à ceux-ci.

À la clôture de l'exercice, le Groupe ne détenait pas d'instrument financier dérivé.

### Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers non courants sont évalués à leur valeur nominale historique qui est considérée comme proche de leur coût amorti.

## 1.20 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont constitués par la fabrication et la vente de marchandises, d'achat et de revente de marchandises et de vente de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Les produits de l'activité sont enregistrés, conformément à la norme IFRS 15, les produits liés à la vente de marchandises sont constatés dès lors que le transfert de contrôle des produits. Les remises ou rabais accordés aux clients sont comptabilisés en déduction du revenu. Les produits liés à la vente de services sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus relatifs à la vente de produits sont comptabilisés lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

## Note 2 Périmètre de consolidation

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2019	09/2018	09/2019	09/2018	
EXEL Industries SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Société mère
TECNOMA Technologies SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
PRECICULTURE SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CMC SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CARUELLE NICOLAS SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
BERTHOUD Agricole SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
FISCHER Nouvelle sarl (Suisse)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
BERTHOUD Sprayers Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
MATROT UK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SCI CATHAN	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CAPAGRI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SCI MAIZY	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
VERMOREL (Roumanie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
INGELIA (Roumanie)	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	IG
HOZELOCK EXEL (ex-EXEL gsa SAS)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Australia (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Germany (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Netherlands BV (Pays-Bas)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EMC LLC (Russie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>SAMES KREMLIN SAS</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<i>Filiales françaises :</i>					
API SCM SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
SAMES KREMLIN Allemagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Espagne	99,90 %	99,90 %	99,90 %	99,90 %	IG
SAMES KREMLIN Italie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN États-Unis	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Argentine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Pologne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Brésil	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Afrique du Sud	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Inde	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2019	09/2018	09/2019	09/2018	
SAMES KREMLIN Chine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Russie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Japon	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Mexique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>HARDI INTERNATIONAL AS (Danemark)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<i>Filiales étrangères :</i>					
HARDI North America Inc. (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Australia PTY (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
ILEMO-HARDI SA (Espagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Gmbh (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Svenska HARDI AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Norge A/S (Norvège)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Ltd (UK)		100,00 %		100,00 %	IG
HARDI Agricultural Equipment (Chine)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
Groupe HARDI France SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Service	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
POMMIER S.C.E.P.	47,32 %	47,32 %	47,32 %	47,32 %	ME
<b>AGRIFAC Machinery BV (Hollande)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<i>Filiales étrangères :</i>					
AGRIFAC UK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
AGRIFAC Australia PTY LTD (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>RASINDECK Ltd (UK)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
Ashspring Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Thistlehaven Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Group Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Holland BV (Hollande)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Sweden AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Australia Pty (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>TRICOFLEX</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
HOZELOCK TRICOFLEX Gmbh (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
TRICOFLEX Scandinavia AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>HOLMER Maschinenbau Gmbh (Allemagne)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2019	09/2018	09/2019	09/2018	
<i>Filiales étrangères :</i>					
HOLMER Poland	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Ukraine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Czech Republic	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER USA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Turquie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
HOLMER Exxact	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>Minworth Property UK</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<b>ET Works INC (USA)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
ET Ag Center (LLC)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
ET Works Retail (LLC)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Southern Application Management		100,00 %		100,00 %	IG
High Plains Apache Sales and Service		100,00 %		100,00 %	IG
ET Works Canada, Ltd	100,00 %		100,00 %		IG

IG : Intégration globale – ME : Mise en équivalence – NC : Non consolidé, sortie du périmètre – NA : Non applicable.

### Changements de périmètre

- Le groupe HARDI a transféré l'activité de sa filiale en Angleterre à AGRIFAC UK.
- Les sociétés HOZELOCK TRICOFLEX GmbH et TRICOFLEX Scandinavia AB filiale de TRICOFLEX SAS ont été dissoutes.
- En début d'exercice Le groupe ET Works a créé une filiale au Canada afin d'étendre son réseau commercial. Les sociétés Southern Application Management et High Plains Apache Sales and Service ont été absorbées par Ohio Valley Ag qui a été renommé ET Works Retail, LLC.

## Note 3 Écarts d'acquisition

### 3.1 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
<b>VALEURS NETTES À L'OUVERTURE</b>	<b>64 462</b>	<b>64 390</b>
Évolution du Périmètre :	-	-
Augmentations	-	-
Diminutions	-	-
Dépréciation pour perte de valeur	-	-
Autres variations nettes (impact de change)	730	72
<b>VALEURS NETTES À LA CLÔTURE</b>	<b>65 192</b>	<b>64 462</b>

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2019, l'incidence des taux de change sur la valeur des écarts d'acquisition est liée principalement à la variation du Dollar Américain.

### Paramètres utilisés pour les tests de pertes de valeur :

L'ensemble des tests ont été réalisés selon les principales hypothèses suivantes pour l'exercice 2019 :

- le taux de croissance à l'infini utilisé à partir de la sixième année s'établit à 1,7% (1.8% en 2018) ;
- le taux d'actualisation s'élève à 8,3% (8% en 2018).

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) estimés à une date proche de la date de clôture. Le WACC est calculé

sur la base d'un endettement cible de 25% des fonds propres et d'un taux sans risque de 0,3% (moyenne OAT FR 10 ans).

Le taux de croissance a été apprécié en fonction des prévisions d'inflation long terme du FMI pondéré par zone géographique.

Les flux de trésorerie utilisés sont établis en fonction des performances passées et des évolutions qu'elle anticipe, à la date d'établissement de ces prévisions.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont reconnus dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Au 30 septembre 2019, le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité sur les hypothèses de taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation en appliquant une augmentation de 100pb du taux d'actualisation ou une diminution de 50pb du taux de croissance à l'infini. Cette analyse ne présente pas de risque de perte de valeur complémentaire au titre de l'exercice 2019.

## 3.2 Détail des écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie (UGT)

(Valeur nette comptable)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2019</b>	30/09/2018
UGT Pulvérisation Agricole	26 620	25 925
UGT Arrachage de Betteraves	-	-
UGT Pulvérisateur et Arrosage de Jardin	33 715	33 680
UGT Pulvérisation Industrielle	4 857	4 857
<b>TOTAL</b>	<b>65 192</b>	<b>64 462</b>

## Note 4 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2019</b>			30/09/2018	
	<b>Brut</b>	<b>Amort</b>	<b>Dépréciat.</b>	<b>Net</b>	Net
Brevets, marques, licences et logiciels informatiques	29 349	(16 634)	-	12 715	13 771
Autres immo. incorporelles	177	(146)	-	31	3
<b>TOTAL</b>	<b>29 527</b>	<b>(16 780)</b>	<b>-</b>	<b>12 746</b>	<b>13 774</b>

## Note 5 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2019			30/09/2018	
	Brut	Amort	Dépréciat.	Net	Net
Terrains et aménagements	47 466	(4 181)	-	43 285	43 227
Constructions	131 754	(71 127)	-	60 627	63 441
Installations techniques	176 953	(152 353)	-	24 600	23 827
Autres immobilisations corporelles *	30 708	(25 647)	-	5 061	5 500
Immobilisations corporelles en cours	3 423	(112)	-	3 312	6 273
Avances et acomptes	17	-	-	17	17
<b>TOTAL</b>	<b>390 321</b>	<b>(253 419)</b>	<b>-</b>	<b>136 902</b>	<b>142 285</b>

\* Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel de transport, du mobilier et du matériel informatique. Parmi les immobilisations corporelles brutes figurent des éléments acquis en location-financement pour 9 121 K€ (cf. note sur les dettes financières).

### 5.1 Mouvements de la période concernant les valeurs brutes

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES AU DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>408 738</b>	<b>395 094</b>
Acquisitions (nettes de transfert)	9 790	18 017
Variation de périmètre	-	-
Cessions ou mise au rebut	(30 212)	(2 384)
Impact de change & divers	2 006	(1 989)
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>390 321</b>	<b>408 738</b>

### 5.2 Mouvements de la période concernant les amortissements cumulés

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>266 453</b>	<b>256 215</b>
Dotations de l'exercice	13 682	13 879
Variation de périmètre	-	-
Reprises sur cessions ou mise au rebut	(27 867)	(2 068)
Impact de change & divers	1 152	(1 572)
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>253 420</b>	<b>266 453</b>

Les lignes « impact de change et divers » comprennent des reclassements entre valeurs brutes et amortissements.

## Note 6 Participations dans des entreprises associées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019	30/09/2018
<b>VALEURS NETTES À L'OUVERTURE</b>	<b>3 261</b>	<b>3 192</b>
Acquisition	-	-
Variation de Périmètre	-	-
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	258	410
Distribution de dividendes	-	(341)
Cession/sortie	-	-
Autres variations nettes (dont change)	-	-
<b>VALEURS NETTES À LA CLÔTURE</b>	<b>3 519</b>	<b>3 261</b>

Cela concerne la société POMMIER, détenue à 47 % par Groupe HARDI France, filiale directe de HARDI International AS.

## Note 7 Actifs financiers non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019			30/09/2018
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Titres de participations	414	-	414	318
Créances sur participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	3	(1)	2	2
Prêts	40	-	40	43
Autres immobilisations financières	1 278	(187)	1 091	1 147
<b>TOTAL</b>	<b>1 736</b>	<b>(188)</b>	<b>1 548</b>	<b>1 511</b>

Les autres immobilisations financières incluent principalement des dépôts de garanties.

## Note 8 Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019			30/09/2018
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	122 653	(24 403)	98 250	95 129
En-cours de biens et services	15 817	(509)	15 308	17 060
Produits intermédiaires et finis	59 615	(4 086)	55 529	63 515
Marchandises	71 494	(12 259)	59 236	56 666
<b>TOTAL</b>	<b>269 580</b>	<b>(41 257)</b>	<b>228 323</b>	<b>232 371</b>

## Note 9 Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019			30/09/2018
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Créances clients	115 174	(6 622)	108 552	134 397
<b>TOTAL</b>	<b>115 174</b>	<b>(6 622)</b>	<b>108 552</b>	<b>134 397</b>

Les dépréciations sont estimées sur une base individuelle, à la suite de la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question, et sur les pertes attendues basées sur la durée de vie de la créance.

L'évolution des dépréciations des créances clients se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019	30/09/2018
<b>DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS À L'OUVERTURE</b>	<b>(4 992)</b>	<b>(4 984)</b>
Première application d'IFRS 9	(137)	
Reprise (ou dépréciation) nette enregistrée en résultat	(2 483)	(19)
Variation de périmètre	-	-
Autres variations	990	11
<b>DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS À LA CLÔTURE</b>	<b>(6 622)</b>	<b>(4 992)</b>

L'échéancier des créances ayant fait l'objet d'une dépréciation ou non dépréciées, est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Créances échues					Total
	Créances non échues	< 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	> 360 jours	
Créances clients brutes	82 043	19 837	3 866	3 368	6 061	115 174
Dépréciation des créances clients	(69)	(191)	(788)	(1 782)	(3 793)	(6 622)
<b>TOTAL CRÉANCES NETTES</b>	<b>81 974</b>	<b>19 646</b>	<b>3 079</b>	<b>1 585</b>	<b>2 268</b>	<b>108 552</b>

## Note 10 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019 Valeurs nettes	30/09/2018 Valeurs nettes
Créances fiscales hors IS (principalement TVA)	6 356	7 574
Créances sociales	272	263
Avances et acomptes versés	1 007	673
Débiteurs divers	2 087	2 077
Charges constatées d'avance	3 968	3 490
<b>TOTAL</b>	<b>13 691</b>	<b>14 076</b>

Les autres créances comprennent principalement des créances sur l'état au titre de la TVA récupérable.

## Note 11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2019</b>	30/09/2018
Valeurs mobilières de placement	3	76
Disponibilités	88 960	78 854
<b>TOTAL</b>	<b>88 963</b>	<b>78 930</b>

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, composées principalement de Sicav de Trésorerie, est proche des valeurs inscrites au bilan. La Société ne détient aucun portefeuille d'actions sur le marché.

## Note 12 Capital social

Le capital de la société mère est composé de 6 787 900 actions ordinaires de 2,5 € de nominal, au 30/09/2019. Par ailleurs, la Société ne dispose pas d'instruments dilutifs.

Aucune opération sur le capital n'a été effectuée durant la période.

Le nombre d'actions propres auto-détenues au 30 septembre 2019 est de 1 969 titres.

### Politique de gestion des fonds propres

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution du dividende.

La politique de gestion du Groupe repose sur un niveau de fonds propres suffisant pour sécuriser la structure financière du Groupe. Ce niveau est suivi à partir du ratio de Dettes Financières Nettes rapporté aux Capitaux Propres.

Le Groupe a par ailleurs mis en place depuis plusieurs années un contrat de liquidité afin de faciliter les transactions quotidiennes. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

## Note 13 Provisions pour risques et charges

### 13.1 Ventilation par nature de provisions & mouvements de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	Dotation	Écarts				Variation périmètre & change	<b>30/09/2019</b>
			Reprise (prov. utilisées)	Reprise (prov. non utilisées)	Écarts actuariels (passés en réserve)	Reclassmt cptes & autres		
Provisions pour risques	18 366	25 060	(9 483)	(360)		-	156	33 739
Provisions pour charges	30 131	2 722	(4 052)	(6)	997	-	40	29 832
<b>TOTAL</b>	<b>48 497</b>	<b>27 782</b>	<b>(13 535)</b>	<b>(366)</b>	<b>997</b>	<b>-</b>	<b>196</b>	<b>63 571</b>
Dont provisions non courantes	44 146							47 072
Dont provisions courantes	4 351							16 499
<b>TOTAL</b>	<b>48 497</b>							<b>63 571</b>

### 13.2 Ventilation des provisions entre provisions courantes et provisions non courantes

Par principe, les provisions pour risques & charges sont classées en passifs non courants, car leur échéance n'est pas connue précisément, sauf si, au moment de l'arrêté des comptes, la Société sait que certaines provisions seront décaissées sur l'exercice suivant. Dans ce dernier cas, les provisions concernées sont classées en passifs courants.

## Provisions pour risques et charges non courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	354	940
Garantie contractuelle envers les clients	12 369	13 199
Restructurations et réorganisations	4 446	89
Engagements de retraite charges sociales comprises	27 777	28 282
Autres engagements sociaux divers (hors plans sociaux)	563	395
Risque fiscal et provisions pour impôt	299	290
Divers	1 264	951
<b>TOTAL</b>	<b>47 072</b>	<b>44 146</b>

## Provisions pour risques et charges courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	4 348	2 552
Restructurations et réorganisations	10 490	147
Risque fiscal et provisions pour impôt	-	-
Autres engagements sociaux & divers	1 661	1 652
<b>TOTAL</b>	<b>16 499</b>	<b>4 351</b>

### 13.3 Engagements de retraite

Les salariés du Groupe bénéficient, selon les pays, de régime de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

#### Régimes à cotisations définies

Dans ce type de régime de retraite, l'entreprise paye uniquement les cotisations à un organisme (public ou privé) indépendant de l'entreprise, qui se charge ensuite de verser les indemnités aux retraités de l'entreprise.

Le Groupe comptabilise en charges de personnel les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.

#### Régimes à prestations définies

Cela concerne :

- les salariés français du Groupe, qui perçoivent une indemnité de départ à la retraite (aussi appelée indemnité de fin de carrière), versée en une seule fois au moment de leur départ en retraite ;
- les salariés de l'entreprise anglaise HOZELOCK Ltd, qui a mis en place un plan de retraite (*Pension Scheme*), dont les actifs sont administrés par un Trustee indépendant de l'entreprise. Le plan de retraite d'HOZELOCK Ltd a été fermé à de nouveaux membres le 6 avril 1997, et les droits des membres existants ont été figés le 6 avril 2001.

Pour les régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision pour engagements de retraite, qui correspond au montant de l'engagement calculé annuellement par des actuaires indépendants, sous déduction des actifs de couverture gérés par les fonds externes (compagnie d'assurance ou fonds de pension).

Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des engagements de retraite au 30 septembre 2019 sont les suivantes :

#### Pour les sociétés françaises

- Taux d'évolution des salaires (inflation comprise) : 2 % (identique en 2018).
- Taux d'actualisation utilisé (inflation comprise) : 0,49 % (contre 1,44 % en 2018).
- Age de départ à la retraite : 65 ans.
- Probabilité de vie à terme : Table de mortalité TF 00-02.
- Taux de turnover : selon les données démographiques spécifiques à chaque entité du Groupe et selon son expérience.
- Taux de charges sociales de 45 % appliqué sur l'engagement total.
- Duration moyenne pondérée des régimes : 14 ans.

## Pour la société anglaise HOZELOCK Ltd

- Taux de croissance des pensions en paiement : 1,7 % - 5,0 %.
- Taux d'actualisation utilisé : 1,9 % (contre 2,9 % en 2018).
- Taux d'inflation : 3,0 % (3,1 % en 2018).
- Age de départ à la retraite : 63 ans.
- Probabilité de vie à terme : 107 % de la Table de mortalité S2PA.
- Duration moyenne pondérée des régimes : 18 ans.

Le coût de la période est composé :

- de la charge afférente à ces engagements de retraite et comptabilisée en « résultat opérationnel courant » ;
- des intérêts enregistrés en « résultat financier » ;
- des impacts liés aux modifications de plan comptabilisés en « charges et produits non récurrents » (note 20).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2019	Total 30/09/2018
Coût annuel des services rendus	492	222	714	695
Coût de l'actualisation	40	18	58	60
Coût des intérêts	2 387	-	2 387	2 273
Changement de plan	1 450	-	1 450	-
<b>COÛT DE LA PÉRIODE</b>	<b>4 369</b>	<b>240</b>	<b>4 609</b>	<b>3 028</b>

La variation des engagements de retraite et assimilés se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2019	Total 30/09/2018
<b>ENGAGEMENTS À L'OUVERTURE</b>	<b>90 292</b>	<b>3 880</b>	<b>94 171</b>	<b>96 061</b>
Coût de la période	4 369	240	4 609	3 028
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	11 263	438	11 701	(1 932)
Indemnités payées	(2 621)	(248)	(2 869)	(2 471)
Plan de sauvegarde de l'emploi	(925)	(416)	(1 342)	
Variation de change	126	-	126	(515)
Variation de périmètre	-	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS À LA CLÔTURE</b>	<b>102 503</b>	<b>3 893</b>	<b>106 396</b>	<b>94 171</b>

Les actifs de couverture des engagements de retraite évoluent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2019	Total 30/09/2018
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS À L'OUVERTURE</b>	<b>65 889</b>	<b>-</b>	<b>65 889</b>	<b>66 333</b>
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	1 897		1 897	1 855
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	10 704		10 704	(2 041)
Contributions versées aux régimes	2 211		2 211	2 104
Indemnités payées	(2 177)		(2 177)	(1 953)
Variation de change	95		95	(408)
Variation de périmètre	-		-	-
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE</b>	<b>78 619</b>	<b>-</b>	<b>78 619</b>	<b>65 889</b>

Répartition des actifs de couverture des engagements de retraite

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 30/09/2019</b>		Total 30/09/2018	
Actions	217	0,30 %	310	0,50 %
Obligations	17 758	22,60 %	11 377	17,30 %
Autres actifs	60 645	77,10 %	54 202	82,30 %
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE</b>	<b>78 619</b>	<b>100 %</b>	<b>65 889</b>	<b>100 %</b>

Réconciliation entre les engagements de retraite et la provision comptabilisée au passif du bilan au 30/09/2019 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	<b>Total 30/09/2019</b>	Total 30/09/2018
<b>ENGAGEMENTS TOTAUX À LA CLÔTURE</b>	<b>102 503</b>	<b>3 893</b>	<b>106 396</b>	<b>94 171</b>
Juste valeur des actifs de couverture des retraites	(78 619)		(78 619)	(65 889)
<b>PROVISION À LA CLÔTURE</b>	<b>23 884</b>	<b>3 893</b>	<b>27 777</b>	<b>28 282</b>

La provision pour retraite a varié de la façon suivante sur l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	<b>Total 30/09/2019</b>	Total 30/09/2018
<b>PROVISION À L'OUVERTURE</b>	<b>24 402</b>	<b>3 880</b>	<b>28 282</b>	<b>29 728</b>
Coût de la période	4 369	240	4 609	3 028
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	559	438	997	109
Indemnités payées	(445)	(248)	(693)	(518)
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	(1 897)	-	(1 897)	(1 855)
Contributions versées aux régimes	(2 211)	-	(2 211)	(2 104)
Plan de sauvegarde de l'emploi	(925)	(416)	(1 342)	
Variation de change	30	-	30	(107)
Variation de périmètre	-	-	-	-
<b>PROVISION À LA CLÔTURE</b>	<b>23 884</b>	<b>3 893</b>	<b>27 777</b>	<b>28 282</b>

La sensibilité de l'engagement aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 30/09/2019</b>	avec une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation	avec une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation
Engagements à la clôture	106 396	114 354	99 243

## Note 14 Détail des dettes financières par nature

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Crédit d'exploitation court terme et découvert bancaire - France et étranger <sup>(2)</sup>	41 052	45 985
Location financement <sup>(1)</sup>	765	1 116
Emprunts auprès des établissements de crédit - France et étranger <sup>(3)</sup>	72 191	82 281
Compte courant d'actionnaires	35 561	33 431
Dettes sur participation des salariés	763	476
Dettes financières diverses	502	538
Avances conditionnées <sup>(4)</sup>	3	94
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>150 837</b>	<b>163 922</b>
Selon échéancier ci-après :		
Part non courante (à plus d'1 an)	57 081	68 204
Part courante (à moins d'1 an)	93 756	95 718
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>150 837</b>	<b>163 922</b>

Le taux d'intérêt moyen de l'exercice est de 2 % contre 1,9 % sur l'exercice précédent.

(1) Les opérations de location-financement suivantes ont été retraitées en immobilisations et en dettes financières :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Emprunts restant
Terrains & constructions	3 004	(2 315)	689	
Installations, matériels & outillages	2 173	(2 151)	22	
Autres immobilisations	3 944	(3 651)	293	(765)
Logiciels informatiques	1 074	(1 074)	-	
<b>TOTAL</b>	<b>10 196</b>	<b>(9 192)</b>	<b>1 004</b>	<b>(765)</b>
Dont immobilisations incorporelles	1 074	(1 074)	-	
Dont immobilisations corporelles	9 121	(8 117)	1 004	
<b>TOTAL</b>	<b>10 196</b>	<b>(9 192)</b>	<b>1 004</b>	<b>(765)</b>

Les opérations non significatives individuellement ou ne débouchant pas sur l'acquisition de biens (parcs de véhicules) n'ont pas fait l'objet de retraitement.

(2) Les dettes bancaires à court terme à l'étranger s'élèvent à 5,4 M€. Elles concernent principalement la filiale étrangère au Danemark.

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
France	71 505	81 212
Étranger	686	1 069
<b>TOTAL</b>	<b>72 191</b>	<b>82 281</b>
Dont dettes à taux fixe	53 581	55 319
Dont dettes à taux variable	18 610	26 962

(3) Il s'agit d'avances octroyées par des organismes publics de financement pour des projets de modernisation et d'innovation, ou d'avances reçues de la COFACE pour des prospections à l'export.

### Dettes financières en devises

Au 30 septembre 2019, les dettes financières en devises se décomposent ainsi :

- Dettes financières libellées en GBP 19 035 K€ (soit 16 889 KGBP) ;
- Dettes financières libellées en DKK 5 226 K€ (soit 38 968 KDKK) ;
- Dettes financières libellées en USD 6 813 K€ (soit 7 887 KUSD) ;
- Dettes financières libellées en AUD 1 707 K€ (soit 2 739 KAUD).

### Endettement financier net

Consolidé En milliers d'euros) - Dettes en (+) / Disponibilités (-)	30/09/19	30/09/18
Trésorerie nette	(47 911)	(32 946)
Emprunts auprès des établissements de crédit	72 191	82 281
Compte-courant d'actionnaires	35 561	33 431
Location financement	763	1 116
Dettes financières diverses	502	538
Avances conditionnées	3	94
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>61 109</b>	<b>84 516</b>

## Note 15 Échéancier des dettes financières au 30 septembre 2019

Consolidé (en milliers d'euros)	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Crédit d'exploitation court terme et découverts bancaires - France et étranger	41 052	-	-	41 052
Location financement	394	372	-	765
Dettes auprès des établissements de crédit - France et étranger	16 314	54 231	1 646	72 191
Dettes sur participation des salariés et dettes diverses	435	706	124	1 266
Dettes conditionnées	-	3	-	3
<b>TOTAL</b>	<b>58 194</b>	<b>55 311</b>	<b>1 770</b>	<b>115 276</b>
Compte courant d'actionnaires	35 561	-	-	35 561
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>93 756</b>	<b>55 311</b>	<b>1 770</b>	<b>150 837</b>

## Note 16 Détail des autres dettes courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Avances et acomptes reçus	5 739	5 893
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	30 825	32 816
Autres dettes	11 221	17 428
<b>TOTAL</b>	<b>47 785</b>	<b>56 137</b>

## Note 17 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires par marché et zone géographique se ventile comme suit :

Consolidé (en millions d'euros)	30/09/2019		30/09/2018	
	Exercice	%	Exercice	%
<b>Marché</b>				
Pulvérisateur agricole	356,0	45,80 %	364,4	43,40 %
Arracheuse de Betteraves	113,4	14,60 %	154,6	18,40 %
Pulvérisation et Arrosage du jardin	112,5	14,50 %	118,5	14,10 %
Pulvérisation Industrielle	194,8	25,10 %	201,6	24,00 %
	<b>776,7</b>		<b>839,1</b>	
<b>Zone géographique</b>				
France	169,4	21,80 %	166,5	19,80 %
International	607,3	78,20 %	672,6	80,20 %
	<b>776,7</b>		<b>839,1</b>	

Le chiffre d'affaires international se ventile par zones géographiques de la façon suivante :

Consolidé <i>(en millions d'euros)</i>	30/09/2019		30/09/2018	
	12 mois	%	12 mois	%
Europe	364,2	60,00 %	428,5	64,00 %
USA/Canada/Amérique Latine	145,8	24,00 %	137,5	20,00 %
Asie	45,1	7,00 %	49,5	7,00 %
Afrique & Océanie	52,2	9,00 %	57,1	8,00 %
<b>TOTAL EXPORT</b>	<b>607,3</b>		<b>672,5</b>	

Les facturations à l'export se décomposent ainsi (contre-valeur en Euros) :

- **total facturé en euros (filiales + ventes directes) : 287,0 M€**
- **total facturé en devises : 320,3 M€**
  - en dollars US : ..... 129,2 M€ soit 145,7 MUSD
  - en livres sterling : ..... 82,8 M€ soit 73,2 MGBP
  - en couronnes danoises : ..... 4,1 M€ soit 30,3 MDKK
  - en dollars australiens : ..... 28,2 M€ soit 45,2 MAUD
  - en autres devises : ..... 76,1 M€

## Note 18 Charges de personnel et effectifs employés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion et les accords d'intéressement, propres à certaines sociétés du Groupe, se sont élevés à 3 078 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2019, contre 2 816 K€ pour l'exercice précédent. Ils figurent parmi les charges de personnel de la période.

L'effectif employé à la clôture de l'exercice est le suivant :

Effectifs permanents	30/09/2019	30/09/2018
Cadres	690	696
ETAM	1 186	1 234
Ouvriers	1 478	1 599
<b>TOTAL</b>	<b>3 354</b>	<b>3 529</b>

Effectifs permanents par branche	30/09/2019	30/09/2018
<b>Siège</b>		
Effectifs employés en France	13	13
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Pulvérisation Agricole</b>		
Effectifs employés en France	729	762
Effectifs employés à l'étranger	979	1 079
<b>TOTAL</b>	<b>1 708</b>	<b>1 841</b>
<b>Arracheuse de Betteraves</b>		
Effectifs employés en France	31	30
Effectifs employés à l'étranger	322	369
<b>TOTAL</b>	<b>353</b>	<b>399</b>
<b>Pulvérisation et Arrosage de Jardin</b>		
Effectifs employés en France	137	134
Effectifs employés à l'étranger	249	261
<b>TOTAL</b>	<b>386</b>	<b>395</b>
<b>Pulvérisation Industrielle</b>		
Effectifs employés en France	593	583
Effectifs employés à l'étranger	301	298
<b>TOTAL</b>	<b>894</b>	<b>881</b>
<b>Ensemble</b>		
Effectifs employés en France	1 503	1 522
Effectifs employés à l'étranger	1 851	2 007
<b>TOTAL</b>	<b>3 354</b>	<b>3 529</b>

## Note 19 Dotations nettes aux provisions et dépréciations

Consolidé <i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019 <b>Exercice</b>	30/09/2018 Exercice
<b>Dotations aux provisions &amp; dépréciations d'exploitation</b>		
Provisions pour risques et charges	(9 364)	(9 089)
Dépréciations sur actifs courants	(12 461)	(4 080)
<b>Reprises de provisions &amp; dépréciations d'exploitation</b>		
Provisions pour risques et charges	10 893	11 937
Dépréciations sur actifs courants	6 557	12 478
<b>TOTAL</b>	<b>(4 374)</b>	<b>11 246</b>

## Note 20 Charges et produits non récurrents

### Coûts de réorganisation

En juillet 2019, le groupe EXEL Industries a annoncé un plan de réorganisation de sa branche Pulvérisation Agricole, qui prévoit le regroupement des activités par centres de compétences de production et de recherche.

Selon ce plan, les activités de production, achats, marketing produit et R&D seront regroupées dans 3 types de Centres de Compétences spécialisés en Automoteurs ou Grande Culture ou Viticulture & Arboriculture. Le site de Beaurainville sera dédié aux Automoteurs du Groupe Hardi France (MATROT, EVRARD et HARDI), et celui de Fère-Champenoise aux Automoteurs des marques BERTHOUD et TECNOMA, et aux Tracteurs Enjambeurs. Les sites de Belleville et de Norre Alslev au Danemark seront spécialisés pour le développement et la production des appareils Traînés et Portés, respectivement pour les marques BERTHOUD/TECNOMA et HARDI/EVRARD. Enfin, toutes les compétences Viticulture & Arboriculture ainsi que les composants et le rotomoulage seront concentrés sur le Centre de Compétences d'Epemay.

Les activités industrielles des sites de Noyers-Saint-Martin (Automoteurs Matrot), de Saint-Denis de l'Hôtel (Viticulture & Arboriculture Nicolas) et de Lleida (Viticulture & Arboriculture du Groupe HARDI) seront progressivement transférées dans les Centres de Compétences Industrielles du Groupe.

Par ailleurs, anticipant un contexte difficile pour l'industrie sucrière européenne pendant au moins deux ans, nous avons ajusté nos capacités de production d'Arracheuses de Betteraves et avons lancé un plan de réduction d'effectif de 100 personnes (permanents, temporaires et intérimaires) principalement en Allemagne.

À la clôture de l'exercice au 30 septembre 2019, il a été tenu compte des conséquences de ce plan de restructuration sur l'entreprise, en comptabilisant en charges non récurrentes :

- une provision pour restructuration de 14,9 M€, pour couvrir le coût des plans de sauvegarde de l'entreprise ;
- une reprise de provision retraite de 1,2 M€ liée aux salariés concernés par le plan ;
- un complément d'amortissement d'immobilisations et de dépréciation de stocks pour 7 M€, du fait de l'arrêt programmé de la production et de la fermeture de site.

### Provisionnement de la pension minimales garanties

Durant l'exercice, une décision de justice au Royaume-Uni exige que les régimes de retraite d'entreprise suppriment toute inégalité de traitement entre les hommes et les femmes résultant du versement de pensions minimales garanties (*Guaranteed Minimum Pension*).

L'harmonisation a eu pour effet une augmentation du passif. L'obligation étant née de la décision de justice, elle a été traitée comme un coût des services passés et a donné lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 1,4 M€.

## Note 21 Produits et (charges) financiers

Consolidé <i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019 Exercice	30/09/2018 Exercice
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	700	464
Coût de l'endettement financier brut	(4 541)	(4 108)
<b>(COÛT)/PRODUIT NET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>(3 841)</b>	<b>(3 645)</b>
(Pertes)/Profits de changes & autres (charges)/produits financiers	2 697	(3 088)
<b>TOTAL CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>(1 144)</b>	<b>(6 732)</b>

## Note 22 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose en :

Consolidé <i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019 Exercice	30/09/2018 Exercice
(Charge)/produit d'impôts exigibles	(10 330)	(16 940)
(Charge)/produit d'impôts différés	4 605	592
<b>TOTAL</b>	<b>(5 725)</b>	<b>(16 349)</b>

## 22.1 Variation des impôts différés

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2019 Exercice	30/09/2018 Exercice
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À L'OUVERTURE : ACTIFS/(PASSIFS)</b>	<b>14 127</b>	<b>13 621</b>
Impôts différés constatés en capitaux propres	1 238	30
(Charge)/produit d'impôts différés	4 605	592
Variations de périmètre	-	-
Écarts de change	350	(116)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE</b>	<b>20 320</b>	<b>14 127</b>
Dont impôts différés actifs	24 917	17 587
Dont impôts différés passifs	(4 597)	(3 460)

## 22.2 Détail des impôts différés par nature

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2019 Exercice	30/09/2018 Exercice
(actifs si + ; passifs si -)		
<b>Impôts différés liés aux décalages fiscaux temporaires</b>		
Avantages du personnel (provision retraite, participation, congés payés)	7 869	7 999
Autres différences temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable	(18)	(6)
Déficits fiscaux reportables	10 360	5 712
<b>Impôts différés liés aux écritures de consolidation</b>		
Activation des contrats de location-financement	11	11
Annulation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	(2 358)	(2 333)
Élimination des marges internes en stocks	3 383	3 254
Écarts de réévaluation	(478)	(128)
Ajustements des produits tirés des contrats conclus avec des clients	784	
Autres divers	768	(382)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE</b>	<b>20 320</b>	<b>14 127</b>
Dont impôts différés actifs	24 917	17 587
Dont impôts différés passifs	(4 597)	(3 461)

## 22.3 Réconciliation de la charge d'impôt comptabilisée avec la charge d'impôt théorique

(Calculée au taux d'impôt applicable en France)

Consolidé <i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019 Exercice	30/09/2018 Exercice
Résultat net avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	9 565	55 161
Taux d'impôt courant en France	34,43 %	34,43 %
<b>(CHARGES)/PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES AU TAUX D'IMPÔT COURANT</b>	<b>(3 293)</b>	<b>(18 992)</b>
Incidence des :		
Différences fiscales permanentes	(3 660)	(1 050)
Déficits fiscaux non activés	(2 958)	(2 330)
Différentiel de taux d'impôt sur les filiales étrangères	2 086	4 390
Crédits d'impôts	2 365	2 339
Impôts de distribution/dividendes	(340)	(286)
Divers (dont impact intégration fiscale)	75	(419)
<b>(CHARGES)/PRODUITS D'IMPÔTS NETS COMPTABILISÉS</b>	<b>(5 725)</b>	<b>(16 349)</b>
Taux effectif du Groupe en %	59,80 %	29,60 %

Les crédits d'impôts correspondent majoritairement à des crédits d'impôt recherche (CIR).

## Note 23 Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Stocks nets	(7 400)	45 434
Avances & acptes versés	312	(2 054)
Créances clients nettes	(30 139)	1 074
Créance d'IS courante	8 490	(5 200)
Autres créances nettes & comptes de régul.	(65)	(4 612)
	<b>(28 802)</b>	<b>34 642</b>
Avances & acptes reçus	(225)	(5 246)
Dettes fournisseurs	(13 891)	(7 119)
Dettes sur immobilisations	119	93
Dettes fiscales & sociales (hors dette IS courante)	(2 068)	236
Dette d'IS courante	2 842	1 942
Autres dettes & comptes de régul.	(2 153)	(899)
	<b>(15 376)</b>	<b>(10 993)</b>
<b>(+) BESOIN/(-) RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(13 426)</b>	<b>45 635</b>
Dettes s/ immob. reclassées en partie Investissements	(119)	(93)
Impact changement périmètre s/ variation de BFR	-	-
Impact du change s/ variation de BFR	(4 049)	2 380
<b>(+) BESOIN/(-) RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (HORS IMPACT DE CHANGE &amp; PÉRIMÈTRE)</b>	<b>(9 258)</b>	<b>43 347</b>

## Note 24 Transactions avec les parties liées

### 24.1 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux du Groupe

Les rémunérations et avantages sont détaillés dans le chapitre 6.7.

### 24.2 Transactions avec les autres parties liées

Le Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie existante entre EXEL SAS et EXEL Industries a effectué des versements ou des retraits en compte courant financier ; le montant du compte courant de trésorerie s'est élevé à 36 M€ au 30 septembre 2019 et figure dans les dettes financières (cf. note 14) ; EXEL Industries a enregistré une charge nette d'intérêts de 488 K€ correspondant à un taux d'intérêt à Euribor 1 mois + 1,5 % au titre de cette convention de trésorerie.

## Note 25 Engagements hors bilan & passifs éventuels

### 25.1 Garanties données sur dettes financières

Certains crédits à moyen terme sont garantis par un nantissement sur les matériels acquis. Au 30 septembre 2019, le montant des nantissements était non significatif et représentait moins de 1 % de la valeur brute des immobilisations corporelles totales du Groupe.

Les titres de la société immobilière Minworth Property UK ont fait l'objet d'un nantissement amortissable en garantie d'un emprunt bancaire dont le solde est de 9 MGBP au 30 septembre 2019.

## 25.2 Ouverture de lignes de crédit à moyen terme

Dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, le groupe EXEL Industries a bénéficié d'ouverture de lignes de crédit à moyen terme auprès de ses banques.

## 25.3 Caution donnée

Aucune.

## 25.4 Autres engagements

À sa connaissance, le Groupe n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

## Note 26 Risque de liquidité

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée basée sur des *covenants*.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## Note 27 Risque fiscal

À sa connaissance, le Groupe n'est exposé à aucun risque fiscal qui ne fasse pas l'objet d'une provision.

## Note 28 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 4 novembre 2019, Le groupe EXEL Industries annonce la création de la société « EXXACT Robotics », spécialisée dans les technologies d'agriculture de précision mettant en œuvre l'intelligence artificielle, la robotique, l'électronique et l'agronomie.

Le 23 décembre 2019, EXEL Industries a annoncé l'acquisition de 100 % de la société allemande Intec GmbH & Co. KG. Cet accord est soumis à la décision des autorités de la concurrence en Allemagne et en Autriche. Intec est un fabricant majeur d'équipements d'encollage dédiés à l'industrie automobile, principalement dans les usines d'assemblage de carrosseries (ferrage). Société profitable, Intec réalisera en 2019 un chiffre d'affaires proche de 40 M€, et compte environ 120 personnes.

## Note 29 Récapitulatif des honoraires de CAC & d'audit

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés		Mazars		Autres Commissaires aux Comptes			
	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018		
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, et examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	57 8 %	60 9 %	51 8 %	40 8 %				
Filiales intégrées globalement	597 84 %	654 85 %	453 76 %	411 78 %	143 41 %	77 41 %		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>654 92 %</b>	<b>714 94 %</b>	<b>504 84 %</b>	<b>451 86 %</b>	<b>143 49 %</b>	<b>77 41 %</b>		
<b>Autres prestations</b>								
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	22 3 %	23 3 %						
Juridique, fiscal, social	32 4 %	25 3 %	96 16 %	73 14 %	143 51 %	108 59 %		
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>54 8 %</b>	<b>48 6 %</b>	<b>96 16 %</b>	<b>73 14 %</b>	<b>149 59 %</b>	<b>108 59 %</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>708 100 %</b>	<b>761 100 %</b>	<b>599 100 %</b>	<b>524 100 %</b>	<b>292 100 %</b>	<b>185 100 %</b>		

Les autres prestations connexes aux missions de certification incluent notamment les honoraires relatifs aux travaux réalisés sur l'audit du rapport Responsabilité Sociétale des Entreprises (20 K€), et des honoraires au titre des prestations fiscales.

Les prestations fiscales sont réalisées hors de France.

## 4.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 30 Septembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société EXEL INDUSTRIES,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Exel Industries relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

#### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « 1.1 Référentiel comptable » qui précise les impacts liés à la première application des normes IFRS 15 « contrats avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Tests de perte de valeurs des écarts d'acquisition

*(Notes 1.4, 1.7 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés)*

#### Risque identifié

Au 30 septembre 2019, la valeur nette des écarts d'acquisition du Groupe s'élève à 65.2 millions d'euros, soit environ 9,2 % du total des actifs du Groupe. Ces écarts d'acquisition ont été comptabilisés suite aux différentes opérations de croissance externe effectuées par le Groupe. Ils sont alloués aux 4 UGT définies par le Groupe : Pulvérisation agricole, Arrachage de betteraves, Pulvérisateurs et arrosage de jardin et Pulvérisation industrielle.

Comme indiqué dans la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe effectue, au moins une fois par an et à chaque fois que la direction identifie un indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition. Ce test consiste à déterminer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle un écart d'acquisition est affecté et à s'assurer que la valeur nette comptable de ces UGT n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable respective. Celle-ci correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésoreries estimés sur la base des projections de la Direction sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Les valeurs nettes sont présentées dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Toute évolution défavorable des plans d'affaires des activités auxquelles les écarts d'acquisition ont été alloués et des hypothèses de taux d'actualisation et de croissance est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces UGT et, pourrait, éventuellement, amener à comptabiliser une dépréciation.

Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisitions est un point clé de l'audit en raison de leur poids relatif dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable implique un recours important au jugement de la direction.

## Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures concourant à l'établissement des tests de perte de valeur, examiné leurs modalités de mise en œuvre en lien avec les normes comptables applicables, apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, le caractère raisonnable des principales estimations retenues par la direction et vérifié notamment :

- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie, telles que présentées au Conseil d'Administration, par rapport au contexte économique et financier dans lequel évoluent les différentes UGT, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques du Groupe ;
- l'examen des principaux paramètres retenus au regard de nos propres benchmarks, à savoir :
  - la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus par la direction,
  - les modalités de détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés.

Par ailleurs, nous avons effectué notre propre analyse de sensibilité et vérifié l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Exel Industries par l'Assemblée Générale du 28 février 1997 pour Deloitte & Associés et par celle du 21 Janvier 2015 pour MAZARS.

Au 30 septembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et MAZARS dans la 5<sup>ème</sup> année sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des Risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

À Courbevoie et Lyon, le 15 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Lionel GOTLIB

**Deloitte & Associés**

Nathalie LORENZO CASQUET

# 5 Comptes sociaux

## 5.1 Bilan au 30 septembre 2019

### Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019	30/09/2018
Immobilisations incorporelles nettes	22 122	23 277
Immobilisations corporelles nettes	188	441
Immobilisations financières	334 244	296 760
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>356 554</b>	<b>320 478</b>
Clients et comptes rattachés	3 206	3 642
Autres créances	103 050	125 254
Disponibilités	21 724	18 944
Comptes régul. & écarts conversion	1 666	1 949
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>129 646</b>	<b>149 789</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>486 200</b>	<b>470 267</b>

### Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019	30/09/2018
Capital	16 970	16 970
Primes	2 528	2 528
Réserves	4 101	4 101
Report à nouveau	290 396	253 802
Résultat	14 150	44 331
Provisions réglementées	1 790	1 711
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>329 935</b>	<b>323 443</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>976</b>	<b>244</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>131 769</b>	<b>138 978</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 078	791
Dettes fiscales et sociales	617	676
Autres dettes	17 392	3 668
Comptes régul. & écarts conversion	3 433	2 467
<b>DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS</b>	<b>23 520</b>	<b>7 602</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>486 200</b>	<b>470 267</b>

## 5.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Chiffre d'affaires	20 820	24 116
Autres produits d'exploitation	875	481
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>21 695</b>	<b>24 597</b>
Charges d'exploitation :		
Achats consommés		
Autres achats et charges externes	(5 939)	(4 323)
Impôts et taxes	(334)	(388)
Charges de personnel	(2 109)	(2 294)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 345)	(1 363)
Autres charges	(1 148)	(156)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(10 875)</b>	<b>(8 523)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10 820</b>	<b>16 074</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>34 195</b>	<b>30 558</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>45 015</b>	<b>46 632</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(36 354)</b>	<b>136</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>8 661</b>	<b>46 768</b>
Impôts	5 489	(2 437)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>14 150</b>	<b>44 331</b>

## 5.3 Annexe aux comptes sociaux

### Principes, règles et méthodes comptables

(Articles L.123-13 à L.123-21 du Code de commerce ; Règlement ANC n°2016-07)

#### 1. Faits marquants de l'exercice : impact des restructurations des activités Arrachage de Betteraves et Pulvérisation Agricole

L'activité Arrachage de Betterave a été affectée sur l'exercice par la crise de l'industrie sucrière en Europe qui a engendré la fermeture de sucreries en Europe et la réduction des surfaces cultivées. Le groupe EXEL Industries a ajusté ses capacités de production et réduit ses effectifs principalement en Allemagne. Cette crise a dégradé la situation financière de la branche Arrachage de Betteraves.

En juillet 2019, le groupe EXEL Industries a annoncé un plan de réorganisation de sa branche Pulvérisation Agricole, qui prévoit le regroupement des activités par centres de compétences de production et de recherche. Selon ce plan, des sites industriels vont être fermés en France et en Espagne, et les activités de production vont être regroupées à terme sur plusieurs centres de compétences industrielles : les sites de Belleville et de Norre Aslev (Danemark) seront spécialisés pour les pulvérisateurs agricoles traînés et portés ; le site d'Epernay pour les pulvérisateurs viticoles et arboricoles ; les sites de Beaurainville et Fère-Champenoise pour les appareils motorisés.

Dans les comptes annuels d'EXEL Industries au 30 septembre 2019, il a été tenu compte des conséquences des restructurations en cours des branches Arrachage de Betteraves et Pulvérisation Agricole :

- des compléments d'amortissements, des dépréciations d'actifs et des abandons de créances ont été comptabilisés pour un montant total de 36 M€. Ces charges sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

## 2. Application des principes généraux

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice clos au 30 septembre 2019 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes applicables en France.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte économique actuel et sur la base de paramètres financiers de marchés disponibles à la date de clôture. Cet environnement économique et financier est pris en compte notamment dans la valorisation des actifs tels que les valeurs mobilières de placement, ainsi que dans la valorisation des actifs à plus long terme, tels que les titres de participation et créances rattachées.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque clôture sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction de la société en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

## 3. Exceptions prévues par les textes – Dérogation aux prescriptions comptables

Il n'a pas été nécessaire de recourir à des exceptions prévues par les textes pour donner une image fidèle de l'entreprise.

## 4. Utilisation d'estimations

L'établissement des comptes annuels, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, implique que la société procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêt des comptes ainsi que sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement de la société et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par la société lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des titres de participations et des provisions.

## 5. Notes sur le bilan et le compte de résultat

### 5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissement ou de dépréciation en fonction des durées suivantes :

- brevets : .....linéaire 1 an à 10 ans ;
- marques : .....non amortissables sauf indice de perte de valeur ;
- logiciels informatiques : .....linéaire 1 an à 5 ans.

### 5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- constructions : .....linéaire entre 10 et 20 ans ;
- matériel et outillage : .....dégressif entre 3 et 5 ans ;
- installations & agencements : .....linéaire entre 1 et 10 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : .....linéaire et dégressif entre 3 et 10 ans.

## État de l'actif immobilisé

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	27 611	12			27 623
Immobilisations corporelles	2 795	2			2 797
Immobilisations financières :					
Participations	176 327	10 000	-		186 327
Créances rattachées	124 276	66 000	(14 321)		175 955
Autres titres immobilisés	319	162			481
Autres	948	2			950
<b>TOTAL</b>	<b>332 276</b>	<b>76 178</b>	<b>(14 321)</b>	<b>-</b>	<b>394 133</b>

## État des amortissements

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Amortissements immobilisations incorporelles	4 333	1 167	-	5 500
Amortissements immobilisations corporelles	2 354	256		2 610
<b>TOTAL</b>	<b>6 687</b>	<b>1 423</b>	<b>-</b>	<b>8 110</b>

## Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Sur immobilisations incorporelles & corporelles	32	-	(23)	9
Sur frais d'acquisition de titres	1 681	101	-	1 782
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>	<b>1 713</b>	<b>101</b>	<b>(23)</b>	<b>1 791</b>

### 5.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et créances rattachées aux participations correspond au coût d'acquisition. La valeur nette comptable des titres de participation est comparée à la quote-part des capitaux propres des sociétés détenues. En cas d'insuffisance de capitaux propres, la valeur d'utilité est déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie actualisés (méthode DCF). Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité calculée est inférieure à la valeur nette comptable.

L'ensemble des tests ont été réalisés selon les principales hypothèses suivantes pour l'exercice 2019 :

- le taux de croissance à l'infini (à partir de la sixième année) s'établit à 1,7 % en fonction des prévisions d'inflation long terme du FMI ;
- le taux d'actualisation s'élève à 8,3 % (8 % en 2018).

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) est imés à une date proche de la date de clôture. Le WACC est calculé sur la base d'un endettement cible de 25 % des fonds propres et d'un taux sans risque de 0,3 % (OAT FR 10 ans).

La valorisation est réalisée dans la devise fonctionnelle de l'entité et convertie au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Au 30 septembre 2019, le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité sur les hypothèses de taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation en appliquant une augmentation de 100 pb du taux d'actualisation ou une diminution de 50 pb du taux de croissance à l'infini. Cette analyse fait apparaître un risque de perte de valeur complémentaire maximum de 74 M€.

Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont activés et sont amortis sur 5 ans à titre dérogatoire.

## Tableau des filiales et participations d'EXEL Industries

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Devise	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat		Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société (Montant net)	Cautions et avals donnés par la société	Résultat après impôts et dividendes	
			2019	2019						exercice 2019	perçus par la société au cours de l'exercice
<b>Filiales françaises</b>											
BERTHOUD Agricole SAS	K€	1 155	11 001	100	5 457	5 457	-		49 071	1 497	3 993
CAPAGRI SAS	K€	80	123	100	524	524	188		1 215	22	-
CARUELLE NICOLAS SAS	K€	537	(4 862)	100	5 472	354	2 380		8 550	(5 394)	-
SCI CATHAN	K€	-	199	99	4 597	4 597	-		-	267	264
CMC SAS	K€	405	561	100	844	844	-		2 755	290	150
HOZELOCK EXEL SAS	K€	2 600	8 078	100	5 120	5 120	1 300		40 980	1 723	1 800
PRECICULTURE SAS	K€	420	5 977	100	1 584	1 584	2 160		34 496	2 380	2 996
SAMES KREMLIN	K€	12 720	20 309	100	15 815	15 815	-		107 071	15 771	16 059
TECNOMA Technologies SAS	K€	1 174	5 560	100	6 273	6 273	1 000		38 961	(484)	-
TRICOFLEX SAS	K€	1 909	7 607	100	22 022	22 022			46 622	2 522	2 005
<b>Filiales étrangères</b>											
AGRIFAC MACHINERY BV (NL)	K€	68	20 854	100	5 432	5 432	39 854		64 381	(5 949)	-
LLC EMC (Russie)	K€	107	462	100	184	184			5 771	357	428
EXEL REAL ESTATE (USA)	K€	1 538	278	100	1 116	1 116			-	36	
EXEL REAL ESTATE AUSTRALIA	K€	2 682	5 252	100	2 679	2 679	2 682		-	644	
EXEL REAL ESTATE NETHERLANDS	K€	-	809	100	-	-	11 255		-	(141)	
EXEL REAL ESTATE GERMANY	K€	25	(365)	100	25	25	18 618		-	257	
ETW Inc (USA)	K€	31 091	(24 181)	100	27 740	27 740	27 991		35 037	(2 963)	
HARDI INTERNATIONAL A/S (DK)	K€	13 394	12 093	100	39 852	32 852	42 448		58 703	(9 319)	
HOLMER Maschinenbau Gmbh	K€	5 000	(4 163)	100	26 127	26 127	53 254		96 284	(15 185)	
MATROT UK	K€	-	2	100	42	42			-	119	125
MINWORTH Property UK	K€	9 484	1 952	100	11 891	11 891	9 879		-	498	
RASINDECK Ltd (UK)	K€	138	1 131	100	179	179			-	-	
VERMOREL (RO)	K€	3 164	(3 310)	100	3 350	-	2 714		3 577	(816)	
INGELIA (RO)	K€	-	10	90	2	2			-	-	
<b>Autres participations</b>	<b>K€</b>				<b>481</b>	<b>480</b>					
					<b>186 808</b>	<b>171 339</b>	<b>215 723</b>				<b>27 820</b>

## 7. Stocks et encours

Sans objet.

## 8. Clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.  
Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de difficultés de recouvrement.

## 9. Valeurs mobilières de placement

Le poste est constitué d'actions propres dans le cadre d'un contrat d'animation du cours boursier.  
À la clôture de l'exercice, les actions auto-détenues correspondent à 1 969 titres valorisés au prix unitaire de 40,80 €, soit 80 K€. Durant l'exercice, la société a acheté 15 181 titres à un prix moyen de 62,39 € et en a vendu 14 613 à un prix moyen de 59,86 €.

## 10. Risque de change

Au 30/09/2019, la société détient dans ses disponibilités :

- 75 KUSD ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 1,0889 USD/€, ce qui correspond à 69 K€ ;
- 57 KGBP ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 0,8857 GBP/€, ce qui correspond à 64 K€ ;
- 278 KAUD ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 1,6126 AUD/€, ce qui correspond à 172 K€.

Dans le cadre de son développement à l'international, notre société consent des prêts ou des comptes courants débiteurs en devises auprès de certaines filiales étrangères du Groupe. Les écarts de conversion actifs et les écarts de conversion passifs sont la conséquence des variations des devises à la date de clôture des comptes par rapport au taux de conversion historique du flux.

Sur l'exercice, la société a poursuivi sa politique de couverture du risque de change, en utilisant des lignes de crédit en devises, à court et moyen terme, pour couvrir les créances sur ses filiales étrangères.

Ces mesures contribuent à réduire l'exposition de la société aux effets de change.

## 11. Capital social

Le capital social est constitué de 6 787 900 actions de 2,5 € entièrement libérées.

## 12. Variation des capitaux propres

*(en milliers d'euros)*

Capitaux Propres au 30 septembre 2018	323 443
Dividendes	(7 736)
Résultat de l'exercice	14 150
Variation des provisions réglementées	78
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2019</b>	<b>329 935</b>

## 13. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

### 13.1. Mouvements de l'exercice

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	30/09/2018	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	30/09/2019
Provisions pour litiges chez les filiales	110	444			554
Provisions pour pertes filiales	-	146			146
Provisions pour restructuration	-	102			102
Provisions pour retraite	61	14			75
Provisions pour risques de change	73	99	(73)		99
<b>TOTAL</b>	<b>244</b>	<b>805</b>	<b>(73)</b>	<b>-</b>	<b>976</b>

### 13.2. Provisions pour départ à la retraite

Les indemnités conventionnelles à verser lors du départ en retraite des salariés (fixé à 65 ans) sont calculées en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice, sur la base de la convention collective de la métallurgie, selon une table de mortalité, de taux de rotation et avec actualisation et en tenant compte d'un taux de revalorisation générale des salaires.

Dans le cadre de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la société EXEL Industries applique depuis l'exercice 2016 la méthode du « Corridor » qui consiste à étaler sur la durée résiduelle prévisionnelle des engagements la quote-part des écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'obligation avant déduction des actifs de régime et la valeur des actifs de régime.

À la fin de l'exercice, le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 75 K€ et se décompose ainsi :

■ Passif/engagement de retraite - hors charges sociales	79 K€
■ + Charges sociales (45 % du passif)	35 K€
■ - Écarts actuariels non comptabilisés	- 39 K€
<b>= Provision totale (charges sociales incluses)</b>	<b>75 K€</b>

### 13.3. Autres provisions pour risques et charges

Les provisions concernant des risques chez les filiales subsistent au bilan pour un montant de 554 K€.

Ces provisions ont été constatées dans les comptes de la maison mère afin de préserver les intérêts des filiales dans les litiges et procédures en cours.

Par ailleurs, une provision pour restructuration a été constituée pour 102 K€ à la fin de l'exercice, qui concerne des prestations de conseil relatives à la restructuration de la branche Pulvérisation Agricole, en cours à la clôture de l'exercice.

## 14. Avance aux Dirigeants

Aucune avance ni aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au titre de l'exercice.

## 15. Transactions conclues avec des parties liées

La société réalise avec des parties liées des transactions non significatives, ou conclues à des conditions normales, ou exclues du champ d'application tel que décrit dans les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.

## 16. Créances et dettes

### État des créances

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	175 955	14 473	161 482
Autres immobilisations financières	949		949
Créances clients	3 206	3 206	
Créances fiscales & sociales	12 358	12 358	
Groupe & associés	90 324	90 324	
Autres créances & comptes de régul.	542	542	
<b>TOTAL</b>	<b>283 334</b>	<b>120 903</b>	<b>162 431</b>
Montants des prêts accordés sur l'exercice	66 000		
Montants des remboursements reçus sur l'exercice	14 321		

### Détail des produits à recevoir

■ Clients - Factures à établir .....	0 K€
■ Fournisseurs - Avoirs à recevoir .....	3 K€
■ Remboursements taxes à recevoir .....	129 K€
■ Produits divers à recevoir .....	364 K€
■ Intérêts courus à recevoir .....	7 K€
■ <b>Total des produits à recevoir .....</b>	<b>503 K€</b>

### État des dettes

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	30 335	335	30 000	-
Dettes financières (y compris C/C actionnaires)	101 434	77 575	22 213	1 646
Dettes fournisseurs	2 078	2 078		
Dettes fiscales et sociales	617	617		
Groupe & associés	17 300	17 300		
Autres dettes & comptes de régul.	92	92		
<b>TOTAL</b>	<b>151 856</b>	<b>97 997</b>	<b>52 213</b>	<b>1 646</b>
Emprunts souscrits sur l'exercice	-			
Emprunts remboursés sur l'exercice	13 819			

### Détail des charges à payer

■ Intérêts courus/dettes financières .....	442 K€
■ Dettes fournisseurs .....	410 K€
■ Dettes fiscales et sociales .....	514 K€
■ Autres dettes .....	92 K€
■ <b>Total des charges à payer .....</b>	<b>1 458 K€</b>

## Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Entreprises liées
<b>Actif immobilisé</b>	
Participations	186 327
Créances rattachées à des participations	175 955
<b>Actif circulant</b>	
Créances clients et comptes rattachés	3 203
Autres créances	90 588
<b>Dettes</b>	
Emprunts & dettes financières diverses	35 561
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 405
Autres dettes	17 300

## 17. Chiffre d'Affaires

Comptes sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019	30/09/2018
Prestations Services France	9 381	10 271
Prestations Services Export	11 439	13 845
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>20 820</b>	<b>24 116</b>

## 18. Résultat financier

Comptes sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019	30/09/2018
Produits financiers de participations	27 820	28 145
Autres intérêts et produits assimilés	9 703	8 133
Reprise sur provisions	392	3 204
Différences positives de change	2 599	2 237
Produits nets sur cessions de VMP	25	17
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>40 539</b>	<b>41 736</b>
Dotations aux provisions	(922)	(2 472)
Intérêts	(2 799)	(2 823)
Différences négatives de change	(2 623)	(5 883)
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>(6 344)</b>	<b>(11 178)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>34 195</b>	<b>30 558</b>

Les mouvements de trésorerie avec les entreprises liées se sont traduits par :

<i>(en milliers de euros)</i>	<b>30/09/2019</b>	30/09/2018
Produits financiers	37 523	36 277
Charges financières	508	502

## 19. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2019</b>	30/09/2018
Mise en œuvre clauses retour à meilleure fortune	188	215
Prix de cession des immobilisations sorties	-	-
Reprise provisions/cession d'immobilisations	-	-
Reprise provisions pour risques filiales	-	-
Divers autres	23	27
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>211</b>	<b>242</b>
Abandons de créances accordés aux filiales	(11 772)	-
VNC des immobilisations sorties	-	-
Dotation à provisions pour risques filiales	(444)	-
Dotation amort et dépréciations d'actifs/restructuration	(24 193)	-
Dotation aux amortissements dérogatoires	(101)	(105)
Divers autres	(55)	(1)
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>(36 565)</b>	<b>(106)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(36 354)</b>	<b>136</b>

## 20. Impôts sur les bénéfices

La Société est tête de groupe fiscal.

Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité. L'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément ; la société mère enregistre son propre impôt et l'économie ou la charge provenant de l'application du régime d'intégration fiscale.

L'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat se décompose ainsi :..... (en K€)

■ impôt sur le résultat fiscal propre de la société .....	1 301
(identique à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale)	
■ redressements et dégrèvements fiscaux, régularisation IS sur (N-1) .....	5
■ charge/(Produit) d'intégration fiscale .....	(6 369)
(provenant principalement des déficits des filiales imputés sur le résultat d'ensemble)	
■ crédits d'impôt de la société (principalement CIR) .....	(425)
<b>Total de la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice (ou produit net) .....</b>	<b>(5 488)</b>

## Répartition de l'impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant Impôts	Impôt dû	Résultat net après Impôts
Résultat courant	45 015	(4 924)	40 091
Résultat exceptionnel	(36 354)	4 043	(32 311)
Incidence intégration fiscale		6 370	6 370
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>8 661</b>	<b>5 489</b>	<b>14 150</b>

## Situation fiscale différée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	1 791
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>1 791</b>
Impôt payé d'avance sur :	
Charges & décalages non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	2 133
Charges à déduire ultérieurement (provisions non déductibles)	75
<b>TOTAL ALLÈGEMENTS</b>	<b>2 208</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE</b>	<b>(417)</b>

## 21. Autres informations

### Engagements donnés *(en milliers d'euros)*

Nantissement de titres de participation d'une filiale anglaise, consenti en garantie d'un emprunt bancaire	9 879
	<b>9 879</b>

### Engagements reçus *(en milliers d'euros)*

Clauses de retour à meilleure fortune (reçues des filiales)	13 375
	<b>13 375</b>

## Effectifs moyens

Effectifs moyens	30/09/2019	30/09/2018
Cadres	13	12
Employés	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

## 22. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 04 novembre 2019, EXEL Industries annonce la création de la société « EXXACT Robotics », spécialisée dans les technologies d'agriculture de précision mettant en œuvre l'intelligence artificielle, la robotique, l'électronique et l'agronomie.

## 5.4 Projet d'affectation du résultat

(en euros)	30/09/2019	30/09/2018
Origines :		
1. Report à nouveau antérieur	290 396 219	253 801 587
2. Résultat de l'exercice	14 149 962	44 330 505
Affectations :		
3. Réserve légale		
4. Dividendes		7 738 206
5. Report à nouveau	14 149 962	36 592 299
<b>TOTAL</b>	<b>14 149 962</b>	<b>44 330 505</b>

## 5.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 30 septembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société EXEL Industries,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXEL Industries relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation

#### Risque identifié

Les titres de participation, figurent à l'actif du bilan au 30 septembre 2019 pour un montant net de 171,3 millions d'euros, soit 35,2 % du total des actifs. Ces titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Comme indiqué dans la note 5.3 « Immobilisations financières » de l'annexe, la valeur nette comptable des titres de participation est comparée à la quote-part des capitaux propres des sociétés détenues. En cas d'insuffisance de capitaux propres, la valeur d'utilité est déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie actualisés. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité calculée est inférieure à la valeur nette comptable.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres sur la base de prévisions de flux de trésorerie requiert l'exercice du jugement de la direction. Du fait, d'une part, des montants que représentent ces actifs et, d'autre part, de l'importance des jugements de la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de notre audit.

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à prendre connaissance des modalités d'évaluation et, avec l'appui de nos experts en évaluation, à vérifier les données et hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation :

- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes annuels des entités.
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons :
  - apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel évoluent les différentes sociétés ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques des entités,
  - comparé les taux de croissance à l'infini retenus pour les flux projetés avec nos propres benchmarks,
  - comparé les taux d'actualisation retenus (WACC) avec nos propres bases de données.
- Nous avons contrôlé l'exactitude arithmétique des éléments de détermination des valeurs d'utilité.
- Nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

# Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société EXEL Industries par l'Assemblée Générale du 28 février 1997, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES Deloitte & Associés et par celle du 21 janvier 2015, pour le cabinet MAZARS.

Au 30 septembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et MAZARS dans la 5<sup>ème</sup> année sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Lyon, le 15 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Lionel GOTLIB

**Deloitte & Associés**

Nathalie LORENZO CASQUET

## 5.6 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société EXEL Industries,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

### Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### Avec HOLMER Exxact (filiale de votre société)

- Nature et objet : convention conclue avec Holmer Exxact en vue de l'abandon d'une créance de 5,6 M€.  
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 25 septembre 2019.
- Modalités : cette convention a conduit à comptabiliser une charge de 5,6 M€ dans les comptes de l'exercice.
- Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention vise à restaurer la situation nette de la filiale.

#### Avec Hardi International (filiale de votre société)

- Nature et objet : convention conclue avec Hardi International en vue de l'abandon d'une créance de 50 MDKK.  
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 25 septembre 2019.
- Modalités : cette convention a conduit à comptabiliser une charge de 6 696 847 € dans les comptes de l'exercice.
- Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention vise à restaurer la situation nette de la filiale.

### **Avec Hardi France (filiale de votre société)**

- Nature et objet : convention conclue avec Hardi France en vue de l'abandon d'une créance de 2 374 755 €. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 25 septembre 2019.
- Modalités : cette convention a conduit à comptabiliser une charge de 2 374 755 € dans les comptes de l'exercice.
- Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention vise à restaurer la situation nette de la filiale.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Courbevoie et Lyon, le 15 janvier 2020  
Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Lionel GOTLIB

**Deloitte & Associés**

Nathalie LORENZO CASQUET

# 6 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

## 6.1 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2018/2019

### Mandats au sein du groupe EXEL Industries

	Patrick BALLU	Guerric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	Pascale AUGER	SAS JUMP'TIME <sup>(1)</sup>	EXEL SAS	Sylvain MACCORIN
Sociétés	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général et Délégué et Administrateur	Directeur Général et Délégué	Directeur Général et Délégué	Administrateur indépendant	Administrateur Rep. CL. LOPEZ <sup>(2)</sup> et Pdte du CRN	Administrateur Rep. MPdCS <sup>(3)</sup>	Administrateur représentant les salariés
<b>AGRIFAC Machinery</b>		Rep. l'Admin. EI <sup>(4)</sup> Rep. l'Actionnaire EI <sup>(4)</sup>							
<b>ASHSPRING</b>		Chairman <sup>(5)</sup>	Director <sup>(6)</sup>						
<b>BERTHOUD Agricole</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>							
<b>CARUELLE NICOLAS</b>					Directeur Général				
<b>CMC</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>							
<b>ET WORKS</b>		Director <sup>(6)</sup>							
<b>HARDI International</b>		President du CA <sup>(7)</sup>							
<b>HOZELOCK AUSTRALIA</b>			Director <sup>(6)</sup>						
<b>HOZELOCK EXEL</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>	CEO						
<b>HOZELOCK GROUP</b>		Chairman <sup>(5)</sup>	CEO <sup>(6)</sup>						
<b>HOZELOCK HOLLAND</b>			Director <sup>(6)</sup>						
<b>HOZELOCK</b>			Chairman <sup>(5)</sup>						
<b>HOZELOCK SWEDEN</b>			Chairman <sup>(5)</sup>						
<b>Minworth Property UK</b>			Director <sup>(6)</sup>						

**Mandats au sein du groupe EXEL Industries**

	Patrick BALLU	Guerric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	Pascale AUGER	SAS JUMP'TIME <sup>(1)</sup>	EXEL SAS	Sylvain MACCORIN
	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général Délégué et Administrateur	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur indépendant	Administrateur Rep. CL. LOPEZ <sup>(2)</sup> et Pdte du CRN	Administrateur représentant les salariés	
<b>RASINDECK</b>		Chairman <sup>(5)</sup>	Director <sup>(6)</sup>						
<b>SAMES</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>							
<b>KREMLIN</b>									
<b>SARL DES GRANDES TERRES</b>							Gérant <sup>(2)</sup>		
<b>TECNOMA Technologies</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>							
<b>THISTLEHAVEN</b>		Chairman <sup>(5)</sup>	Director <sup>(6)</sup>						
<b>TRICOFLEX</b>			Chairman's Rep. EI						

**Mandats en dehors du groupe EXEL Industries**

	Patrick BALLU	Guerric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	Pascale AUGER	SAS JUMP'TIME <sup>(1)</sup>	EXEL SAS	Sylvain MACCORIN
Sociétés	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général et Délégué	Directeur Général et Délégué	Administrateur indépendant	Administrateur Rep. CL. LOPEZ <sup>(2)</sup> et Pdte du CRN	Administrateur Rep. MPdCS <sup>(3)</sup>	Administrateur représentant les salariés
<b>AXEMA</b>		Administrateur							
<b>Centrale Lille Alumni</b>								Présidente	
<b>Club d'hypnose d'Orléans</b>						Administrateur			
<b>Corporate Angel</b>								Présidente	
<b>ESMA</b>				Trésorier					
<b>EXEL</b>	Président	Directeur Général et Délégué	Directeur Général et Délégué	Directeur Général et Délégué	Directeur Général et Délégué				
<b>EXPOSIMA</b>		Administrateur							
<b>Groupe RABOT DUTILLEUL</b>							Directrice Générale Déléguée à l'excellence opérationnelle		
<b>Groupement Forestier du Bois Thomas</b>				Directeur					
<b>Groupement Forestier LouMabloé</b>				Directeur					
<b>GF PAP</b>	Gérant								
<b>INVERS société</b>				Membre du Conseil de Surveillance					
<b>Mairie de LUGNY 71260</b>									Adjoint de commune
<b>MPdCS &amp; CO</b>								Présidente <sup>(8)</sup>	
<b>NEOMA</b>	Administrateur								
<b>SCI LE CAPRICORNE</b>	Gérant								
<b>SCI LE LION</b>	Gérant								
<b>SCI LE SAGITTAIRE</b>	Gérant								

*Légende :*

- (1) JUMP' TIME SAS = Société Administrateur représentée par Claude LOPEZ.
- (2) Fonction occupée par Claude LOPEZ à titre personnel.
- (3) EXEL SAS = Société Administrateur représentée par Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX.
- (4) El = SA EXEL Industries.
- (5) Chairman = Président du Conseil d'Administration.
- (6) Director = Administrateur.
- (7) CA = Conseil d'Administration.
- (8) Fonction occupée par Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX à titre personnel.

## 6.2 Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (À l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

Aucune convention n'a été conclue sur l'exercice 2018/2019.

## 6.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations financières en vigueur, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration aux fins de racheter des actions, d'augmenter ou de réduire le capital, d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée	Utilisation
<b>Rachats d'actions</b>			
Faire acheter par la Société ses propres actions (AGO du 7 février 2019, résolution n° 13)	10 % du capital social actuel	7 août 2020 (18 mois)	15 181 actions rachetées 14 613 actions vendues
<b>Émissions de titres</b>			
Augmentation de capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGE du 7 février 2018, résolution n° 1)	Montant nominal maximal du capital social : 80 M€	7 avril 2020 (26 mois)	Néant
Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGE du 7 février 2018, résolution n° 2)	Montant nominal maximal du capital social : 80 M€	7 avril 2020 (26 mois)	Néant

## 6.4 Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries

### Président du Conseil d'Administration

#### ■ M. Patrick BALLU

Nommé le 13 septembre 1980 comme Président-Directeur Général, renouvelé depuis dans ses fonctions et dernièrement à cette fonction par AG du 9 février 2017, pour un mandat d'Administrateur venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Par CA du 22 avril 2011, il a été décidé de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale et d'opter pour la séparation des pouvoirs. À ce titre, M. Patrick BALLU a conservé ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Enfin, par CA du 9 février 2017, il a été décidé de renouveler, en accord avec les Statuts le mandat de M. Patrick BALLU comme Président du Conseil d'Administration, pour une durée égale à celle de son mandat d'Administrateur qui expire à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

## Directeur Général

### ■ M. Yves Belegaud

Par décision du CA du 17 décembre 2019, M. Gueric BALLU a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général. M. Yves Belegaud a été nommé par CA du 17 décembre 2019 et a pris les fonctions de Directeur Général.

## Directeurs Généraux Délégués

### ■ MM. Marc BALLU, Franck BALLU et Cyril BALLU

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2019 a décidé de maintenir les 3 Directeurs Généraux Délégués dans leur fonction.

## Administrateurs

### ■ EXEL SAS, représentée par Mme Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX

Société nommée Administrateur par AG du 2 février 1995, renouvelée depuis à cette fonction et dernièrement par AG du 9 février 2017 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

### ■ M. Gueric BALLU

Le mandat d'Administrateur de M. Gueric BALLU arrivant à expiration à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale du 12 mars 2020 décidera sur proposition du Conseil d'Administration, de le renouveler ou non.

### ■ M. Marc BALLU

Nommé Administrateur par AG du 24 janvier 2012, renouvelé depuis à cette fonction et dernièrement par AG du 7 février 2018 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

## Administrateurs indépendants

### ■ Mme Pascale AUGER

Présidente de Corporate Angel. Nommée Administratrice par AG du 7 février 2018, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

### ■ SAS JUMP'TIME, représenté par son Président M. Claude LOPEZ,

Société nommée Administrateur par l'AG du 12 janvier 2016, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

## Administrateur représentant les salariés

### ■ M. Sylvain MACCORIN

Nommé Administrateur par AG du 7 février 2018, pour un mandat venant à échéance, à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

## 6.5 Comités

### 6.5.1 Comité d'Audit

#### Composition et rôle du Comité d'Audit

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, depuis le 9 décembre 2011, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit. Ce Comité est composé de 2 Administrateurs indépendants : Madame Pascale AUGER, Présidente dudit Comité et la SAS JUMP'TIME, représentée par Monsieur Claude LOPEZ.

Ce Comité d'Audit est notamment chargé de s'assurer :

- du contrôle des Comptes annuels ;
- du suivi du processus d'élaboration des comptes consolidés ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'évaluation des conventions courantes ;
- de la qualité de l'information financière ;
- ainsi que de la qualité du travail des Commissaires aux Comptes et de la qualité des informations qu'ils reçoivent.

À cet effet, ce Comité analyse, veille et donne son avis sur l'exactitude et la sincérité des comptes consolidés, l'efficacité des mesures de contrôle interne et de gestion des risques et opportunités (ORM) ainsi que la bonne prise en compte des responsabilités sociétales et environnementales (RSE).

#### Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un organe consultatif, qui doit rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informer de toute difficulté rencontrée.

Pour l'exercice 2018/2019, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois, précédant la réunion du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels :

- le 27 mai 2019, sur les comptes consolidés du premier semestre 2018/2019 ;
- le 16 décembre 2019, sur les comptes consolidés et annuels de l'exercice 2018/2019,

Dans sa formation collégiale, il a aussitôt rendu compte de ses missions au Conseil d'Administration, dont les Conseils d'Administration des 28 mai 2019 et 17 décembre 2019 ont pris acte.

## 6.5.2 Comité de Rémunération et de Nomination

Depuis le 14 avril 2014, le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération et de Nomination (dit CRN).

Ce Comité est composé de 2 Administrateurs indépendants, la SAS JUMP'TIME, représentée par M. Claude LOPEZ et Mme Pascale AUGER, ainsi que du Président du Conseil d'Administration. Il est présidé par la SAS JUMP'TIME, représentée par M. Claude LOPEZ.

Le Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'Administration, notamment :

- pour choisir les mandataires sociaux ;
- pour déterminer leurs rémunérations et avantages, selon des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun d'entre eux ;
  - pour faire des propositions sur la répartition de la rémunération des Administrateurs à allouer par le Conseil d'Administration aux Administrateurs ;
  - pour aider à la préparation des décisions du Conseil d'Administration dans ces domaines.

## 6.6 Conseil d'Administration

### Le gouvernement d'entreprise

Le groupe EXEL Industries est détenu majoritairement par la famille Ballu, dont une partie des mandataires sociaux sont issus. La Société est donc soucieuse des règles d'éthique, de gouvernance d'entreprise et de gestion durable. Pour l'organisation de la gouvernance, la Société se réfère aux recommandations contenues dans le Code de gouvernance Middelnext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016, considérant qu'il est adapté à la gouvernance de la Société et à la structure de son actionariat. Ce Code est disponible sur le site Internet de Middelnext ([www.middelnext.com](http://www.middelnext.com)). Le Conseil d'Administration s'attache tout au long de l'exercice à veiller à la prise en considération des recommandations. Le Conseil d'Administration met en pratique les différentes recommandations formulées à ce jour par le Code de gouvernance d'entreprise Middelnext, dans le respect des spécificités d'EXEL Industries.

En particulier, le Conseil d'Administration a reconduit le processus d'auto-évaluation qui a été confié à nouveau à M. Claude LOPEZ, selon les modalités pratiques suivantes, à savoir :

- sous forme de questionnaire auto-administré et nominatif, à faire tous les 2 ans ;
- en juin ;
- suivi d'un entretien individuel avec chacun des Administrateurs ;
- avec une synthèse et des recommandations à présenter au Conseil d'Administration.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de contribuer ainsi à l'amélioration de la gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ainsi que les autres dirigeants mandataires sociaux de filiales ne cumulent pas de contrat de travail avec leur mandat social. En outre, ils ne disposent pas de régimes de retraite particuliers (retraite chapeau), ni de souscription d'actions réservée aux Dirigeants, ni d'avantages dus en raison de la cessation de leurs fonctions (golden parachutes), mais ils bénéficient de la mutuelle et de la prévoyance. Le Directeur Général et les dirigeants mandataires sociaux, à l'exception du Président du Conseil d'Administration, bénéficient en plus de la Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise (GSC).

Avec l'assistance du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, du Comité d'Audit, du CRN et de toute autre personne compétente ou experte dont il peut avoir besoin, le Conseil d'Administration exerce pleinement son rôle d'orientation des activités du Groupe et de validation de la stratégie présentée par le Directeur Général.

Depuis le 22 avril 2011, les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles de Directeur Général. Depuis le 17 décembre 2019, le Directeur Général du Groupe est M. Yves BELEGAUD.

### Composition du Conseil d'Administration

L'administration de la société EXEL Industries est confiée à un Conseil d'Administration composé actuellement de 7 membres dont 2 femmes, détenant chacun au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts à l'exception de l'Administrateur représentant les salariés.

Le Conseil d'Administration comprend depuis l'exercice 2017/2018 un Administrateur représentant les salariés, M. Sylvain MACCORIN, et bénéficie de l'expérience de 2 Administrateurs indépendants : M. Claude LOPEZ pour la SAS JUMP'TIME, et Mme Pascale AUGER.

Le mandat des Administrateurs est d'une durée de six ans, renouvelable par période identique et de trois ans pour l'Administrateur représentant les salariés.

Par ailleurs, le Conseil convie régulièrement à ses réunions 2 Auditeurs Libres, en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués.

## Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations des activités de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés aux Assemblées d'actionnaires, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. À cet effet, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

## Fonctionnement du Conseil d'Administration

Sous sa présidence, le Président du Conseil d'Administration réunit son Conseil d'Administration aussi souvent que nécessaire.

En tant que Président du Conseil d'Administration, il organise, dirige les travaux du Conseil d'Administration et veille au bon fonctionnement des organes de la Société (Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Le Conseil d'Administration est un organe collégial : c'est collectivement que les Administrateurs exercent les fonctions attribuées aux Administrateurs par la loi.

Le Président du Conseil d'Administration doit s'assurer que les Administrateurs sont bien en mesure de remplir leur mission et en particulier veiller à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité avec la volonté permanente de recherche de consensus. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises, dont plusieurs réunions se sont déroulées par visioconférence, en application de l'article 17 des Statuts.

## Les règles de participation des actionnaires aux Assemblées

Via le Document d'Enregistrement Universel et les communiqués de presse, les actionnaires de la Société sont correctement informés des risques majeurs et prévisibles, susceptibles de menacer la pérennité de l'entreprise et de ses filiales. Par ailleurs, la Société a une bonne connaissance de l'actionnariat qu'elle cherche à fidéliser dans la durée notamment, en leur accordant un vote double après 4 ans de détention des actions.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées, l'actionnaire devra, au plus tard le troisième (3<sup>e</sup>) jour ouvré précédant les Assemblées à zéro heure, heure de Paris :

- s'il détient des titres nominatifs, être inscrit sur le registre nominatif de la Société ;
- ou, s'il détient des titres au porteur, fournir une attestation d'inscription en compte délivrée par l'établissement financier gérant ses titres.

À défaut d'assister personnellement aux Assemblées, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute autre personne ;
- adresser une procuration à la société, sans indication de mandataire ;
- ou voter par correspondance.

## 6.7 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37-3 du Code de commerce, la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par EXEL Industries, par les sociétés contrôlées, au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, et par la société EXEL SAS qui contrôle au sens du même article la société EXEL industries sont listés ci-après.

Il est à noter que la société EXEL Industries n'accorde au profit de ses mandataires sociaux :

- ni prêt, ni avance, ni garantie de caution ;
- ni options de souscription ou achat d'actions ;
- ni actions attribuées gratuitement ;
- ni indemnités à raison de la cessation ou du changement de fonction ;
- ni régime de retraite supplémentaire.

## 6.7.1 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

### Rémunération d'EXEL SAS, représentée par Marie-Pierre DU CRAY-SIRIEIX (en euros)

	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Marie-Pierre DU CRAY-SIRIEIX, Administrateur				
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence/Rémunération des Administrateurs	15 000	15 000	16 000	16 000
Prestations de service	17 050	17 050		
Avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>32 050</b>	<b>32 050</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>

### Rémunération de Pascale AUGER (en euros)

	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pascale AUGER, Administrateur Indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence/Rémunération des Administrateurs	17 889	17 889	28 000	28 000
Prestations de service				
Avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>17 889</b>	<b>17 889</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>

Madame Pascale AUGER est Administrateur indépendant depuis le 7 février 2018.

## Rémunération de JUMP'TIME, représentée par Claude LOPEZ (en euros)

JUMP TIME, Administrateur Indépendant	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence/Rémunération des Administrateurs	29 000	29 000	28 000	28 000
Prestations de service				
Avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>29 000</b>	<b>29 000</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>

## 6.7.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

### 6.7.2.1 Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018/2019

L'Assemblée Générale du 7 février 2019 a, par l'adoption de la septième résolution, approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués, en raison de leur mandat, aux dirigeants mandataires sociaux, pour l'exercice 2018/2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à chaque dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2018/2019, qui sont les suivants :

#### Rémunération du Président du Conseil d'Administration, Patrick BALLU (en euros)

Patrick BALLU, PCA EXEL Industries Administrateur	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	66 000	66 000	66 000	66 000
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence/Rémunération des Administrateurs	15 000	15 000	16 000	16 000
Prestations de service				
Avantages en nature	3 992	3 992	2 661	2 661
<b>TOTAL</b>	<b>84 992</b>	<b>84 992</b>	<b>84 661</b>	<b>84 661</b>

Patrick BALLU bénéficie de la mutuelle et de la prévoyance.

## Rémunération du Directeur Général, Gueric BALLU (en euros)

Gueric BALLU, Directeur Général Groupe Administrateur	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	360 192	360 192	367 077	367 077
Rémunération variable annuelle	117 000	185 000	65 000	117 000
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence/Rémunération des Administrateurs	15 000	15 000	16 000	16 000
Prestations de service				
Avantages en nature	26 145	26 145	28 595	28 595
<b>TOTAL</b>	<b>518 337</b>	<b>586 337</b>	<b>476 672</b>	<b>528 672</b>

Gueric BALLU bénéficie de la mutuelle, prévoyance et garantie sociale des chefs d'entreprise.

## Rémunération du Directeur Général Délégué, Marc BALLU (en euros)

Marc BALLU, Directeur Général Délégué Administrateur	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	256 965	256 965	270 753	270 753
Rémunération variable annuelle	41 311	42 083	46 703	41 352
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence/Rémunération des Administrateurs	15 000	15 000	16 000	16 000
Prestations de service				
Avantages en nature	101 242	101 242	96 469	96 469
<b>TOTAL</b>	<b>414 518</b>	<b>415 290</b>	<b>429 925</b>	<b>424 574</b>

Marc BALLU bénéficie de la mutuelle et de la prévoyance.

Nota : Taux de change 2017/2018 moyen : 1 € = 0,885 £.

Taux de change 2018/2019 moyen : 1 € = 0,8841 £.

La différence entre la rémunération versée en 2018/2019 et la rémunération due en 2017/2018 correspond à l'effet change.

## Rémunération du Directeur Général Délégué, Franck BALLU (en euros)

	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Franck BALLU, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	98 856	98 856	21 917	21 917
Rémunération variable annuelle	9 863	12 806	-	9 863
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence/Rémunération des Administrateurs				
Prestations de service				
Avantages en nature	3 328	3 328		
<b>TOTAL</b>	<b>112 047</b>	<b>114 990</b>	<b>21 917</b>	<b>31 780</b>

Franck BALLU bénéficie de la mutuelle et de la prévoyance.

## Rémunération du Directeur Général Délégué, Cyril BALLU (en euros)

	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Cyril BALLU, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	142 566	142 566	149 810	149 810
Rémunération variable annuelle	13 160	11 250	18 220	13 160
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence/Rémunération des Administrateurs				
Prestations de service				
Avantages en nature	8 320	8 320	9 457	9 457
<b>TOTAL</b>	<b>164 046</b>	<b>162 136</b>	<b>177 487</b>	<b>172 427</b>

Cyril BALLU bénéficie de la mutuelle, prévoyance et garantie sociale des chefs d'entreprise.

### 6.7.2.2 Principes, critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2019/2020

En application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (loi Sapin II) et des dispositions du nouvel article L.225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de la Société, en raison de leurs mandats pour l'exercice 2019/2020, doivent être soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur le texte suivant :

#### 6.7.2.2.1 Rémunération fixe annuelle des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux perçoivent une rémunération fixe au titre de leurs mandats. Elle est déterminée en prenant en compte la complexité des missions, les compétences et l'expérience nécessaires pour exercer ces mandats.

### 6.7.2.2 Rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux

- Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération variable annuelle.
- Le Directeur Général Guerric BALLU a quitté EXEL Industries le 17 décembre 2019, il n'y a pas de bonus cible. Yves BELEGAUD qui l'a remplacé, ne perçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2019/2020.
- Marc BALLU, Directeur Général Délégué, perçoit une rémunération variable annuelle, qui est adaptée à son périmètre de responsabilité personnelle à l'intérieur du Groupe, selon les principes suivants :
  - Bonus Cible (BC) : Son Bonus Cible est déterminé en fonction des objectifs d'*Operating Cash Flow Before Tax* annuel (OCFBT = EBITDA + variation de BFR) de son périmètre de responsabilité personnelle ;
  - fourchette de variation du bonus en fonction de l'atteinte de l'objectif d'OCFBT : En fin d'exercice un Bonus Atteignable (BA) est calculé en fonction de l'OCFBT atteint : Ce Bonus Atteignable peut varier linéairement entre 70 % et 130 % du Bonus Cible. Par exemple pour une atteinte à 90 % de l'OCFBT, le Bonus Atteignable serait de 90 % du Bonus Cible ;
  - ce Bonus Atteignable (BA) est ensuite pondéré en fonction de l'Évaluation Qualitative (EQ) de la performance individuelle durant l'exercice : cette pondération a une fourchette allant de 0 % à 100 % du Bonus Atteignable (BA) ;
  - le Bonus Payé est constitué du produit : (BA) x (EQ) ;
 Son Bonus Cible est fixé à 42 000 £ pour l'exercice 2019/2020 et pourra varier entre 29 400 £ et 54 600 £.
- Pour le Directeur Général Délégué, Franck BALLU, ayant quitté la société BERTHOUD Agricole le 12 septembre 2019, il n'y a pas de Bonus Cible.
- Pour le Directeur Général Délégué, Cyril BALLU, le Bonus Cible est fixé à 23 500 € pour l'exercice 2019/2020 pondéré en fonction de l'Évaluation Qualitative (EQ).

### 6.7.2.3 Rémunération exceptionnelle des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération exceptionnelle.

### 6.7.2.4 Les stock-options, bon de souscription d'action (BSA) et bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Il n'y a aucun plan de stock-options, ni BSA, ni BSPCE.

### 6.7.2.3 Ratio d'équité

	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015
<b>Président du Conseil d'Administration</b>	<b>Patrick BALLU</b>				
Ratio sur la rémunération moyenne	1,07	1,16	1,12	1,40	1,87
Ratio sur la rémunération médiane	1,27	1,39	1,42	1,73	2,17
<b>Directeur Général</b>	<b>Guerric BALLU</b>				
Ratio sur la rémunération moyenne	6,65	7,97	6,81	6,83	5,92
Ratio sur la rémunération médiane	7,95	9,56	8,58	8,46	6,86
<b>Directeur Général Délégué</b>	<b>Marc BALLU</b>				
Ratio sur la rémunération moyenne	5,34	5,65	5,55	6,73	6,24
Ratio sur la rémunération médiane	6,39	6,77	6,98	8,34	7,23
<b>Directeur Général Délégué</b>	<b>Franck BALLU</b>				
Ratio sur la rémunération moyenne	0,40	1,56	1,50	1,50	1,61
Ratio sur la rémunération médiane	0,48	1,88	1,89	1,86	1,87
<b>Directeur Général Délégué</b>	<b>Cyril BALLU</b>				
Ratio sur la rémunération moyenne	2,17	2,20	2,06	1,80	1,5
Ratio sur la rémunération médiane	2,59	2,64	2,59	2,23	1,74

## 6.8 Informations susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

### ■ Structure du capital social

La structure du capital social est celle décrite au point 3.9.1 du rapport de gestion.

### ■ Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions et toutes clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'Administration, aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

### ■ Participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce

La société EXEL SAS détient 70,60 % des droits de vote et 62,81 % du capital de la société EXEL Industries. Par ailleurs, Monsieur Patrick BALLU détient, directement et indirectement, 48,90 % du capital et 70,60 % des droits de vote d'EXEL Industries.

### ■ Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Conformément aux dispositions de l'article 12 « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS À L'ACTION » des statuts, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins 4 ans au nom du même titulaire.

### ■ Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Il n'existe à la connaissance du Conseil d'Administration aucun mécanisme de contrôle relatif au système d'actionnariat du personnel.

### ■ Accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe à la connaissance du Conseil d'Administration aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

### ■ Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts

#### Nomination et remplacement des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions des articles 13, 14 et 15 des statuts, la Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale. Le ou les Administrateurs représentant les salariés est désigné par le Comité de Groupe. Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action, à l'exception de l'Administrateur représentant les salariés. Les personnes morales peuvent faire partie du Conseil d'Administration, elles doivent désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et encourant les mêmes responsabilités qu'un Administrateur en son nom propre.

La durée de fonction des Administrateurs nommés est de six ans et de trois ans pour l'Administrateur représentant les salariés.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions, dans les conditions et selon les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre Administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

Modification des statuts : les statuts ne peuvent être modifiés, sauf disposition légale contraire, que par décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### ■ Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'Administration, aucun accord significatif conclu par la Société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle.

### ■ Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'Administration, aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

## 6.9 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

### Définition et objectifs

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle mis en place par la Direction Générale, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations ;
- la fiabilité du reporting ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la gestion des risques, tous domaines confondus.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de prévenir et de maîtriser les risques liés aux activités de notre Groupe et de ses filiales.

La gestion de nos risques recouvre non seulement les risques financiers (liés notamment aux taux de change...), mais également nos risques opérationnels (informatiques, fraudes, environnementaux, sociaux, juridiques, « e-reputation »...).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir de garantie absolue que si ces risques sont totalement éliminés.

## Les acteurs

De par ses pouvoirs et son rôle de contrôle et d'orientation, notre Conseil d'Administration est l'acteur principal de notre contrôle interne et de la gestion de nos risques, avec l'assistance de nos Comités.

La Direction Générale est assurée par un Directeur Général, assisté de trois Directeurs Généraux Délégués, en collaboration avec le Conseil d'Administration.

Tous passent du temps au sein des filiales pour s'assurer de leur bon fonctionnement et y rencontrer leur Directeur Général avec son équipe dirigeante.

Quant aux 3 Directeurs Généraux Délégués, ils occupent tous des fonctions opérationnelles dans certaines filiales.

La Direction Générale du Groupe est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

## Procédures au sein de nos filiales

Au sein de chacune de nos filiales, il existe des procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière et des procédures de gestion des risques. Chaque filiale est autonome dans sa gestion sociale, commerciale, financière et dans sa gestion des risques, dans le respect des règles définies par le Groupe.

Le Directeur Général de la filiale, qui a un statut de mandataire social, est responsable de l'application au quotidien du contrôle interne et de la gestion des risques.

La filiale dispose ainsi de tous les moyens nécessaires :

- pour suivre ses performances et sa gestion ;
- et pour maîtriser sa gestion des risques.

La Direction Générale du Groupe s'assure de l'efficacité des contrôles mis en place dans les filiales et en demande le renforcement, si elle le juge nécessaire.

## Direction Financière centrale

Le processus de clôture des comptes est organisé en fonction d'un planning arrêté par la Direction Financière, sous le contrôle de la Direction Générale et validé par le Conseil d'Administration.

Le Planning est adressé à chacune de nos filiales, qui reste responsable de ses états financiers : chaque filiale établit ses comptes prévisionnels, ses comptes semestriels et annuels, et définit ses besoins de trésorerie.

La Direction Financière du Groupe est chargée de l'établissement des comptes annuels et consolidés du Groupe, dont le processus est élaboré à partir d'une application de reporting et de consolidation dédiée.

La Direction Financière du Groupe impose le format, contrôle la qualité du reporting et des comptes établis par chacune de nos filiales. Elle veille également à la bonne application de nos directives pour l'harmonisation de nos comptes. Elle coordonne et arbitre les décisions de gestion de trésorerie de chacune de nos filiales, grâce à la Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs développé un processus d'auto-évaluation du contrôle interne basé sur un questionnaire destiné à mesurer la correcte application des règles et des procédures fondamentales au sein des entités les plus significatives du Groupe. Ce questionnaire est réalisé une fois par an. Il est partagé avec la Direction Générale, la Direction financière, le Directeur Général de la filiale et le Comité d'Audit du Groupe.

## Gestion des risques et des opportunités (dite ORM)

Pour assurer la pérennité des activités du Groupe, le Groupe veille à la prévention, à la maîtrise des risques, auxquels nous sommes exposés, et aux opportunités que le Groupe pourrait être amené à saisir.

Le Conseil d'Administration a mis en place un processus ORM dont il a confié la responsabilité au Directeur Général du Groupe. Le Groupe et chaque filiale ont mis en place un Comité de pilotage, sous la responsabilité de son propre Directeur Général, qui recense toutes les actions et les moyens mis en place pour réduire les risques et saisir les opportunités.

Le Directeur Général du Groupe a rendu compte de sa synthèse avec la remise d'un dossier au Conseil d'Administration du 17 décembre 2019, qui a constaté les actions mises en œuvre et a validé le dossier.

## Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (dite RSE)

Pour la prise en compte de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (dite RSE), notre Direction Générale a mis en place un groupe de travail.

Son travail pour rassembler les informations auprès des filiales et présenter la nouvelle déclaration de performance extra-financière (DPEF) s'est amélioré par rapport à l'an dernier : les données s'en sont trouvées fiabilisées et le travail de collecte, consolidation et audit a été plus efficace.

Comme chaque année, cette déclaration a été soumise à un audit externe, chargé de donner une attestation et un avis motivé sur la sincérité des informations.

Le 17 décembre 2019, elle a été validée par le Conseil d'Administration et intégré au Document d'Enregistrement Universel.

## **Polices d'assurances Groupe et Contentieux**

Le Groupe négocie et centralise les différents contrats d'assurances, gère les contentieux et sinistres divers. Pour s'assurer que les activités restent en conformité avec la réglementation, la Direction Juridique du Groupe travaille avec des avocats spécialisés et des experts. Elle centralise et coordonne les aspects juridiques pour l'ensemble des filiales du Groupe. Elle assure en outre la gestion et le suivi des dossiers contentieux en étroite collaboration avec les filiales concernées.

## **Code de bonne conduite sur la prévention de la corruption**

Pour assurer la conformité du Groupe aux législations anti-corruption, la Société mère du Groupe a déployé à toutes les filiales du Groupe un code de bonne conduite, à travers un certain nombre d'actions (cf. Déclaration de Performance Extra-Financière dans le rapport de gestion).

En conclusion, il est important de rappeler que le Groupe est une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) internationale, d'origine française, familiale et patrimoniale.

La vocation de ce Groupe est de se développer sur ses marchés grâce à une politique d'innovation permanente et à une stratégie d'internationalisation.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration veille à ce que la gouvernance soit saine et respectueuse de l'éthique. Les collaborateurs du Groupe sont responsabilisés et motivés ; ils agissent dans le respect des valeurs fondatrices du Groupe.

# 7 Informations sur la Société et son capital

## 7.1 Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries

### Dénomination sociale

EXEL Industries

### Siège social

54, rue Marcel Paul - F-51200 EPERNAY

### Établissement principal

52, rue de la Victoire – 75009 PARIS

### Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'Administration. Mise en conformité des Statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite « loi NRE » (cf. articles 13, 18, 19, 20 et 21 des Statuts).

### Nationalité

Française

### Date de création de la Société

4 août 1952

### Durée

99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 3 août 2051, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

### Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays, l'étude, la fabrication et la commercialisation d'équipements, de matériels et de services principalement destinés à l'usage agricole, industriel ou grand public ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous autres objets similaires ou connexes ou contribuant à la réalisation de cet objet, de nature à favoriser directement ou indirectement la pérennité et le développement de la société. »

### Registres du commerce et des sociétés

#### Pour le Siège social

RCS REIMS B 095 550 356

#### Pour l'Établissement principal

RCS PARIS B 095 550 356

Code APE (siège) : 2830Z

Code APE (Et. Ppal) : 7010Z

### Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, juridiques ou comptables pourront être consultés à l'Établissement principal de la SA EXEL Industries : à PARIS (75009) – 52, rue de la Victoire (auprès de la Direction Juridique et de la Direction Financière), dans les conditions et les délais prévus par la législation en vigueur, concernant le droit d'information des actionnaires.

## Exercice social (article 24 des Statuts)

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour finir le 30 septembre de l'année suivante.

## Bureau du Conseil (article 16 des Statuts)

« [...] 16.2. Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, sous réserve du droit du Conseil de lui retirer ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer, avant la fin de son mandat.

Le Président est réputé démissionnaire d'office, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice, au cours duquel il a atteint l'âge de quatre-vingts ans. »

## Délibérations du Conseil d'Administration (article 17 des Statuts)

« 17.1. Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration, par tous moyens (notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc.) et même verbalement.

Tout Administrateur pourra assister, participer et voter aux réunions du Conseil d'Administration par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Il est tenu un Registre de Présence, qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration. (...) »

## Assemblées Générales (article 23 des statuts)

« Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur temporairement délégué dans ses fonctions ou, à leur défaut, par un Vice-Président. En cas d'absence simultanée du Président, de l'Administrateur temporairement délégué et du ou des Vice-Présidents, l'Assemblée est présidée par l'Administrateur désigné par le Conseil ou, à défaut, par une personne choisie par l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du Bureau.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La participation à l'Assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ; dans ce cas, cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi, dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Le vote qui intervient pendant l'Assemblée peut être exprimé par tous moyens (notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc.) dans les conditions fixées par la réglementation et mentionnées dans la convocation. »

## Cession et transmission des actions (article 10 des statuts)

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

## Indivision – usufruit – nue-propiété (article 11 des statuts)

« [...] 11.2 Le nu-propiétaire et l'usufruitier sont convoqués et participent aux Assemblées, dans les mêmes conditions que les actionnaires en toute propriété. Ils exercent, dans les mêmes conditions, leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations.

Ils prennent part, s'ils le souhaitent, aux discussions qui précèdent le vote et leurs avis sont, le cas échéant, comme celui des actionnaires, mentionnés au procès-verbal.

En cas de démembrement de propriété, les droits de vote de l'usufruitier sont limités aux décisions concernant l'affectation des bénéfécies. »

## Droit de vote double (article 12 des statuts)

« (...) un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins quatre ans au nom du même titulaire. Le délai de quatre ans court à partir de l'inscription en nominatif. »

Le droit de vote double a été introduit par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1997 (12<sup>e</sup> résolution).

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert de nominatif en nominatif, par suite de succession ou de donation familiale (cf. législation en vigueur). »

## Affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

« Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé : »

« - cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire, lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte, »

« - et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi. »

« Le solde augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable, qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur proposition du Conseil d'Administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau. »

« L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. »

« Les réserves, dont l'Assemblée Générale a la disposition, peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes, sur lesquels les prélèvements sont effectués. »

## 7.2 Capital et Actionnariat

### 7.2.1 Données boursières

#### Carte d'identité du titre

- NYSE-Euronext Paris, Compartiment B
- Indice : Indice EnterNext® PEA-PME150
- ISIN/MNEMO/Reuters/Bloomberg : FR0004527638/EXE/EXEP.PA/EXE : FP
- Clôture de l'exercice : 30 septembre
- Nombre d'actions : 6 787 900
- Valeur Nominal 2,5 €

#### Chiffres clés

Valeur de l'action au 30 septembre 2019 : .....40,80 €  
Performance du titre sur 1 an : .....-58,11 %  
Capitalisation boursière au 30 septembre 2019 : .....276 M€  
Nombre moyen de titres échangés par jour : .....1 029

#### Évolution des cours

Au cours des 24 derniers mois, le cours de l'action EXEL Industries, cotée sur le compartiment B de NYSE-Euronext Paris depuis le 20 juin 1997, a connu les évolutions suivantes (source NYSE-EURONEXT) :

## Période du 01/12/2017 au 30/11/2019

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en dizaine de millions d'euros)	Cours (en euros)		
			+ haut	+ bas	Dernier
12/2017	43 332	4,94	117,80	109,35	116
01/2018	35 199	4,18	125,50	113	118,50
02/2018	24 631	2,86	119	114	118,50
03/2018	10 085	0,79	119	106,50	106,50
04/2018	17 308	1,83	111	102	105,50
05/2018	8 521	0,91	110,50	104,50	105,50
06/2018	11 218	1,08	106,50	87,80	96
07/2018	19 732	1,98	107,50	94,40	106
08/2018	11 288	1,19	108,50	103	104
09/2018	12 871	1,24	104	92,80	97,40
10/2018	15 906	1,32	97,40	67,60	67,60
11/2018	24 374	1,74	78,20	67,20	74,40
12/2018	8 303	0,59	76,80	61,40	68
01/2019	19 468	1,45	79,20	65	71,20
02/2019	8 618	0,58	73	63,80	66,80
03/2019	11 228	0,73	68	63,20	65,40
04/2019	21 255	1,41	71,80	64,60	65
05/2019	14 545	0,83	65,20	49,90	54,20
06/2019	7 596	0,41	57,40	47,50	47,50
07/2019	76 720	3,45	49,80	44	45,90
08/2019	7 821	0,34	45,90	42,70	44,10
09/2019	25 083	1,09	53	38,20	40,80
10/2019	17 893	0,76	46,00	39,10	39,10
11/2019	42 720	1,68	44,00	36,50	41,70

## 7.2.2 Relation avec la communauté financière

### Communication financière

EXEL Industries diffuse une information large à l'intention de ses actionnaires et de l'ensemble de la communauté financière et du public, au travers de :

- son Rapport Annuel – Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF ;
- la publication d'avis financiers et de communiqués de presse ;
- réunions régulières avec les analystes et investisseurs ;
- un site Internet qui dispose d'une partie consacrée à la communication financière et la communication juridique.

## Demandes d'information

Les documents sont disponibles sur simple demande et sont téléchargeables sur notre site internet :

**www.exel-industries.com**, espace « Médiathèque ».

Et ce, pendant la durée de validité du présent Document d'Enregistrement Universel, les statuts, les rapports des Commissaires aux Comptes et les états financiers des trois derniers exercices ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques d'EXEL Industries et de ses filiales des trois derniers exercices et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés à l'Établissement Principal de PARIS (75009), 52 rue de la Victoire auprès de la Direction Financière et de la Direction Juridique.

## Publications 2018/2019

17 décembre 2018	EXEL Industries versera 1 000 € de prime exceptionnelle de solidarité
24 janvier 2019	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre
07 février 2019	Assemblées Générales
25 avril 2019	Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre
04 juin 2019	Résultats 1 <sup>er</sup> semestre
03 juillet 2019	EXEL Industries va réorganiser ses activités en Pulvérisation Agricole
25 juillet 2019	Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre
29 octobre 2019	Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre
19 décembre 2019	Résultats annuels
04 novembre 2019	Création d'EXXACT Robotics
02 décembre 2019	Nomination de Yves BELEGAUD en tant que Directeur Général d'EXEL Industries
23 décembre 2019	Acquisition stratégique de la société Eisenmann Intec en Allemagne

## Calendrier de communication 2020

23 janvier 2020	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre
12 mars 2020	Assemblée Générale
28 avril 2020	Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre
02 juin 2020	Résultats 1 <sup>er</sup> semestre
28 juillet 2020	Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre
27 octobre 2020	Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre
17 décembre 2020	Résultats annuels

## Sociétés réalisant des études sur le groupe EXEL Industries

- Gilbert Dupont (Crédit du Nord) ;
- ID Midcap ;
- Oddo Securities ;
- Portzamparc.
- CM-CIC

## 7.2.3 Dividendes distribués

### Dividende

Exercice	Dividende par action
2015/2016	1,07 € par action
2016/2017	1,58 € par action
2017/2018	1,14 € par action

### Affectation

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de décider que le résultat bénéficiaire de l'exercice social, à savoir 14 149 962 €, soit affecté comme suit :

- décision prise de ne pas distribuer de dividende en cette année de transformation ;
- mise en report à nouveau du résultat bénéficiaire de 14 149 942 € ;

Ce qui porterait le report à nouveau à 304 546 161 €.

## 7.2.4 Actionnariat

### Répartition du capital

Il est à noter qu'aucune évolution du capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et le capital social reste inchangé à 16 969 750 €.

Au cours de l'exercice 2007/2008, il a été procédé à la division par deux de la valeur nominale de l'action EXEL Industries, passant de 5 € à 2,5 €.

### Répartition du capital et des droits de vote – EXEL Industries

Actionnaires	Au 30/09/2017			Au 30/09/2018			Au 30/09/2019		
	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote
EXEL SAS*	4 263 247	62,81 %	71,04 %	4 263 247	62,81 %	70,57 %	4 277 248	63,01 %	71,36 %
Patrick BALLU et sa famille	902 297	13,29 %	15,13 %	903 958	13,32 %	15,04 %	891 483	13,13 %	14,82 %
<b>Sous-total famille BALLU</b>	<b>5 165 544</b>	<b>76,10 %</b>	<b>86,17 %</b>	<b>5 167 205</b>	<b>76,12 %</b>	<b>85,62 %</b>	<b>5 168 731</b>	<b>76,15 %</b>	<b>86,18 %</b>
EXEL Industries SA	1 440	0,02 %	0,00 %	1 401	0,02 %	0,00 %	1 969	0,03 %	0,00 %
Financiers, divers et public	1 620 916	23,88 %	13,83 %	1 619 294	23,86 %	14,38 %	1 617 200	23,82 %	13,82 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 787 900</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>6 787 900</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>6 787 900</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

\* EXEL sas est détenue à 100 % par la famille de Patrick BALLU.

### Nombre brut de droits de vote

Au 30/09/2017	11 890 999
Au 30/09/2018	11 969 731
Au 30/09/2019	11 955 754

## Franchissement de seuils

Aucun franchissement de seuil n'est à noter sur l'exercice.

### Actionnaires détenant plus de 2,5 % du capital parmi les actionnaires « financiers, divers et public »

Lazard Frères Gestion

L'Amiral de Gestion

### Actionnaires détenant plus de 5 % du capital parmi les actionnaires « financiers, divers et public »

Néant.

### Nombre d'actionnaires

Selon le dernier TPI, au 14 octobre 2019 : 1 366 (dont 203 inscrits au nominatif)

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

## 7.2.5 Programme de rachat d'actions

### Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, en application de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 septembre 2003 ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 7 février 2019 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et modalités ci-après.

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la Société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 220 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 74,7 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Dans le cadre de la régularisation de son cours de bourse, la Société a usé de cette faculté de rachat de ses propres actions et au 30 septembre 2019, elle détenait 1 969 actions.

À la date du 30/09/2019, la société EXEL Industries a acheté et vendu un certain nombre de ses actions propres, dans le but d'assurer la liquidité du titre et la régulation du cours :

Nombre de titres au 30/09/2018	1 401
Nombre de titres rachetés sur l'exercice clos au 30/09/2019	15 181
Les actions ont été achetées au prix moyen de	62,39 €
Nombre de titres vendus sur l'exercice clos au 30/09/2019	14 613
Les actions ont été vendues au prix moyen de	59,86 €
Nombre de titres d'autocontrôle détenus au 30/09/2019	1 969

Par ailleurs, une autorisation est soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 mars 2020. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 février 2019. Elle fait en outre l'objet d'une Note d'Information déposée à la fois sur le site de l'AMF et sur le site de la société EXEL Industries.

## Autorisations d'augmenter le capital de l'émetteur et d'émettre des valeurs mobilières

Assemblée Générale Extraordinaire	Délégations données au Conseil d'Administration	Droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation*	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2018/2019	Durée de validité et d'exercice des titres
AGE du 07/02/2018	1. Augmentation de capital ( <i>en numéraire, par incorporation de réserves ou de primes d'émission, par échange de titres, par attribution gratuite déactions, par exercice de BSA</i> ) 2. Augmentation de capital par émission d'actions et de valeurs mobilières 3. Augmentation de capital réservée aux salariés	Avec	80 M€	26 mois	Néant	Néant
		Avec	80 M€	26 mois	Néant	Néant
		Avec	Néant	26 mois	Néant	Néant

\* Ces autorisations avec délégation au Conseil d'Administration ayant été données pour une durée de 26 mois, une nouvelle AGE sera tenue à l'issue de cette durée pour renouveler éventuellement ces autorisations.

## 7.2.6 Informations complémentaires concernant le capital

### Capital social (article 6 des statuts)

« Le capital social s'élève à 16 969 750 €, divisé en 6 787 900 actions, toutes de 2,5 € de nominal.

Ces actions sont intégralement souscrites, libérées et réparties entre les actionnaires au prorata de leurs droits. »

### Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Il est à noter qu'aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et que le capital social reste inchangé à 16 969 750 €.

### Autres Informations sur le capital

#### Titres au porteur identifiables

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur (article 263-1 de la loi de 1966) de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom et l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### Franchissements de seuils statutaires (article 10 des statuts)

« Outre les franchissements de seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 2,5 %, ou à franchir, dans un sens ou dans l'autre, un seuil d'une fraction du capital ou des droits de vote de la Société, représentant un multiple de 2,5 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède, dans les quinze jours à compter de ladite prise ou réduction de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception. »

« En cas de défaut de déclaration à la Société dans les quinze jours, les sanctions applicables sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur », à savoir : la non-déclaration d'un franchissement de seuil est sanctionnée par la privation du droit de vote des actions excédant la fraction, qui aurait dû être déclarée, et ce pendant un délai de 2 ans suivant la date de cette régularisation. »

#### Autres titres donnant accès au capital

Néant.

#### État des nantissements

À notre connaissance, aucune action composant le capital social d'EXEL Industries n'est nantie.

#### Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

## Politique de dividendes

Il est prévu de verser, au cours des prochains exercices, un dividende de l'ordre du quart du résultat net consolidé.

## Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

## Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « prospectus » 2003/71/ce du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation.

<b>1.</b>	<b>Personnes responsables</b>	<b>xxx</b>
1.1	Nom et fonction des responsables du document	xxx
1.2	Attestation des responsables	xxx
<b>2.</b>	<b>Nom et adresse des contrôleurs légaux</b>	<b>xxx</b>
<b>3.</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	<b>xxx</b>
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>xxx</b>
<b>5.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1	Histoire et évolution de la Société	xxx
	Raison sociale et nom de la Société	xxx
	Lieu et numéro d'enregistrement	xxx
	Date de constitution et durée de vie	xxx
	Siège social et forme juridique	xxx
	Événements importants dans le développement	xxx
5.2	Investissements	xxx
<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
6.1	Principales activités	xxx
6.2	Principaux marchés	xxx
6.3	Degré de dépendance, position concurrentielle	xxx
6.4	Stratégie et Objectif	xxx
<b>7.</b>	<b>Organigramme</b>	<b>xxx</b>
<b>8.</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>xxx</b>
<b>9.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>xxx</b>
9.1	Situation financière	xxx
9.2	Résultat d'exploitation	xxx
<b>10.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
10.1	Capitaux de l'émetteur	xxx
10.2	Flux de trésorerie	xxx
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	xxx
<b>11.</b>	<b>Recherche et Développement, brevets, licences</b>	<b>xxx</b>

<b>12.</b>	<b>Informations sur les tendances</b>	<b>xxx</b>
<b>13.</b>	<b>Perspectives</b>	<b>xxx</b>
<b>14.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance, Direction Générale</b>	<b>xxx</b>
<b>15.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	<b>xxx</b>
<b>16.</b>	<b>Fonctionnements des Organes d'administration et de direction</b>	<b>xxx</b>
<b>17.</b>	<b>Salariés</b>	
	17.1 Effectifs	xxx
	17.2 Stock-options	xxx
	17.3 Participation des salariés dans le capital	xxx
<b>18.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<b>xxx</b>
<b>19.</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	<b>xxx</b>
<b>20.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'émetteur</b>	
	Informations financières historiques et états financiers, vérifications des informations financières historiques annuelles	xxx
	Politiques de distribution des dividendes	xxx
	Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	NA
<b>21.</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
	21.1 Capital social	xxx
	21.2 Acte constitutif et statuts	xxx
<b>22.</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>xxx</b>
<b>23.</b>	<b>Informations provenant des tiers</b>	<b>NA</b>
<b>24.</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>xxx</b>
<b>25.</b>	<b>Informations sur les participations</b>	<b>xxx</b>

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO 14001:2004



52 rue de la Victoire  
75009 Paris - France  
Tél : + 33 (0)1 71 70 49 50

Société Anonyme au capital de 16 969 750 euros  
RCS REIMS n° B 095 550 356

[www.exel-industries.com](http://www.exel-industries.com)